

L'action de l'Etat au service des habitants du Val-de-Marne 2014 - 2015





Le rapport d'activité des services de l'État que j'ai le plaisir de vous présenter reflète la diversité et l'efficacité des missions menées en 2014 et 2015 par les services de l'État dans le Val-de-Marne. Ce rapport met ainsi en exergue les grandes priorités de l'action de l'État tout au long des mois écoulés.

Dans un contexte économique difficile, l'État se mobilise, aux côtés des collectivités territoriales, et fait de l'emploi sa politique prioritaire. Le plan de relance de l'apprentissage et les dispositifs d'insertion par l'activité économique font l'objet d'une mobilisation forte, avec un effort particulier au profit des jeunes et de leur insertion dans la société. L'accompagnement des entreprises en difficulté, les crédits d'impôts et les mesures pour lever les freins à l'embauche visent à faciliter le redémarrage de la croissance et à encourager l'activité économique.

Le logement est, avec l'emploi, la seconde priorité de l'Etat dans ce département. Pour renforcer notre capacité collective à augmenter l'offre de logements, l'Etat et ses établissements mobilisent leurs ressources foncières. Un deuxième programme de cession du foncier public est engagé pour la période 2012-2016 avec une quinzaine de sites déjà repérés sur l'ensemble du département. L'Etat utilise également tous les moyens à sa disposition pour augmenter l'offre du parc social en renforçant son action d'accompagnement des communes en déficit de logements sociaux.

L'État se veut également l'un des garants du vivre-ensemble et s'est fortement impliqué pour maintenir une cohésion sociale forte dans le département. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a ainsi posé les principes de la réforme de la politique de la ville, qui s'est traduite par une nouvelle géographie des quartiers prioritaires. L'Etat a voulu renforcer son action pour promouvoir la solidarité et les valeurs républicaines, notamment les valeurs liées à la citoyenneté et la laïcité, suite aux attentats du mois de janvier, au cours desquels le département du Val-de-Marne et ses habitants ont été particulièrement touchés. L'Etat, a mis en œuvre les actions de prévention et de répression nécessaires pour lutter contre toutes les formes d'insécurité dont pourraient être victimes les val-de-marnais.

Dans une vision prospective, ce rapport permet enfin d'éclairer les perspectives d'avenir prometteuses du département.

Je veux ici remercier les agents de l'État qui contribuent, par leur dévouement, leur action et leur investissement au quotidien, à assurer à tous les citoyens un service public de qualité. Je souhaite également saluer chez nos partenaires du Conseil départemental et de son administration, des collectivités territoriales ainsi que des acteurs économiques et sociaux, la volonté constante d'agir collectivement au service de l'intérêt général. Je poursuivrai, avec leur aide et leur soutien, sur la voie d'une dynamique forte d'action, de présence et de politiques publiques efficaces dans le département, au service de nos concitoyens.

Thierry Leleu
Préfet du Val de Marne

Edito.....	2
Le Val-de-Marne, un département en mouvement.....	6
I- Les lignes de force du Val-de Marne.....	11
A°) Le Val-de-Marne comporte des pôles de développement ayant un fort potentiel de création d'emplois et de dynamisme économique.....	11
1. Le tour du bois de Vincennes.....	11
2. Le Val de Fontenay.....	12
3. Bry-Villiers-Champigny.....	12
4. Créteil.....	13
5. Les Grandes Ardoines.....	14
6. La Vallée scientifique de la Bièvre (VSB).....	15
7. Le Pôle Orly-Rungis.....	15
B°) Le département peut compter sur plusieurs filières d'excellence.....	16
1. La santé et la recherche médicale.....	16
2. L'alimentation humaine et animale.....	19
3. L'étude de l'homme dans son biotope.....	21
II- Des dispositifs pour favoriser l'emploi et dynamiser l'activité économique.....	24
A°) La situation de l'emploi.....	24
B°) Les politiques de soutien à l'emploi.....	24
1. Les actions de professionnalisation.....	24
2. L'accès à l'emploi.....	25
3. L'insertion par l'activité économique (SIAE).....	27
4. Le contrat de génération.....	28
C°) Les mesures catégorielles.....	28
1. Les mesures pour assouplir les contraintes pesant sur les TPE et PME.....	28
2. Le soutien aux entreprises confrontées à des problèmes de trésorerie.....	29
3. Le recours à l'activité partielle.....	29
4. Les conventions de revitalisation.....	30
5. Les crédits d'impôts.....	31
D°) La protection économique des consommateurs.....	31
III- L'Etat, avec les collectivités territoriales, se mobilise pour accroître la production de logements.....	33
A°) Développer l'offre de logements.....	33
1. La territorialisation de l'offre de logements (TOL).....	33
2. La mobilisation du foncier public.....	34
3. L'application de l'article 55 de la loi SRU et la production de logement social.....	36
4. La mobilisation du contingent préfectoral.....	39
B°) Répondre à la demande croissante de logements.....	39
C°) La lutte contre l'habitat indigne.....	42
IV- Les nouveaux enjeux de la cohésion sociale.....	44
A°) Une nouvelle politique de la ville.....	44
1. La réforme de la géographie prioritaire.....	44
2. Une nouvelle génération de contrats de ville.....	46
3. Des moyens spécifiques importants en faveur des quartiers et un recours renforcé au droit commun.....	47

B°) Le renouvellement urbain.....	48
1. L'avancement du programme national de rénovation urbaine (PNRU) 2004-2015.....	48
2. Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024.....	48
C°) Des politiques éducatives visant à favoriser la réussite scolaire et la citoyenneté.....	50
1. Les effectifs dans les écoles et collèges publics du Val-de-Marne.....	50
2. Les nouveaux rythmes scolaires dans les communes du Val-de-Marne.....	50
3. Promouvoir la réussite éducative.....	51
4. Lutter contre le décrochage scolaire.....	52
5. L'éducation à la citoyenneté.....	52
D°) La politique d'hébergement.....	54
1. Les structures d'hébergement et les nuitées d'hôtel.....	54
2. La réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.....	59
E°) Le projet de schéma des gens du voyage.....	60
F°) Dispositifs d'accompagnement des populations installés sur des campements illicites.....	60
G°) La politique d'accueil et d'intégration des étrangers et demandeurs d'asile.....	61
1. L'accueil des étrangers et demandeurs d'asile.....	61
2. L'intégration des étrangers	63 64
H°) L'égalité femmes-hommes.....	66
V - Renforcer l'idéal républicain	66
A°) Le dialogue avec les cultes.....	67
B°) La lutte contre le racisme et l'antisémitisme.....	68
C°) La promotion des valeurs républicaines.....	68
1. Donner du sens aux célébrations nationales.....	68
2. La grande mobilisation de l'école.....	70
D°) Le Réseau Vivre-Ensemble.....	71
E°) Le service civique universel.....	73
VI- Assurer la sécurité de nos concitoyens.....	73
A°) La sécurité civile : Développer une véritable culture commune de la gestion de crise.....	73 73
1. La planification des crises et la coproduction de sécurité civile.....	74
2. Les exercices de préparation aux situations de crise.....	75
B°) La sécurité routière.....	77
C°) La sécurité publique.....	77
1. Prévenir l'insécurité.....	82
2. Combattre la délinquance.....	85
3. Garantir la sûreté aérienne.....	86
D°) Lutter contre le phénomène de radicalisation.....	87
E°) Le plan Vigipirate et la lutte contre le terrorisme depuis les attentats de janvier 2015.....	87
1. Action de l'Etat suite aux attentats de janvier 2015.....	87
2. Le plan Vigipirate.....	87
3. L'opération sentinelle et la protection des sites et établissements religieux.....	89
VII- Concourir à l'aménagement et au développement des territoires.....	89
A°) Le Nouveau Grand Paris des transports.....	89
1. Les lignes et gares Grand Paris Express.....	95
2. Les autres projets du Nouveau Grand Paris des transports dans le Val-de-Marne.....	97
3. Les études en cours.....	98
B°) Les ateliers du Grand Paris du logement.....	98
1. Les enjeux.....	98

SOMMAIRE

2. L'Atelier sur l'aménagement du secteur de la VDO (ex-A87).....	99
3. L'Atelier sur l'aménagement du carrefour Pompadour de Créteil et de ses environs.....	99
4. L'Atelier sur l'aménagement de la zone nord de Charenton-le-Pont.....	99
5. L'aide aux maires bâtisseurs.....	99
C°) Le poumon vert de la métropole : l'Arc Boisé.....	100
D°) Les financements publics	101
1. Le CPER 2015-2020.....	101
2. Le Programme d'Investissements d'Avenir 2 (PIA 2).....	107
F°) La Métropole du Grand Paris.....	108
1. La loi NOTRe.....	109
2. La Métropole du Grand Paris.....	109
3. La préfiguration des territoires de la MGP.....	110
 VIII- D'autres perspectives	 112

UN DEPARTEMENT ATTRACTIF

Le Val-de-Marne est un département économiquement dynamique et attractif pour l'implantation d'entreprises par la conjugaison de 3 principaux facteurs :

UN RESEAU DE TRANSPORT DENSE

Le Val-de-Marne bénéficie d'un réseau de transport dense avec une accessibilité routière privilégiée autour des 2 radiales que constituent les autoroutes A4 et A6, et une rocade, l'A86, une bonne desserte en transports en commun (3 lignes de métro (lignes 1, 7 et 8), 5 lignes de RER (A, B, C, D, E), le tramway T7, plus de 130 lignes de bus régulières et les liaisons aériennes nationales et internationales qu'offre l'aéroport d'Orly avec 28,9 millions de passagers pour l'année 2014.

UNE OFFRE LOCATIVE IMMOBILIERE DE BUREAUX TRES COMPETITIVE

Le département propose une offre locative immobilière de bureaux la plus compétitive des départements de petite couronne, avec une moyenne de 200 € par m² et par an en petite couronne Est (le loyer moyen des bureaux neufs est de 310 € par m² par an contre 189 € par m² par an pour les locaux de seconde main), contre une moyenne de 206 € par m² en petite couronne Sud et de 234 € par m² en petite couronne Nord.

DES SITES D'ACTIVITES TERTIAIRES D'ENVERGURE A FORT POTENTIEL

La présence et le potentiel de sites d'activités tertiaires d'envergure tels que le parc ICADE (ex SILIC) à Orly-Rungis, premier parc d'affaire mono-proprétaire en Europe avec 408 000 m² d'immobilier d'entreprise qui constituent un atout majeur pour le dynamisme économique du département. Ces sites hébergent les sièges sociaux de grandes entreprises telles que Ricoh, système U, Lidl, et les bureaux de multinationales comme Thalès, Danone, Nestlé, etc.

UN TISSU ECONOMIQUE EN PLEINE CROISSANCE

Le tissu économique du Val-de-Marne compte plus de 99 931 établissements, dont 11 entreprises du CAC 40, soit une progression de 58% du nombre des établissements sur 10 ans.

LES GRANDES ENTREPRISES DU DEPARTEMENT

Le Val-de-Marne connaît l'implantation de grandes entreprises du CAC 40 telles que :

- Air Liquide à Champigny-sur-Marne (1 502 salariés) et à Vitry-sur-Seine (112 salariés) ;
- Essilor à Charenton-le-Pont (1 694 salariés) ;
- Danone à Rungis (429 salariés) ;
- L'Oréal (759 salariés) et Vinci (2 318 salariés) à Chevilly-Larue ;
- LCL (3 000 salariés) et Leclerc à Ivry-sur-Seine ;
- Orange (4 785 salariés) à Arcueil ;
- Pernod Ricard (542 salariés) à Créteil ;
- Sanofi comprend les sites de Vitry-sur-Seine (2 établissements : 1 413 et 519 salariés), Maisons Alfort (609) et Gentilly (465) ;
- Société Générale (3 226 salariés), AXA et BNP-Paribas à Fontenay-sous-Bois ;

- Veolia (641 salariés) à Saint-Maurice ;
- La FNAC (789 salariés) et le Crédit Foncier (1 440 salariés) à Ivry port / Charenton ;
- La BRED (1 078 salariés) à Joinville-le-Pont.

Certaines de ces « majors » ont également choisi d'y adosser leurs centres de recherche et de développement, comme par exemple Essilor international à Créteil, Cartier à Sucy en Brie et Sanofi à Gentilly. Le siège social du groupe Septodont (496 salariés), à Saint-Maur-des-Fossés, regroupe lui aussi des unités de production et le centre de R&D.

LES PRINCIPALES IMPLANTATIONS EN 2014

En 2014, Go Sport a installé son siège régional (80 salariés) à Alfortville et c'est dans le même immeuble que Nexity a inauguré le 22 octobre 2014 son premier espace de bureaux partagés. 148 postes de travail répartis sur 2 000 m² destinés aux autoentrepreneurs, start-up, grands groupes...

Essilor, leader mondial de l'optique ophtalmique, a conforté sa présence en Val-de-Marne en investissant 35 millions d'euros dans son nouveau centre de R&D, inauguré le 24 avril 2014 à Créteil, qui abrite ainsi son campus de recherche européen. Le groupe, déjà très présent en Val-de-Marne avec le siège « Monde » à Charenton-le-Pont et le siège « France » à Vincennes a été classé par le magazine Forbes pour la 3^{ème} année consécutive parmi les entreprises les plus innovantes au monde.

L'enseigne de distribution Jardiland, installée précédemment sur deux sites à Paris, a implanté en 2014 son siège social (200 salariés) dans les anciens studios Pathé situés à Joinville-le-Pont, avec pour voisin la société Rent-a-Car qui a également installé son siège social à Joinville il y a 4 ans.

Dans le secteur de la construction, Vailog, développeur immobilier logistique, réalise, pour le compte d'Haropa, une plate-forme logistique multimodale de plus de 21 000 m², « Bonneuil Distribution Center 2 », sur le port de Bonneuil-sur-Marne. De même, la direction déléguée de Vinci Construction France composée des entités SICRA, Dumez Ile-de-France et SRC a pris à bail 4 035 m² de bureaux dans l'immeuble Oxygène Sud, situé à Chevilly-Larue.

Le Val-de-Marne reste très attractif pour l'implantation d'entreprises, y compris à l'international avec l'installation de 12 sociétés étrangères ces derniers 18 mois : 3 entreprises chinoises (Edressit, Milanoo et NewSummit) ; 7 entreprises espagnoles (Alternia, Autoglobal, Diafarm, Disnomia Business, Kalfrisa, Kymos et Loja Nettoyage) ; 1 entreprise italienne (One Etere) et 1 entreprise portugaise (Grupo Catarino)

Une offre de services abondante

Institutions et organismes publics

En termes d'offre de services publics, L'Etat dans le Val-de-Marne déploie des moyens humains conséquents, adaptés à l'importance démographique du département : dans l'éducation nationale, dans la police, gendarmerie, préfecture et sous-préfectures, pour la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de logement, de transports et de développement durable ou encore dans le domaine de la santé, du travail et des affaires sociales.

Ce sont ainsi près de 55 000 agents de l'Etat qui sont présents dans le Val-de-Marne.

Le maillage de guichets de proximité y est particulièrement dense. Ainsi, 100 % de la population du département est à moins de 20 minutes de trajet en automobile d'un des 96 bureaux de postes du département sous contrat de présence postale avec l'Etat ; 17 agences Pole Emploi font le lien entre les entreprises et les demandeurs d'emploi ; 11 hôpitaux et 3 structures psychiatriques pourvoient aux soins en matière de santé ; 17 commissariats de police reçoivent les plaintes ou les signalements et 361 écoles maternelles, 335 écoles primaires, 128 collèges et 97 lycées accueillent les élèves scolarisés.

Santé et médico-social

La santé constitue un secteur de pointe dans le département. Il abrite notamment six établissements de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) : Hôpital Bicêtre au Kremlin-Bicêtre, Emile-Roux à Limeil-Brevannes, Henri-Mondor à Créteil, Paul-Brousse à Villejuif, Charles Foix à Ivry-sur-Seine, Albert Chenevier à Créteil, et d'autres centres hospitaliers et de recherche de renom, à l'image de l'Institut Gustave-Roussy à Villejuif. Le Val-de-Marne est ainsi le deuxième département au plan national en matière de médecine clinique, derrière Paris.

Le département abrite par ailleurs de nombreux groupes et laboratoires internationaux spécialisés dans la recherche en chimie et pharmacie (Innothera, Aventis, L'Oréal, Sanofi-Synthelabo...).

Culture

La richesse de l'offre culturelle et du patrimoine dans le Val-de-Marne contribue à l'attractivité du département et améliore le cadre de vie de ses habitants. Ce dynamisme culturel repose, d'une part, sur des institutions structurantes comme la Maison des Arts de Créteil ou le Centre Chorégraphique National (CCN) de Créteil et du Val-de-Marne. Il s'appuie, d'autre part, sur l'existence d'un véritable réseau de théâtres, ainsi que sur de nombreuses équipes artistiques de qualité. Des événements à forte notoriété s'y déroulent, à l'image du Salon International du Livre de poche à Saint-Maur-des-Fossés.

Concernant les arts chorégraphiques, le Val-de-Marne connaît la présence de deux structures de label et réseau nationaux dont l'action dépasse très largement le territoire départemental : le Centre Chorégraphique National (CCN) de Créteil et du Val-de-Marne et le Centre de Développement Chorégraphique (CDC) La Briqueterie à Vitry-sur-Seine. Celle-ci a été inaugurée en mars 2013. Elle constitue aujourd'hui un nouveau lieu en Ile-de-France pour l'accueil de compagnies chorégraphiques en création, le soutien à la production et à la diffusion, ainsi que pour la promotion de la culture chorégraphique.



Manufacture des œillets – Ivry sur Seine –
Source : Le Monde

Le département se caractérise par la présence de nombreux théâtres et équipes artistiques de qualité. Ce dynamisme repose notamment sur la qualité du partenariat entre l'Etat et le Conseil départemental. L'intervention du Ministère de la Culture est équilibrée entre les institutions structurantes comme la Maison des Arts de Créteil (MAC), les lieux de production théâtrale tels que le théâtre des Quartier d'Ivry, les lieux d'accueil en résidences et les nombreuses compagnies théâtrales.

Sport

La pratique sportive constitue un facteur important d'épanouissement individuel, de santé, et, dans sa dimension collective, de cohésion sociale. Le Val-de-Marne dispose de ce point d'un réseau d'équipements sportif particulièrement dense, avec 2 717 structures. En 2014 le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a apporté 1 794 443 € de subventions aux associations pour des actions d'intérêt général dont 307 005 € pour des actions au bénéfice des habitants des quartiers en difficulté et 1 018 800 € de subventions d'équipements sportifs.

LES CHIFFRES CLES DU DEPARTEMENT

(Données 2015, sources INSEE et CCI)

Données générales

- Population : 1 354 911 habitants¹ soit 11,33% de la population francilienne
- 47 communes
- Superficie 245 km², densité 5 529 hab/km²

L'économie :

- 99 931 établissements (publics et privés)
- 22 304 entreprises du secteur privé
- 11 entreprises du CAC 40
- Emploi total (salarié et non salarié) : 567 379 (source 2013)
- 55 400 emplois dans l'administration publique d'Etat, 26 700 emplois dans la fonction publique hospitalière (au 31 décembre 2013)
- Population active : 516 003 personnes

L'environnement

- 20 parcs départementaux et 265 km de sentiers de randonnées
- 2 550 hectares de forêts

Le réseau de transports

- Orly : 2ème aéroport de France avec 28 millions de passagers par an
- Le port de Bonneuil : 2ème port autonome de Paris
- 2 voies navigables : la Seine et la Marne
- 5 lignes de RER, 3 lignes de métro
- 3 grandes autoroutes (A6, A86 et A4)
- 84 lignes de bus (dont 80% font parties du réseau RATP)

La santé

- 51 établissements de santé dont 5 centres hospitaliers universitaires
- 1er centre européen de cancérologie avec l'Institut Gustave Roussy de Villejuif

L'enseignement supérieur et la recherche

- Plus de 100 établissements d'enseignement supérieur
- 47 000 étudiants
- 171 équipes de recherche

¹ Cf. décret n° 2014-1611 du 24 décembre 2014.

Le Val-de-Marne se distingue par la présence de grands pôles de développement générateurs d'emplois et d'activité économique et se caractérise par une spécialisation dans plusieurs filières comme la santé et l'agroalimentaire.

LE VAL-DE-MARNE COMPORTE DES POLES DE DEVELOPPEMENT AYANT UN FORT POTENTIEL DE CREATION D'EMPLOIS ET DE DYNAMISME ECONOMIQUE

Le département dispose de nombreux atouts liés à son tissu économique très dense, à la diversité de son habitat, ainsi qu'à la pluralité des pôles et centres urbains qui jalonnent son territoire. 7 pôles de développement plus particulièrement identifiés, disposent d'un fort potentiel de création d'activités économiques et de nouveaux emplois.

LE TOUR DU BOIS DE VINCENNES

Le tour du bois de Vincennes présente des caractéristiques particulières à forte attractivité aux portes de Paris et impacte ainsi l'activité des communes du Val-de-Marne limitrophes du bois de Vincennes.



Le tour du Bois de Vincennes – Source : BCI

De nombreux lieux font de ce secteur un centre de vie culturelle. Le château de Vincennes, plus vaste château-fort royal français subsistant, est un lieu touristique majeur. Il abrite également le Service Historique de la Défense, dont les bibliothèques et les archives sont accessibles au public. Le Palais de la Porte Dorée, qui accueille le Musée de l'Histoire de l'Immigration et l'Aquarium de la Porte Dorée, constitue également un lieu culturel et touristique qui attire plus de 370 000 visiteurs chaque année.

Le tour du bois de Vincennes concentre également des activités liées à la biodiversité et au climat. Le site de l'IGN à Saint-Mandé est le premier pôle "géomatique" européen regroupant des entreprises des sciences, du climat, de l'espace et des fonds marins. Il regroupe les sièges de l'IGN, de Météo France et une antenne du Service hydrographique et océanographique de la Marine. La nouvelle agence de la biodiversité aura également un de ses trois pôles à Saint-Mandé. Par ailleurs, le Parc zoologique de Paris, couramment appelé zoo de Vincennes, a rouvert ses portes au printemps 2014 après une importante transformation pour améliorer le bien-être des animaux en mettant en valeur la biodiversité. L'objectif est de faire du zoo de Vincennes un lieu touristique, mais aussi pédagogique et dédié à la recherche.

Ce secteur dispose par ailleurs d'infrastructures publiques importantes, avec les hôpitaux de Saint-Maurice et l'hôpital Begin. Il est également un lieu important pour la Défense nationale, le Fort Neuf de Vincennes et le Fort de Nogent accueillant respectivement les activités du Ministère de la Défense et le Groupement du recrutement de la Légion étrangère (GRLE).

LE VAL DE FONTENAY

Le Val de Fontenay est l'un des grands pôles économiques du département qui devrait atteindre plus de 500 000 m² à la fin 2015, le Val de Fontenay a atteint une masse critique qui lui confère une visibilité forte à l'échelle régionale. Identifié comme secteur à enjeux par le SDRIF pour le rééquilibrage des activités tertiaires à l'échelle francilienne, le pôle bénéficie d'avantages compétitifs qui le placent en bonne position au niveau régional.

30 000 passagers transitent quotidiennement par le pôle multimodal de Val de Fontenay, où se connectent les RER A et E. Situé à une vingtaine de minutes du centre de Paris et des deux aéroports parisiens Orly et Roissy-Charles-de-Gaulle, le pôle dispose d'une desserte en transports en commun remarquable. Celle-ci est appelée à s'améliorer encore avec le prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec, la prolongation de la ligne n°1 du métro et le raccordement à la ligne 15 du GPE.

Ce pôle économique majeur de l'Est parisien, déjà fort de la présence de la RATP, a bénéficié entre 2000 et 2010, du transfert de 4 000 emplois, lié principalement à l'implantation des établissements financiers tels qu'AXA, la BNP, la Société Générale. Cette dernière a engagé la création de 200 000 m² de nouveaux bureaux.

BRY-VILLIERS-CHAMPIGNY :

Les communes de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne seront desservies par la ligne 15 Sud du GPE grâce à la construction de la nouvelle gare de Bry-Villiers-Champigny, implantée à l'intersection des trois communes. Le site retenu permettra la création d'un nouveau pôle multimodal, offrant des correspondances avec la future gare RER E, le projet de bus en site propre (Altival) et le réseau de bus. L'arrivée du Grand Paris Express constitue une opportunité importante pour ces communes. Outre son intérêt pour la qualité de vie des habitants au quotidien, il s'agit en effet d'un puissant levier de développement qui viendra renforcer leur attractivité.

**Aires d'accessibilité
de la métropole
par les principaux
transports en commun**

- RGPE
- autre réseau de transport
(train, RER, métro, tramway)
- gare de départ

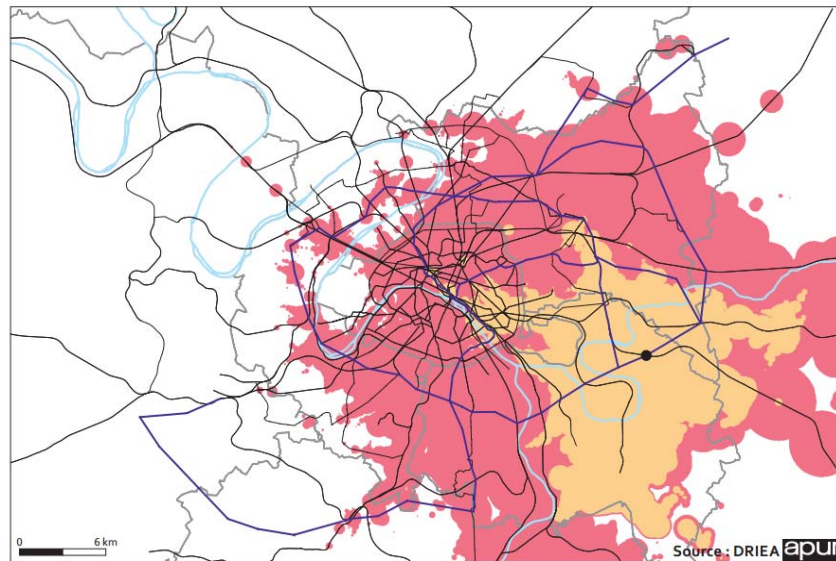
**Aire atteignable en moins de
45 min. depuis la gare de départ**

- 2013
- horizon 2030

Le calcul de ces surfaces isochrones tient compte d'une fin de parcours en marche à pied (5 km/h). L'isochrone est déterminé à partir de la principale station de transport en commun (RER, métro, Tram ou bus) la plus proche de la future gare. Les projections d'emplois accessibles en 2030 tiennent compte à la fois de l'amélioration de l'accessibilité des territoires et de la croissance projetée de l'emploi.

Sources : DRIEA, SCEP 2013

Évolution de l'accessibilité
depuis la gare de Bry-Villiers-
Champigny pour un trajet de 45
min. en transports en commun :
Territoire : + 321 %
Emplois : + 565 %



La création de cette nouvelle gare devrait permettre de concevoir un projet urbain permettant le désenclavement du site et le rayonnement de la gare au Nord de l'A4 et vers le Haut Val-de-Marne.

Aux abords de la gare, sera implanté le site de maintenance et de remisage (SMR), à la fois lieu de réparation du matériel roulant de la ligne 15 et lieu d'implantation du poste de commandement centralisé (PCC) qui assurera le commandement de l'ensemble des circulations des trains. C'est par lui que transiteront demain toutes les informations relatives à l'exploitation et à la supervision de la ligne 15. Le site de Champigny-sur-Marne va générer la création, à terme, de 450 emplois.

Un projet d'aménagement d'échelle régionale sur 20 hectares, concerté entre les trois villes et l'Etat, autour de la nouvelle gare du Grand Paris Express permettra d'accueillir dans un nouveau pôle d'innovation, des entreprises participant du « Cluster de la Ville Durable » ainsi que les PME et PMI souhaitant se positionner sur ces filières de développement

Sur l'emprise de l'ex-VDO entre Chennevières et Villiers-sur-Marne, la ZAC Marne Europe actuellement à l'étude accueillera la future gare de Bry-Villiers-Champigny et ambitionne de créer une nouvelle centralité mixte comprenant commerces, bureaux, logements et équipements. Le projet viendrait à terme relier les quartiers résidentiels alentour.

CRETEIL

Ville-préfecture et siège du conseil départemental, Créteil ne constitue pas uniquement un pôle administratif. Créteil présente une centralité propre, relativement indépendante vis-à-vis de Paris. Un bassin d'emploi attractif et autonome, comme le souligne le fait que plus de 21 000 actifs, soit 32,5 % de la population active, travaillent dans leur commune de résidence, à Créteil ou Maisons-Alfort, et que la connexion aux infrastructures de transports en commun et autoroutières génèrent une grande dispersion des flux dans la métropole.

La commune dispose également d'activités économiques dynamiques. Créteil dénombre entre 700 et 800 créations et implantations d'entreprises par an. Près de 7 600 emplois ont ainsi été créés sur la période 2006-2012.

Créteil accueille également une activité de R&D importante, plusieurs entreprises et multinationales y ayant implanté leur centre de recherche. Ainsi, le groupe Essilor, numéro 1 mondial de l'optique ophtalmique, conforte sa présence en Val-de-Marne en installant son Centre Innovation et Technologie (CIT) de 900 personnes, le plus grand campus mondial privé dédié à la recherche et l'innovation dans l'industrie de l'optique ophtalmique. Le groupe a décidé de renforcer sa stratégie d'innovation avec le recentrage de ses équipes sur trois seules entités : en France (Créteil), aux Etats-Unis (Dallas) et à Singapour.

L'entreprise Pernod, filiale du groupe Pernod-Ricard, a également décidé de développer un nouveau projet à Créteil. La société a décidé de revaloriser, sur son site, six hectares de friches industrielles aujourd'hui en partie inexploitées. Tout en conservant son siège et en reconstruisant ses laboratoires de recherche, Pernod a confié à Bouygues l'élaboration d'une offre diversifiée de logements et d'activités. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement un groupe d'immeubles qui va voir le jour, mais bel et bien la naissance d'un nouveau quartier.

Les anciennes unités de production industrielles aujourd'hui inutilisées vont être transformées en un véritable quartier avec logements, commerces et activités. La société Pernod-Ricard va reconstruire son nouveau centre de recherche avec 3 200 m² de surface de laboratoires, renforçant ainsi son activité sur Créteil. Le futur quartier Gizeh dispose d'atouts importants puisqu'il est situé à moins de 300 mètres de la gare du RER D "Vert-de-Maisons" et d'une future gare du Grand Paris Express.

Par ailleurs, l'arrivée du Réseau du Grand Paris Express vient redynamiser le secteur mixte de l'Échat, dont le développement initial s'était effectué en corrélation avec la station de la ligne 8 du métro. Un programme de 18 000 m² combinant des logements, des bureaux et des commerces est prévu.



LES GRANDES ARDOINES

Les Grandes Ardoines font partie du territoire de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis-Seine-Amont. Ce pôle a un fort potentiel de développement économique, centré sur la création d'un pôle spécialisé dans les biotechnologies, avec la présence notamment d'Air Liquide et de Sanofi-Aventis. Actuellement, 9 000 emplois et plus de 400 PME y sont regroupés.

La première tranche du pôle biotech des Ardoines comprend un incubateur pépinière-hôtel d'entreprises, spécialisé dans la création d'entreprises tournées vers les biotechnologies. Également prévu dès la première tranche, un immeuble dédié à l'économie de la connaissance permettra d'accueillir des entreprises travaillant avec Sanofi Aventis. L'objectif est d'implanter de nouvelles entreprises non polluantes, innovantes et tournées en partie vers les biotechnologies, tout en valorisant les savoir-faire du tissu économique existant, pour créer, à terme, un bassin de vie de 45 000 emplois et 25 000 habitants. En développant les capacités immobilières et en participant à la mise en relation d'équipements complémentaires dans l'industrie, les services et la recherche, le pôle « biotech » des Ardoines renforcera, en reliant Villejuif à Créteil, la position du Val-de-Marne dans le cône sud de l'innovation, en interface entre Paris, Evry et le plateau de Saclay. Les Grandes Ardoines bénéficieront en outre d'une excellente accessibilité à l'interconnexion du RER C et de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express.

LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE (VSB)

La Vallée scientifique de la Bièvre (VSB) comprend notamment 7 communes de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre (CAVB). La Vallée Scientifique de la Bièvre se caractérise par une très forte densité - l'une des plus fortes d'Europe - en matière d'activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. On y trouve 230 laboratoires de recherche appliquée : aéronautique, armement, énergie, pharmacie, cosmétologie notamment, dans lesquels travaillent 8 500 chercheurs et ingénieurs. Il s'agit d'un territoire à fort potentiel, dans le cadre d'un pôle d'innovation et de développement économique du Grand Paris, sur la thématique de la santé. La VSB propose, aux portes de Paris, un véritable « campus urbain », avec, en sus, la présence sur le territoire d'entreprises liées au domaine de la santé. De nombreux projets sont en cours : la réalisation d'un bioparc de 30 000 m² sur la ZAC Campus Grand Parc, le renforcement du pôle universitaire par le projet d'Ecole Universitaire de Santé (3 000 nouveaux étudiants et chercheurs à proximité du pôle hospitalo-universitaire Kremlin-Bicêtre-Villejuif).



*Creative Valley - Visite de Michel Sapin – Kremlin Bicêtre -
Source : BCI*

L'arrivée du Grand Paris Express augmentera l'attractivité du territoire, avec l'implantation de 9 nouvelles gares à l'échelle de la Vallée Scientifique de la Bièvre et de 6 au sein des villes du périmètre du CDT. L'objectif est de tirer profit de cette infrastructure nouvelle pour favoriser un développement urbain important, mixte et équilibré.

LE POLE ORLY-RUNGIS

Le pôle Orly-Rungis est un territoire stratégique du département, porte d'entrée sud de l'Ile-de-France. La présence de grands équipements métropolitains (2ème aéroport national, MIN de Rungis), de fonction logistique (SENIA, plateforme SOGARIS, gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges) ainsi que d'importantes fonctions industrielles, tertiaires (ICADE) et commerciales (centre commercial Belle Epine, Thiais Village) lui confère une place centrale au sein du système économique francilien.

Ce pôle constitue ainsi un bassin d'emplois important, avec 273 000 emplois, dont 12 000 emplois au marché d'intérêt national (MIN) de Rungis et 26 000 emplois sur la plateforme aéroportuaire d'Orly, qui est amené à connaître une forte croissance, notamment avec l'opération Cœur d'Orly portée par Aéroports de Paris (ADP).



*Aéroport Paris-Orly – Déplacement de Ségolène Royal
Source : BCI*

Cœur d'Orly est une vaste opération d'urbanisme lancée en 2005, située sur le premier pôle économique du sud-francilien et à proximité immédiate des terminaux de l'aéroport Paris-Orly, avec la création d'un quartier d'affaires sur 13,5 hectares qui comprendra des bureaux, un centre de congrès, un hôtel quatre étoiles et un pôle de commerces, de services et de loisirs. Ce projet de plateforme aéroportuaire propose des connexions autoroutières multiples et un large éventail de transports en commun. Le projet Cœur d'Orly a pour ambition de renforcer le pôle d'Orly et d'en faire un pôle d'échanges, d'affaires et de recherche, de rayonnement mondial, particulièrement attractif pour les entreprises dans un cadre étroitement lié au Grand Paris.

Le nouveau pôle d'entreprises a posé sa première pierre le 4 juin 2014 sur les emprises de l'aéroport. Un premier immeuble de 19 500m², Askia, sera livré d'ici la fin 2015. Il comprendra 18 500 m² de bureaux et 1 000 m² de commerces en pied d'immeuble. Il sera relié au terminal Sud de l'aéroport d'Orly via une passerelle qui devrait être construite d'ici à fin 2016. Il est prévu qu'un centre commercial soit construit à la fin 2017 et que le prolongement du T7 soit réalisé d'ici à 2018. Une offre hôtelière de 1200 chambres et un centre de congrès et d'expositions de 20 000m² devraient compléter cet ensemble.

L'arrivée des lignes 14 et 18 du futur Grand Paris Express et de la gare TGV viendront non seulement conforter l'attractivité du pôle d'Orly pour les entreprises, mais aussi permettre la construction des logements et l'accueil d'équipements culturels ou de loisirs de rayonnement métropolitain. En rapprochant les accès aux avions et aux trains, l'ensemble gare-aérogares offrira ainsi un panel très large de destinations françaises, européennes et internationales.

Dans cette perspective, un projet d'investissement de 400 à 450 millions d'euros permettra de relier, à horizon 2018, les deux terminaux sud et ouest en un seul afin d'offrir 100 000 m² de nouvelles surfaces d'accueil pour les passagers. Première étape de cette modernisation : d'ici à fin 2015, 80 % des passagers internationaux du terminal Sud seront accueillis dans une nouvelle salle d'embarquement internationale de 20 000 m², située à l'est du terminal Sud.

LE DEPARTEMENT PEUT COMPTER SUR PLUSIEURS FILIERES D'EXCELLENCE

Le dynamisme du département repose également sur l'existence de filières d'excellence, organisées, structurées et valorisées autour de projets, d'équipements et d'établissements phares, qui permettent aux territoires de rayonner aux niveaux national et international. La santé, en premier lieu, avec des centres hospitaliers de renommée mondiale, mais aussi l'agroalimentaire, grâce à la présence du MIN de Rungis et une filière universitaire centrée sur l'étude de l'homme dans son biotope. Ces filières d'excellence et innovantes, structurantes pour le tissu économique du département, dynamisent les bassins de vie qui les accueillent et favorisent leur attractivité et leur rayonnement.

LA SANTE ET LA RECHERCHE MEDICALE

La filière de pointe santé

Le Val-de-Marne est le deuxième pôle français de médecine clinique, avec 51 établissements de santé et de soins dont 5 Centres Hospitaliers de rayonnement international : l'Institut Gustave-Roussy (IGR), les hôpitaux Henri-Mondor, Paul-Brousse, Bicêtre et Charles-Foix, et 6 des 39 établissements de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Avec 172 équipes de recherche et 11 000 chercheurs ingénieurs et techniciens, le Val-de-Marne constitue le 7ème pôle scientifique. Le département bénéficie de surcroît d'un tissu important de petites et moyennes entreprises de haute technologie dans le domaine médical. Au total, près de 500 entreprises sont vouées au secteur biomédical, employant 50 000 personnes, dont 20 000 dans le secteur privé (soit 12 % de l'effectif francilien privé).

Des établissements internationalement reconnus : l'Institut Gustave-Roussy et l'hôpital Henri-Mondor

L'Institut Gustave-Roussy (IGR) est le premier centre européen de lutte contre le cancer, tant par sa taille que par la performance de ses équipes. Il réunit sur le même site plus de 2 500 professionnels dont les missions sont de soigner les personnes atteintes de cancer, de chercher et de mettre au point des thérapies nouvelles, de diffuser les connaissances médicales et scientifiques, françaises et internationales. Piloté par un Conseil d'administration présidé par le Préfet de la région Ile-de-France, l'institut bénéficie d'un budget annuel de l'ordre de 306 millions d'euros, dont 88 millions consacrés à la recherche et à l'enseignement. L'IGR est au cœur du CDT Sciences et santé. La future gare du Grand Paris Express Villejuif IGR est située à l'interconnexion des lignes 14 et 15, au cœur de la ZAC Campus Grand Parc sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre.

Le groupe hospitalier Henri-Mondor regroupe 5 établissements, Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux dans le département du Val-de-Marne, Joffre-Dupuytren et Georges-Clémenceau dans celui de l'Essonne. Le groupe hospitalier propose une offre complète de soins permettant la prise en charge adulte tant médicale, chirurgicale ou psychiatrique en médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée. Il réalise une activité médicale importante à l'échelle de la région Ile-de-France : il dispose de plus de 3 100 lits et accueille plus de 46 000 patients dans son service d'urgences. Le groupe hospitalier est rattaché à la faculté de médecine de l'UPEC, qui accueille 3 000 étudiants. Avec la Faculté de médecine, le groupe hospitalier mène une recherche active, autour de 11 unités Inserm et 2 unités CNRS.

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, le site universitaire de l'hôpital Henri-Mondor bénéficiera d'une dotation importante. Il recevra ainsi 20 millions d'euros pour la construction d'un bâtiment de recherche biomédicale destiné à accueillir les nouvelles équipes de recherche et à dynamiser la recherche translationnelle, du laboratoire au lit du patient.

Campus Grand Parc

L'opération Campus Grand Parc a pour objectif de développer un campus urbain à vocation internationale, centré sur la recherche et l'innovation dans le secteur de la santé et des biotechnologies, tout en offrant des conditions de vie adaptées aux besoins des habitants du territoire (logements, emplois, transports, cadre de vie, commerces, services) et aux salariés du site.

Le projet urbain « Campus Grand Parc » est inscrit comme l'un des projets essentiels du Contrat de Développement Territorial (CDT) « Sciences et Santé » signé le 28 octobre 2013. Il prévoit d'allier logements (environ 250 000 m² de surface de plancher) et pôles de développement économique (activités scientifiques et tertiaires, enseignement et formation aux métiers de la santé et équipement, commerces et services). L'objectif est de rassembler autour de l'Institut Gustave-Roussy des compétences médicales et scientifiques, des entreprises et des centres de formation, au service de la lutte contre le cancer, domaine où la France et l'Île-de-France disposent de compétences reconnues internationalement, notamment en essais cliniques. Avec également à proximité le pôle de santé de l'université Paris Sud et le CHU de Bicêtre et de Paul-Brousse, le Campus Grand Parc est au centre d'un campus « sciences et santé » de premier ordre.

Le site accueillera ainsi une large gamme d'activités et de services autour de l'innovation en santé (imagerie, instrumentation et dispositifs médicaux, nouvelles technologies de l'information et de la communication et télémédecine) ainsi que de nouvelles formations universitaires. Le projet d'École Universitaire Interdisciplinaire de Santé de l'Université Paris-Sud viendra notamment s'y implanter. Cet établissement doit accueillir de nouveaux étudiants et chercheurs, à proximité du pôle hospitalo-universitaire, et à compléter les installations de la Faculté de médecine (pour les tronc communs aux études de santé, pour les formations paramédicales, pour la recherche...).

La Silver Valley

La « Silver économie » est l'économie dédiée au vieillissement de la population. L'enjeu est crucial : il s'agit de permettre et d'encourager les innovations afin d'accompagner dans l'avancée en âge la population et faire reculer la perte d'autonomie. En France, les personnes âgées de 60 ans ou plus sont aujourd'hui 15 millions ; en 2030, elles seront 20 millions. Cette évolution représente un nouveau défi pour notre société. Les innovations et les nouveaux besoins font naître de nouveaux services et nécessitent des adaptations structurelles. La création de la « Silver économie » a ainsi pour ambition de répondre à un certain nombre de ces exigences.

La « Silver économie » est une filière qui doit être organisée et structurée, de manière à regrouper et fédérer toutes les entreprises agissant pour ou avec les personnes âgées, afin de leur donner à les moyens de se développer et de distribuer des produits et des services qui serviront leur autonomie, en France et dans le monde.

Lancée le 1er juillet 2013, la « Silver Valley » s'impose désormais comme un acteur incontournable dans le Val-de-Marne, avec 170 acteurs représentant toutes les facettes de la Silver économie, des mini startups aux multinationales comme Microsoft. Elle représente un centre d'excellence francilien qui a vocation à cristalliser les énergies, regrouper les compétences, à donner les moyens aux acteurs du secteur d'évoluer dans un écosystème foisonnant et d'accéder plus facilement à la recherche. En effet, la Silver Valley est située à proximité de l'hôpital Charles-Foix, l'un des gros pôles de gérontologie d'Europe, de l'Université de médecine Pierre et Marie Curie et de Sanofi-Aventis.

Le centre Silver Innov, inauguré le 13 novembre 2014, s'inscrit dans la continuité de cet objectif. Silver innov', d'environ 4000 m², devrait accueillir une quarantaine de sociétés. Startups et jeunes entreprises se partageront les quatre étages du bâtiment, qui comporte cinq laboratoires, des bureaux modulables, des salles de réunion...

L'InVS (Institut de Veille Sanitaire)

Etablissement public implanté à Saint-Maurice, placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé, l'Institut de veille sanitaire (InVS) réunit les missions de surveillance, de vigilance et d'alerte dans tous les domaines de la santé publique. Les missions confiées à l'InVS recouvrent la surveillance et l'observation permanentes de l'état de santé de la population par la production de données scientifiquement fiables et rigoureuses, la veille, la vigilance et l'alerte sanitaires et une contribution à la gestion des situations de crise sanitaire.

La ministre de la Santé, Mme Marisol Touraine, a confié à François Bourdillon une mission de préfiguration en vue de la création d'une Agence nationale de santé publique reprenant les missions, personnels et obligations de trois agences sanitaires : l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et de l'Établissement pour la préparation et la réponse aux urgences sanitaires (Éprus). L'ambition de la préfiguration est de créer un centre de référence et d'excellence, fondé sur une expertise et une parole scientifique incontestables, en lien avec la recherche, lui permettant de mieux connaître, expliquer, préserver, protéger et promouvoir l'état de santé des populations.

L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE

La filière agroalimentaire francilienne avec ses 2 329 établissements et 23 754 emplois générés, est aussi fortement représentée dans le Val-de-Marne, principalement avec la présence du marché d'intérêt national (MIN) de Rungis sur le pôle Orly-Rungis.

Le Marché d'intérêt national de Rungis est le plus grand marché de produits agricoles du monde avec près de 1 200 entreprises implantées, 2,5 millions de tonnes de produits alimentaires à l'arrivage et 18 millions de consommateurs desservis dans toute l'Europe chaque année. La diversité et la qualité des produits sont cités en exemple et constituent un puissant vecteur de l'économie Val-de-Marnaise. Il est en continuelle transformation, s'adapte aux évolutions de la consommation, aux besoins des clients ainsi qu'aux nouvelles normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.



MIN de Rungis, M. Jean François Carencu, Préfet de Région
Sources : PRIF

Ce lieu stratégique pour les opérateurs français du commerce de gros alimentaire constitue la deuxième grande zone d'activité économique de la région Ile-de-France après la Défense. Les différents pavillons du marché de Rungis concentrent 30 % des entreprises et 20 % des emplois directs du pôle Orly- Rungis. Son chiffre d'affaires est d'environ 8 milliards d'euros. Près d'un milliard de chiffre d'affaire est réalisé à l'export.

Plus de 81 000 certificats à l'export ont été délivrés par les services de l'Etat (Direction départementale de la protection des populations - DDPP) sur le MIN de Rungis (+4 % par rapport à 2013). Le MIN de Rungis constitue un pôle d'échanges commerciaux de premier ordre et concentre une part importante des contrôles menés par la DDPP.

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste portant sur la santé de l'Homme liée à l'alimentation, l'environnement et le travail, ainsi que sur la protection de la santé animale, le bien-être animal et la santé des végétaux. Ce champ étendu permet une appréhension large des questions de sécurité sanitaire, en particulier par une approche globale des expositions multiples des individus aux risques liés au travail, à l'environnement et à l'alimentation. Ses avis et recommandations sont rendus publics.

L'Anses peut compter sur plus de 1 300 agents – médecins, vétérinaires, pharmaciens, toxicologues, chimistes, écotoxicologues, agronomes... - qui travaillent de façon pluridisciplinaire avec les huit cents experts mobilisés par l'Anses via ses collectifs d'experts en santé-travail, santé-environnement, alimentation et nutrition, santé et bien-être animal et santé végétale.

S'appuyant sur 11 laboratoires en France et une trentaine d'organismes scientifiques, l'agence a rendu depuis 2010 quelques 20 000 avis, rapports, études et décisions, sur des sujets aussi variés que les perturbateurs endocriniens, les radiofréquences, les OGM, l'amiante, les nanotechnologies ou encore la santé des abeilles. Depuis le 1er juillet 2014, elle s'est en outre vue confier deux nouvelles missions : la gestion des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture et adjuvants, impliquant une nouvelle organisation avec deux directions distinctes, ainsi que la mise en place d'un dispositif de surveillance, dit «phytopharmacovigilance», des effets de ces produits sur la santé humaine, la faune, la flore et l'environnement.

L'Anses a inauguré en juillet 2015 son nouveau siège, le bâtiment Copernic, en la présence de M. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, Mme Marisol Touraine, ministre de la Santé et Mme Martine Pinville, secrétaire d'Etat à Consommation. L'implantation du bâtiment, au cœur du campus de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, permettra de renforcer les synergies avec l'Ecole vétérinaire, en mutualisant certains services et en développant les coopérations scientifiques.



Inauguration du siège de l'ANSES le 1er juillet 2015 par M. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, Mme Marisol Touraine, ministre de la Santé et Mme Martine Pinville, secrétaire d'Etat à Consommation

L'ENVA (Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort)

L'ENVA est l'une des quatre écoles nationales vétérinaires françaises. Elle a une mission de production et de recherche scientifiques dans le domaine des sciences vétérinaires, dont les applications sont nombreuses pour la santé animale, la santé humaine et la protection de l'environnement. L'école est un centre de consultations, avec service d'urgence pour les animaux de compagnie et pour les chevaux, mais aussi pour les animaux de production (plus de 30 000 actes réalisés chaque année). Ses activités de recherche regroupent plus de 80 enseignants-chercheurs. Elle forme 700 étudiants par an.

Depuis 2012, l'ENVA est rattachée à l'UPEC en tant qu'école externe. Un partenariat étroit a été mis en œuvre dans ce cadre. Les deux pôles de recherche de l'ENVA travaillent ainsi en unités mixtes avec des chercheurs de l'UPEC, de l'ANSES et de l'INRA. L'ENVA est également membre de la COMUE UPE et la thématique « Santé-Société », thématique structurante de l'UPE. Une coopération existe ainsi entre le CHU Henri Mondor et l'ENVA pour le projet de création d'une école de chirurgie technique et interventionnelle de l'Île-de-France.

Par ailleurs, l'ENVA est l'établissement qui a bénéficié, de toutes les écoles sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, du montant le plus important de crédits d'investissement versés ces dernières années. L'école a ainsi reçu, de 2008 à 2012, 22 millions d'euros. Le Contrat de plan Etat-Région pour la période 2015-2020 prévoit un financement de la rénovation immobilière de l'ENVA à hauteur de 45 millions d'euros (30 millions d'euros pour l'Etat, 15 millions d'euros pour la région).

L'ETUDE DE L'HOMME DANS SON BIOTOPE

La nouvelle agence de la biodiversité et le pôle géosciences de Saint-Mandé

Adopté en première lecture à l'assemblée nationale le 24 mars 2015, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, entend renforcer et renouveler les politiques publiques en faveur de la biodiversité. Afin de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre des actions, le projet de loi prévoit la création d'une Agence française de la biodiversité fin 2015.

Le projet de loi prévoit que l'Agence française pour la biodiversité rassemble dans un établissement public unique quatre structures œuvrant en faveur de la biodiversité et la qualité des milieux marins, aquatiques, botaniques et des espaces protégés remarquables :

- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ;
- l'Agence des aires marines protégées ;
- Parcs nationaux de France ;
- l'Aten. (Pôle de ressources et compétences pour la nature).

Elle sera déployée au plus près des territoires en métropole et dans les collectivités d'Outre-mer. Les ressources centrales de l'Agence à sa création seront concentrées sur trois pôles, dont un dans le Val-de-Marne, l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), dont la direction générale est à Vincennes.

L'ONEMA avec ses 900 agents, fournira près de 70 % des effectifs de l'Agence. Le budget de l'Agence, qui devrait bénéficier des fonds du Programme d'investissements d'avenir, sera de 220 millions d'euros. L'ONEMA dispose en 2015 d'un budget total de 178 millions euros.

L'ONEMA, située à proximité de l'IGN et de Météo France, va concentrer des ressources, des compétences pour rassembler, cartographier et faciliter l'accès aux données naturalistes (Etat des milieux et du patrimoine). Sans compter que la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) va remplacer les deux représentations actuelles du cadastre, celle de la DGFIP et celle de l'IGN à l'horizon 2021. En outre, le Muséum d'Histoire Naturelle, autorité de tutelle du parc zoologique de Paris, fera partie de l'agence. En effet, les chantiers sur lesquels se développent des synergies entre le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et l'ONEMA se multiplient en raison de la complémentarité des savoir-faire qui favorise l'avancement des connaissances et la mise en œuvre des politiques publiques sur l'eau.

Par ailleurs, le site de l'IGN à Saint-Mandé (Val-de-Marne) est le premier pôle "géomatique" européen regroupant des entreprises des sciences, du climat, de l'espace et des fonds marins. Il regroupe les sièges de l'IGN, de Météo France et une antenne du Service hydrographique et océanographique de la Marine.



Remise du cahier d'acteurs des Ateliers de l'IGN 2014 à Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au Numérique

Afin de faire de cet espace un véritable pôle géomatique de dimension européenne et mondiale et d'attirer les entreprises, un projet d'incubateur géomatique a été mis en place. Sur 22 000 m² destinés à recevoir des entreprises, 2 000 m² devraient être réservés à la création d'un incubateur du pôle géosciences visant à développer un éco système de PME innovantes à Saint Mandé autour de Saint Mandé. Les services de l'Etat ont informé les porteurs de projet de l'incubateur géomatique (structuré à partir de l'IGN et de Météo-France, à Saint-Mandé) de la possibilité de financer les entreprises intégrées dans ce dispositif au titre du programme d'investissement d'avenir (PIA). Suite à l'appel à projet de l'IGN, 5 sociétés ont été retenues au titre de l'incubateur en octobre 2014. Ces entreprises bénéficient de l'expertise de l'IGN et de 200 m² de locaux en son sein. Une 2ème sélection est prévue au second semestre 2015.

Le pôle Ville, Environnement et leurs Ingénieries de l'Université Paris-Est

L'Université Paris-Est (UPE) est une Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) au sens de la loi relative à l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013. L'université de Paris-Est Créteil (UPEC) en est un membre fondateur et essentiel. L'UPE rassemble plus de 1800 enseignants-chercheurs et forme 50 000 étudiants.

Le PIA1 a renforcé l'attractivité de l'UPE via les deux pôles thématiques développés dans un objet de recherche opérationnel : « l'homme et la ville ». L'UPE s'est concentrée sur le développement de deux pôles : Santé et société (SS), et Ville, environnement et ingénieries (VEI). L'intervention du PIA1 avec une enveloppe nationale de 404,90 millions d'euros a permis de renforcer leur attractivité à travers l'accès à un spectre large de formations disciplinaires en sciences sociales, leur déclouisonnement et l'émergence d'axes innovants de recherche.

Les atouts de ces deux pôles de recherches s'expriment dans leur complémentarité (sciences humaines), leur ancrage sur le territoire, ainsi que la valorisation de « l'humain » (santé et innovations urbaines dans le monde du XXIe siècle) qu'ils mettent en œuvre. Le pôle Ville, Environnement et leurs Ingénieries d'Université Paris-Est, comprenant 600 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents, associe étroitement les sciences de l'environnement, les sciences humaines et sociales, et les sciences de l'ingénieur en tirant parti de la diversité des compétences mobilisables : deux universités, quatre écoles d'ingénieurs, trois écoles nationales supérieures d'architecture, cinq organismes de recherche et d'expertise et un pôle de compétitivité.

Les grands défis de la ville de demain - s'adapter au changement climatique, concevoir et maintenir les infrastructures de demain, créer une société de la connaissance, réduire la vulnérabilité de la société, prendre en compte le vieillissement, la santé et le handicap, inventer la mobilité durable - mobilisent aujourd'hui un nombre important de chercheurs et d'ingénieurs au sein de différents établissements de disciplines variées : économie, sociologie, sciences de l'ingénieur et de l'environnement. Ce pôle, qui représente près de 25 % de la recherche française dans le domaine de l'urbain, donne aux chercheurs et aux étudiants une visibilité internationale qui leur permet d'intensifier leurs collaborations, d'enrichir leurs projets de recherche et de mieux les valoriser.

L'Etat se mobilise pour relancer la croissance, l'investissement et l'emploi. De nouveaux moyens sont déployés pour renforcer la professionnalisation des personnes faiblement qualifiées, et plus particulièrement les jeunes. De nouveaux dispositifs ont également été mis en œuvre afin de soutenir les entreprises, notamment les TPE et les PME, pour encourager l'activité économique et lever les freins à l'investissement et à l'embauche.

LA SITUATION DE L'EMPLOI

Au quatrième trimestre 2014, le nombre d'emplois salariés, estimé par l'INSEE, s'élève à 356 645 soit un maintien comparativement à 2013. A fin décembre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est de 73 880 inscrits à Pôle Emploi (+ 6,5% sur un an) et de 100 580 inscrits en catégorie ABC (+ 7,4 %). Cette évolution s'inscrit dans la tendance haussière de l'Île-de-France (+ 5,9 % et + 6,5 %) et nationale. S'il est incontestable que l'orientation est toujours haussière en 2014, il est à noter que l'évolution annuelle à fin 2013 était de respectivement de + 9,1 % en catégorie A et de + 8,7 % en catégorie ABC.

Sur les sept premiers mois de l'année 2015 cette orientation à la hausse se ralentit à 3,8 % en catégorie A et 6,1 % en catégorie ABC.

L'Etat met en œuvre les différents outils de la politique de l'emploi pouvant permettre d'offrir des solutions aux problèmes économiques et financiers des entreprises, d'impliquer les grandes entreprises réalisant des PSE dans la revitalisation des territoires, d'aider les entreprises de conserver leurs compétences durant leur baisse d'activités, de soutenir l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, y compris les plus en difficulté sur le marché du travail, et de préparer l'avenir des entreprises et des jeunes.

LES POLITIQUES DE SOUTIEN A L'EMPLOI

LES ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance dont l'objectif est de permettre au salarié d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter sa formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise. Le but est de favoriser l'insertion ou la réinsertion des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et des bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

La conjoncture économique a fortement impacté le volume des contrats. Après la forte baisse des contrats de professionnalisation en 2012-2013, la campagne 2013-2014 enregistre une stabilisation avec 3 101 contrats signés dans le Val-de-Marne. Les entreprises ayant recourt au contrat de professionnalisation se concentrent notamment dans le secteur du commerce (32,9 %). Au premier semestre 2015, le Val de Marne a enregistré 1 288 entrées en contrats de professionnalisation soit une augmentation de 5,05 % du nombre de contrats signés sur la même période comparé à 2014. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 71,04 % des contrats enregistrés.

L'apprentissage

Comme le reste de l'Île-de-France, le Val de Marne a été touché par le recul des entrées en apprentissage dans les entreprises lors de la campagne 2013/2014 : - 6 % soit 4 706 entrées.

Face à ce constat, l'Etat se mobilise pour relancer l'apprentissage, qui reste un des leviers les plus efficaces contre le décrochage du système éducatif et contre le chômage des jeunes : 70 % des apprentis trouvent un emploi durable à la fin de leur formation. L'apprentissage constitue donc un outil essentiel pour prévenir et « rattraper » les jeunes sortis du système scolaire et les accompagner vers l'emploi.

L'Etat a mis en place une série de mesures pour renforcer l'attractivité de l'apprentissage. Le dispositif d'aides financières a été renforcé, au-delà de la prime régionale à l'apprentissage (1000 € par année de formation), par l'aide à l'embauche d'un apprenti supplémentaire (1000 €), auxquelles s'ajoutent l'exonération de charges sociales (à l'exclusion des cotisations AT/MP) et le crédit d'impôt (1600 € pour la première année de formation allant du niveau V au niveau III). En 2015, le soutien des TPE a été accentué avec l'aide « TPE jeunes apprentis » (4.400 € pour la première année d'un apprenti mineur). Ces aides sont cumulables.

Dans le Val de marne, durant l'année 2014, les partenariats se sont développés dans le cadre du Contrat d'objectif et de moyens territorial conclu avec le Conseil régional. Ils mobilisent Pôle Emploi, les Missions locales, l'Education Nationale, la CGPME, le MEDEF, les chambres consulaires (CMA et CCI) de très nombreux CFA (plus de 20) qui travaillent directement avec les deux développeurs de l'apprentissage existant sur le département en plus de ceux des chambres consulaires. Ces actions se poursuivent sur l'année 2015. Vont s'y ajouter notamment la prospection par Pôle emploi des entreprises de plus de 250 salariés soumis au quota de 4 % d'alternants, la prospection ciblée des secteurs qui ont vu leur nombre d'apprentis baisser et des rencontres avec les grandes entreprises pour aborder le thème de l'emploi des jeunes et des alternants. L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur de cette voie de formation qui a démontré son efficacité.

Par ailleurs sera lancé nationalement au second semestre 2015 le dispositif « Réussite apprentissage » qui prendra la forme d'un appel à projet à destination des Missions locales en partenariat avec les CFA pour identifier et accompagner des jeunes notamment des quartiers Politique de la Ville vers l'apprentissage et dans l'apprentissage.

L'ACCES A L'EMPLOI

L'accompagnement à l'emploi et le soutien au secteur associatif

▪ *Emplois aidés : les chiffres-clés*

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés...) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat. En 2014, ces dispositifs ont permis à 5 607 val-de-marnais d'accéder à l'emploi.

Le contrat Emploi d'Avenir du secteur non marchand a progressé, par rapport à 2013, de 20 % avec 1.246 prescriptions dont près de 900 nouveaux contrats. De même, le nombre de contrats Emplois d'Avenir du secteur marchand (263) connaît également une progression de 41 % et celle des CIE (807) est de 7 %. Le CAE a bénéficié à 3276 demandeurs d'emploi.

En 2015, l'objectif annuel pour le Val-de-Marne est de 6668 contrats aidés. L'objectif du premier semestre 2015 était de 2903 contrats. Cet objectif a été réalisé à plus de 96%, soit 10 points de plus que le taux de réalisation régional.

▪ *Les associations : un acteur économique important dans le Val-de-Marne*

Les associations apportent une contribution essentielle au lien social par la réalisation de missions d'intérêt général voire de service public, à l'instar des services mandataire judiciaire et des fédérations sportives. Elles concourent également de façon significative à la vie économique et à l'emploi dans le Val-de-Marne.

Le Val-de-Marne compte 2 507 associations employeuses (7,2 % des établissements employeurs du département) pour 29 087 salariés correspondant à 23 502 équivalents temps plein (6,6 % des ETP du département) et 719 514 000 € de rémunérations brutes (sources 2011). L'action sociale et médico-sociale, l'enseignement et les sports et loisirs sont les principaux secteurs de l'emploi associatif dans le Val-de-Marne.

Les associations se révèlent des acteurs importants dans le déploiement des dispositifs d'emplois aidés. Le Val-de-Marne a atteint ses objectifs dans ce cadre, avec notamment 1513 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 468 emplois d'avenir (EAv) en 2014 dans les associations.

Les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires, trouvent ainsi dans le monde associatif des solutions d'insertion professionnelle au service de missions valorisantes d'intérêt général. Par exemple en 2014, 26,7 % des EAv ont bénéficié à des jeunes habitants en zone urbaine sensible (ZUS).

Le contrat starter

Le contrat CIE-Starter, lancé au en avril 2015, est un contrat aidé dans le secteur marchand à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il a pour but, grâce à une aide financière à l'employeur (secteur marchand), de faciliter l'accès durable à l'emploi des jeunes. Le montant de l'aide est fixé au niveau régional à hauteur de 45 % du SMIC horaire brut. Ce contrat vise à soutenir l'embauche des publics prioritaires, à savoir des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion et qui présentent au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- bénéficiaire du RSA
- demandeur d'emploi de longue durée
- travailleur handicapé
- avoir été suivi dans le cadre d'un dispositif 2ème chance (garantie jeune, école de la deuxième chance, EPIDE, formation 2ème chance...)
- avoir bénéficié d'un emploi d'avenir dans le secteur non marchand

En juillet 2015, 85 contrats starters avaient été signés dans le Val-de-Marne.

L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

L'Allocation adulte handicapé (AAH) est l'un des principaux postes de dépenses pour l'Etat en matière de handicap. A l'échelle nationale plus de 8 milliards d'euros sont versés en soutien d'un peu plus d'un million de bénéficiaires au niveau national. Pour piloter l'AAH, l'action de l'Etat vise à harmoniser les pratiques d'attribution et réduire les disparités territoriales affectant l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation accordée en application de l'article L 821-2 du code de la sécurité sociale. Pour le troisième trimestre 2014 les droits versés dans le Val-de-Marne s'élèvent à 10 129 748 euros. Le département compte 15 643 allocataires dont le nombre a augmenté de 2,6 % entre 2013 et 2014.

Sur le plan de l'emploi, la situation des personnes handicapées demeure difficile. Le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap a augmenté de 12.54 % entre 2013 et 2014 dans le Val-de-Marne. Toutefois, les efforts sont maintenus pour faciliter l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap. Une neuvième entreprise adaptée (entreprises qui doivent employer 80% de travailleurs handicapés et qui doivent servir de tremplin aux personnes handicapées afin d'accéder au milieu ordinaire) s'est ouverte en 2014 dans le Val-de-Marne. 565 travailleurs handicapés ont occupé un emploi au sein d'une entreprise adaptée en 2014. L'enveloppe financière de l'Etat dédiée aux entreprises adaptées du département s'élève à plus de 2,8 millions d'euros en 2014.

Ces dispositifs de droit commun sont également complétés par le plan départemental d'insertion des travailleurs handicapés (PDITH) conduit par le Conseil départemental du Val-de-Marne, qui vise à accompagner et à maintenir dans l'emploi les travailleurs handicapés ainsi qu'à mobiliser les entreprises en les accompagnants sur les actions à mettre en œuvre pour accueillir des travailleurs handicapés.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE), réservée aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, favorise l'insertion dans la vie sociale et professionnelle. Avec 21 chantiers d'insertion et 21 associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion, le secteur de l'insertion par l'activité économique s'affirme de façon très dynamique comme un véritable outil de la politique de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion.

Le département compte aujourd'hui 42 structures. Ce développement continuera à être accompagné par les services de l'Etat, avec l'objectif de couvrir de façon équilibrée et homogène tout le département. 1924 personnes ont été salariées, en 2014, par les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, (SIAE) soit 524 ETP. Le public accompagné est 83,1 % de niveau de qualification V et infra.

Au terme de leur contrat, un peu plus de 70 % de ces personnes ont retrouvé un emploi ou sont entrées en formation ou ont accédé aux soins ou au logement. Il s'agit là d'une approche globale qui lie l'insertion sociale et l'insertion professionnelle afin d'arriver à une véritable intégration.

Les services de l'Etat, en partenariat avec les acteurs locaux, en particulier le Conseil départemental, vont encourager la poursuite de cette démarche et aider les SIAE à monter en compétences. Les SIAE entendent en effet se préparer afin qu'elles puissent se positionner et bénéficier pleinement des opportunités d'emplois des travaux du Grand Paris. Avec près de 20 millions d'heures d'insertion (source SGP) sur l'ensemble des marchés et chantiers des travaux du grand Paris, les travaux du Grand Paris représentent en effet d'importantes opportunités d'emplois.

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Conçu pour s'adapter à toutes les entreprises le contrat de génération poursuit 3 objectifs : l'insertion des jeunes, le maintien en emploi ou l'embauche des seniors et la transmission de compétence.

En 2014, 80 accords générationnels ou plans d'action ont été signés par les entreprises du Val de Marne. Cette démarche a généré 288 aides financières accordées par Pôle Emploi, principalement dans les entreprises de moins de 50 salariés, chaque aide correspondant à une embauche.

LES MESURES CATEGORIELLES

LES MESURES POUR ASSOULPIR LES CONTRAINTES PESANT SUR LES TPE ET PME

Le Premier ministre a annoncé, le 9 juin 2015, à l'issue d'un conseil des ministres restreint consacré à l'emploi dans les TPE et PME, 18 mesures du «*small business act à la française*» afin d'assouplir les contraintes qui pèsent sur les petites entreprises, pour un coût de 200 millions d'euros. Parmi ces mesures, on trouve notamment :

- La mise en place d'une aide à la première embauche : Elle s'appliquera à toute entreprise qui n'a pas eu d'employé depuis au moins 12 mois et qui recrute un salarié en CDI ou en CDD de plus de 12 mois. L'aide sera de 4 000 euros sur 2 ans.
- Des solutions innovantes pour lever les freins à l'entrée en formation des salariés des TPE et PME : les salariés partant en formation seront remplacés par un demandeur d'emploi de longue durée, pendant la durée de la formation. Le salaire du remplaçant sera pris en charge intégralement par Pôle emploi et un organisme paritaire collecteur (reste à charge).
- Garantir des pratiques concurrentielles loyales, en luttant contre les fraudes au détachement. L'action en ce domaine comporte trois volets :
 - o Renforcer les mesures administratives et les sanctions à l'encontre des entreprises qui contournent les règles du détachement et de leurs donneurs d'ordres ;
 - o Accroître l'efficacité des contrôles via le contrôle du respect des conditions d'hébergement et une meilleure communication à destination des entreprises et travailleurs détachés ;
 - o Renforcer l'arsenal juridique en matière de lutte contre le travail illégal en rendant la fermeture administrative d'établissement autonome des poursuites pénales éventuellement engagées.
- Simplifier l'accès à la commande publique pour les TPE et PME par :
 - o La généralisation à l'ensemble des acheteurs publics du principe d'allotissement des marchés (décomposition du marché en plusieurs lots afin de permettre plus facilement aux TPE-PME de répondre à une partie de la commande) ;
 - o L'obligation pour les titulaires des « marchés de partenariat » (PPP) de confier à des PME une part minimale de l'exécution du contrat.
- Simplifier l'accès aux aides publiques : une personne morale, grâce à son SIREN/SIRET (ou son numéro RNA si c'est une association), pourra effectuer une demande d'aide de manière simple auprès d'opérateurs publics partenaires.
- Développer le Titre emploi-services entreprise (TESE) pour permettre aux entreprises d'établir une fiche de paye et déclarer ses salariés en quelques clics.

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES CONFRONTEES A DES PROBLEMES DE TRESORERIE

En 2014, les entreprises du département ont connu moins de restructurations qu'en 2013. Au total, 56 procédures concernant potentiellement 1 530 suppressions d'emploi ont été portées à la connaissance de l'administration. Par rapport à 2013, cela représente une baisse de 19,6 % en nombre de procédures et de 32,9 % en nombre de suppressions d'emploi.

La mobilisation des services de l'Etat dans le département a permis d'aider et d'accompagner les entreprises confrontées à des difficultés économiques et financières. Certaines mesures fiscales et notamment le traitement accéléré des demandes de remboursement de crédits de TVA pour plus de 299 millions d'euros et des restitutions d'excédents d'impôt sur les sociétés pour plus de 99 millions d'euros ont permis de soulager la trésorerie des entreprises.

Les services de l'Etat sont également intervenus en soutien des entreprises par le biais des arbitrages rendus par la Commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance-chômage (CCSF). Cette commission peut accorder des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (sauf les parts salariales) aux entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie liées au ralentissement économique ou à des difficultés conjoncturelles dans l'exercice de leur activité.

En 2014, une centaine de sociétés ont contacté la CCSF pour obtenir un plan de rééchelonnement de leurs dettes publiques.

Les entreprises peuvent par ailleurs obtenir une assistance lorsqu'elles rencontrent, avec leurs partenaires financiers, des difficultés de financement ou d'assurance-crédit. La médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel, accessible via le site www.mediateurducredit.fr. Lorsqu'il est saisi, le médiateur départemental, après avoir vérifié la recevabilité du dossier, qualifie ce dernier et informe les banques de la saisine de la médiation.

En 2014, 95 millions d'euros d'encours de crédit ont été traités en médiation. 599 entreprises ont saisi la Médiation départementale du crédit et 76 % des dossiers déposés ont été acceptés. Les difficultés de financement touchant principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme constituent la principale cause de saisine. 99 % des entreprises concernées sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés.

Les fonctions du médiateur ont été élargies en avril 2015 aux acteurs de l'affacturage, du crédit bail et aux sociétés de caution.

LE RECOURS A L'ACTIVITE PARTIELLE

Les services de l'Etat ont reçu 177 demandes d'autorisation préalable à l'activité partielle au profit de 155 établissements contre 128 demandes pour 101 établissements en 2013. En réponse à ces demandes autorisées 916 002 heures d'activité partielle ont été acceptées soit une augmentation de 384 % par rapport à 2013. L'activité partielle vient en aide aux entreprises contraintes de réduire leur activité face à des circonstances exceptionnelles. L'employeur réduit le temps de travail des salariés, préserve des emplois et bénéficie d'une allocation de l'Etat. En contrepartie, il verse à ses salariés une indemnisation des heures non travaillées.

Sur le total des heures autorisées, seul 15,3 % des heures ont été consommées par 117 établissements ayant bénéficié d'une autorisation. Le secteur du bâtiment et des travaux publics et les cabinets d'architecture et d'ingénierie du BTP ont été les plus impactées et ont plus utilisé les heures autorisées. Les entreprises concernées sont généralement des PME, voire des TPE.

Cette période de baisse d'activité peut également être mise à profit par l'entreprise pour former ses salariés à travers le Fonds National de l'Emploi (FNE) formation. Il s'agit de mettre en œuvre des mesures de formation professionnelle afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face à des évolutions technologiques, à la modification des conditions de production ou afin de soutenir leur adaptation à de nouveaux emplois. C'est ainsi qu'une convention a été signée avec l'entreprise Toshiba IDF (Fresnes). Elle porte sur la formation de 42 salariés sur un effectif de 145 pour un volume de 3 116 heures.

LES CONVENTIONS DE REVITALISATION

La mise en œuvre de l'obligation de revitalisation s'impose aux entreprises de plus de 1 000 salariés dont la restructuration impacte fortement le territoire. Elle se concrétise par la négociation de conventions de revitalisation.

Compte tenu des difficultés économiques conjoncturelles, l'année 2014 a de nouveau été caractérisée par une forte activité sur le plan de la revitalisation (7 conventions opérantes dont 3 se sont achevées dans l'année, 2 nouvelles conventions signées et 3 dont les travaux préparatoires ont débuté en 2014 pour une mise en œuvre en 2015). Les conventions soldées ont permis de favoriser la création de 221 emplois ou équivalents. Les autres conventions sont en cours d'exécution.

Les fonds ont permis de soutenir le développement de start-up incubées au sein de Creative Valley, incubateur d'écoles telles que Epitech, Supbiotech ou l'école du cinéma Georges Méliès, à Villejuif Bio Park, d'apporter des fonds supplémentaires dédiés aux structures de soutien à la création ou à la reprise d'entreprise : VM API, Espace pour entreprendre, FIDEP VdM, ANGC, BGE ADIL, soutien financier direct à des PME créant des emplois, soutien à la reprise d'entreprises dans l'artisanat (CMA), soutien en ingénierie de développement ou en ressources humaines aux PME...

Les entreprises sont en partie repérées grâce au travail partenarial mis en œuvre par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Val-de-Marne. Les liens ainsi établis avec ces « pépites » du département permettent de suivre leur développement et de les accompagner dans d'autres phases ou pour d'autres besoins. A titre d'exemple, les conventions de revitalisation Sanofi, Teva et AstraZeneca ont permis, dans le cadre de fonds de prêts et de subventions et d'un dispositif d'actions de conseil, de soutenir des TPE/PME du département dont les perspectives de développement témoignent du dynamisme de certains secteurs d'activités et de capacités d'innovation de jeunes entrepreneurs val de marnais, parfois reconnues au niveau mondial. Elles sont en cours d'application. Ainsi, 18 entreprises ont bénéficié d'un appui pour des activités aussi diversifiées que l'impression 3D, l'imagerie médicale, l'optique de précision, la microbiologie, l'éco-construction, la dépollution, la conception d'articles de puériculture innovants, l'épicerie fine en ligne... Ces aides financières ont d'ores et déjà contribué à la création de 86 emplois.

LES CREDITS D'IMPOTS

Les imputations de crédit d'impôt recherche (CIR) se sont élevées en 2014 à plus de 36 millions d'euros. 248 entreprises du département ont bénéficié d'une restitution de CIR. Ce crédit d'impôt favorise la recherche et le développement des entreprises et constitue un facteur particulièrement efficace pour accroître leur productivité.

Les entreprises du département ont également bénéficié du « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » (CICE). Au 31 décembre 2014, 6 503 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ont bénéficié d'une restitution de CICE pour 44,6 millions d'euros et 6 247 entreprises ont bénéficié d'une imputation de CICE pour 45,9 millions d'euros. Pour les entreprises ayant opté pour l'impôt sur le revenu, 526 entreprises ont bénéficié d'une restitution de CICE pour 0,7 million d'euros et 2 533 entreprises ont bénéficié d'une imputation de CICE pour 4,2 millions d'euros. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après leur bénéfice réel.

LA PROTECTION ECONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

Le service Protection économique des consommateurs (PEC) au sein de la DDPP veille à la qualité de l'information des consommateurs et au respect de leurs droits dans des secteurs économiques (services) variés : services d'aides et d'accompagnement à domicile, maisons de retraite, immobilier, énergies renouvelables, banques, assurances, garagistes, auto-écoles, etc.

L'activité du service en 2014 a été davantage orientée dans des secteurs économiques où un renforcement des contrôles était attendu : l'activité des VTC (voitures de tourisme avec chauffeur), les auto-écoles, lutte contre les escroqueries encourageant à l'amélioration de l'habitat afin de réduire les factures énergétiques...

Le dépannage à domicile

Le secteur des prestations de dépannage à domicile regroupe un ensemble d'activités hétérogènes se rattachant au bâtiment (maçonnerie, fumisterie, ramonage, isolation, menuiserie, serrurerie etc.). Il s'agit d'un marché très atomisé qui regroupe de nombreuses petites et moyennes entreprises. Ce secteur est devenu prioritaire pour les contrôles dans le Val-de-Marne en raison du nombre de réclamations et du fait de la nature et de la gravité des pratiques mises en œuvre et le montant des préjudices subis.

Il s'agit d'un secteur où les consommateurs peuvent apparaître comme vulnérables, soit du fait du public visé (personnes âgées et isolées notamment), soit du fait des circonstances d'urgence dans lesquelles les professionnels sont sollicités.

Malgré l'intensification des contrôles réalisés dans la région, les pratiques perdurent, les enquêteurs se trouvant confrontés à de nombreuses difficultés pour retrouver les sociétés qui migrent d'un département à un autre, qui ne sont pas déclarées ou qui communiquent sur de fausses adresses de domiciliation, et pour déterminer les responsabilités des gérants. Dans sa programmation 2015, la DDPP du Val-de-Marne en a fait l'une de ses priorités, en renforçant la lutte contre les fraudes économiques, préjudiciables aussi bien au bon fonctionnement des marchés qu'aux consommateurs.

Par ailleurs, la mission de la DDPP vise à assurer aux entreprises un environnement propice à l'innovation et à la compétitivité en veillant notamment au bon fonctionnement de la concurrence. Au regard du nombre des projets en matière d'investissement et d'achat public prévus pour la développement du Grand Paris, les services de l'Etat vont renforcer leurs missions relatives à la veille de la commande publique et à la détection des pratiques anticoncurrentielles.

Le logement est une priorité des services de l'Etat dans ce département. Pour faire face aux difficultés rencontrées par nos concitoyens dans l'obtention d'un logement, l'Etat a donc mis en œuvre une palette de dispositifs pour lever les obstacles à la construction de logements, notamment en accordant au Préfet une maîtrise foncière élargie du territoire communal et des moyens d'action renforcés. Ces efforts ont déjà commencé à produire leurs effets : en 2014, le nombre de logements autorisés dans le Val-de-Marne était de 8 047, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2013 (5 302 logements autorisés).

DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS

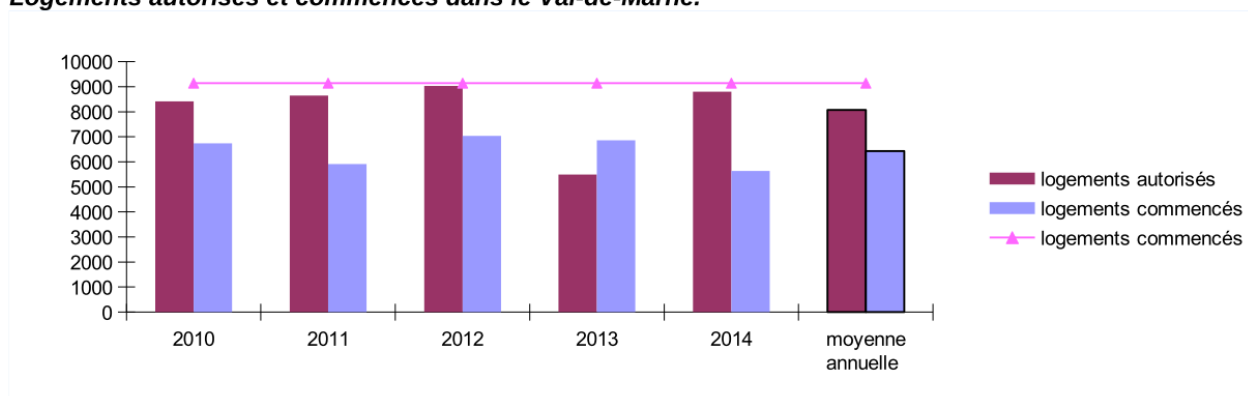
LA TERRITORIALISATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS (TOL)

Afin de répondre aux besoins croissants de logements en Ile-de-France, l'Etat s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de production annuelle de logements. Pour répartir l'effort de construction de ces logements de manière équitable, une méthode a été arrêtée qui repose sur une connaissance fine du potentiel de développement des territoires, tenant compte à la fois des critères d'attractivité et des facteurs limitants.

L'objectif TOL pour le Val-de-Marne est ainsi fixé à 9 144 logements par an. En 2014, le nombre de logements autorisés (autorisation de permis de construire) a fortement augmenté par rapport à l'année précédente. Le taux de réalisation de l'objectif de logement autorisés est de 94 % avec 8 570 logements (contre 58 % en 2013, soit un taux de réalisation supérieur de 36 points).

En 2015, les chiffres du 2^{ème} trimestre en année « glissante » (sur les 12 derniers mois) indiquent une stabilisation du nombre de logements autorisés (+ 3 %). Le nombre de logements commencés est cependant en augmentation de 22,9 %, soit 6 850 logements. Cet indicateur est en hausse pour les 6 premiers mois de 2015, par rapport aux 6 premiers mois de 2014. Cette hausse du nombre de logement commencés est la traduction du nombre important de logements autorisés en 2014.

Logements autorisés et commencés dans le Val-de-Marne.

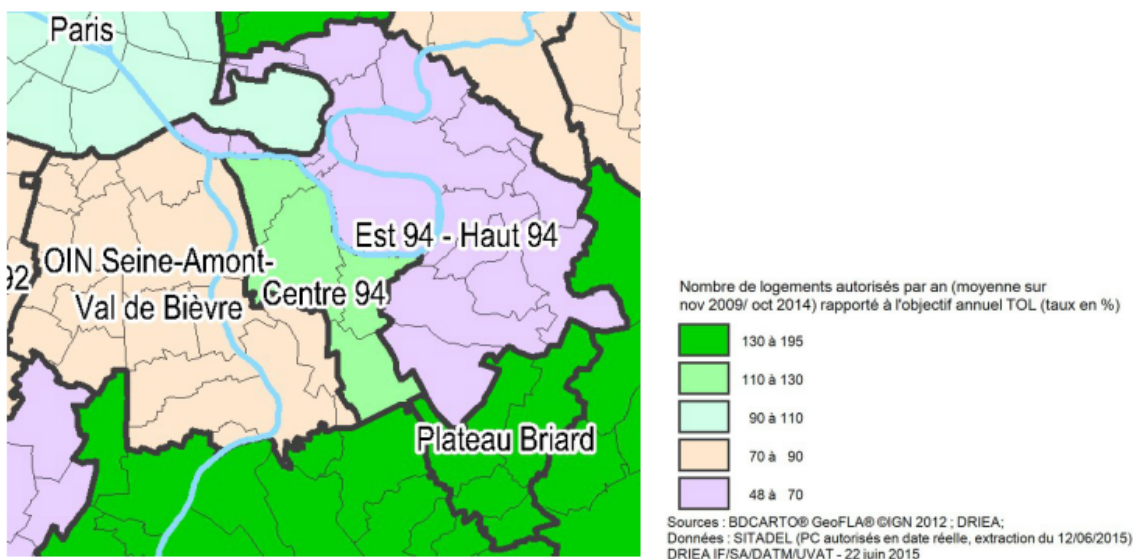


Source : Sit@del2, estimations en date réelle, extraction du 12/06/2015

La TOL se décline sur le Val de Marne à l'échelle de quatre bassins. Les résultats de réalisation des objectifs par bassin, en logements autorisés, sont présentés ci-dessous.

Logements autorisés : moyenne sur 5 ans en dates réelles (au 12/06/15)

Dépt	Bassins TOL	Objectif TOL Annuel	MOYENNE Nov. 2009-oct. 2014	Écart moyenne / Objectif (%)
94	Centre 94	954	1 218	128%
94	Est et Haut Val-de-Marne	3 024	2 032	67%
94	OIN Seine-Amont - Val-de-Bièvre	5 062	4 219	83%
94	Plateau Briard	104	202	194%
	Total Val-de-Marne	9 144	7 671	84%



LA MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC

L'atteinte de l'objectif de production de 70 000 logements par an fixé par la loi sur le Grand Paris passe par la mobilisation des ressources foncières.

Le premier programme de mobilisation du foncier 2008-2012, a permis la cession de douze terrains avant le 1er janvier 2013, en vue de la réalisation de 2 880 logements, dont 1 574 logements sociaux.

Un deuxième programme de mobilisation du foncier public est engagé pour la période 2012-2016.

Conformément à la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement, le Préfet de Région a arrêté le 17 octobre 2013 (modifié par l'arrêté du 10 janvier 2015) la liste régionale des terrains de l'Etat mobilisables qui comporte 6 sites dans le Val-de-Marne (cf. tableau ci-dessous).

Commune	Lieu	Superficie
Arcueil	A6a emprises autoroutières PC/CRS	39 295m ²
Créteil – Maison-Alfort	L'Echat – Echangeur A86 – RN19	90 000m ² (partiellement mobilisables)
Saint-Mandé	Avenue de Paris – Hôpital Bégin	8 400m ²
Thiais	Avenue de la République : Rue Baudemonts	2 900M ²
Villejuif	Chemin de la Redoute / La Redoute des Hautes Bruyères	37 546 m ²
Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en- Brie	Emprise de la Voie de Desserte Orientale et de déviation de la RN4 (ex-projet d'autoroute A87)	700 000 m ² (partiellement mobilisables)

L'Etat mobilise également ses établissements pour contribuer au développement de l'offre de logements sur du foncier public. Le décret n° 2013-937 du 18 octobre 2013 a établi la liste des établissements publics de l'Etat qui sont concernés par la démarche de mobilisation du foncier public. Il s'agit de RFF, de la SNCF, de la RATP et de VNF.

La liste des terrains des établissements publics de l'Etat et opérateurs a été arrêtée par le préfet de région le 16 octobre 2014. Un terrain est inscrit pour le Val-de-Marne : terrain RFF à St-Maur-des-Fossés (4 000m²).

De plus, les dispositions relatives à la mobilisation du foncier public sont également applicables depuis le 1^{er} janvier 2015 à la catégorie des établissements publics de santé (EPS) à laquelle appartient l'APHP. D'ores et déjà des terrains ont été identifiés.

Les services de l'Etat poursuivent la mobilisation afin d'identifier du foncier public cessible pour la production de nouveaux logements.

Le dispositif de mobilisation du foncier public relevant de l'Etat est aujourd'hui un levier d'action essentiel pour le logement et l'aménagement. Les services de l'Etat veillent à rechercher en continu de nouveaux terrains cessibles.

La cession des terrains de l'Etat

La mobilisation du foncier public a permis à l'Etat de céder plusieurs terrains à différents acteurs (communes, communautés d'agglomération, Conseil départemental...), 20 terrains ont été cédés en 2014 et au premier semestre 2015 (cf. tableau ci-dessous).



Signature de la cession des terrains de l'Etat – SGP
Sources : BCI

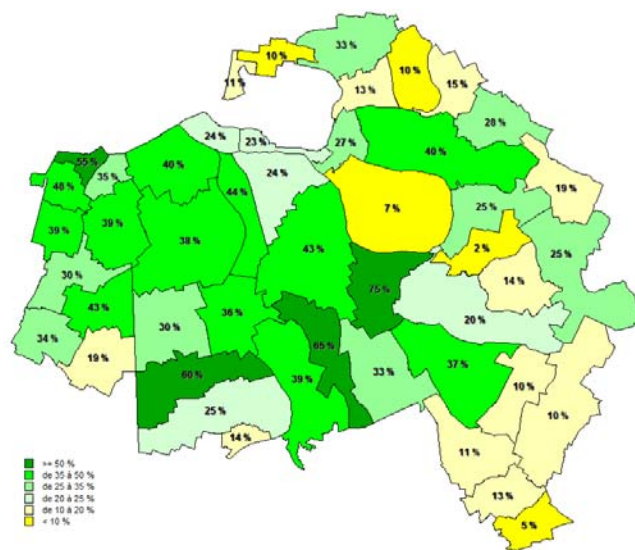
Terrains	Acquéreur
Fresnes, Chemin de montjean	Commune
Noiseau, Route de la Queue en Brie	CA Ht Val M
Fresnes, Rue de la Jachères	Commune
Nogent, 2 Rue Victor Hugo	Commune
Fresnes, Av PV Couturier	Commune
Fresnes, Av PV Couturier	Commune
Alfortville, Rue de Villiers	Commune
Vitry, 2 place du 19/3/1962	SCI
Villiers, Le BROU	EPAMARNE
Villiers, Bd Jean Monnet	EPAMARNE
Chennevières, 2 et 6 Rue d'Amboile	Commune
Villiers, Chemin des Boutaraines	EPAMARNE
Choisy, 2 Bd de Stalingrad	Commune
Créteil, Route Pompadour	CG 94
Gentilly, Av PV Couturier	Commune
Valenton, L'Hopital ZAC Val Pompadour	SADEV
Arcueil, Avenue Victor Hugo	Commune
Villiers, Chemin des Boutaraines	EPA SENART
Joinville, Avenue J. d'Estienne d'Orves	Commune
Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne	SGP

L'APPLICATION DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU ET LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

La mise en œuvre du bilan triennal 2011-2013

La réalisation de logements sociaux est répartie de manière inégale sur le département : alors que le taux moyen de logements locatifs sociaux est de l'ordre de 30,6 % du parc des résidences principales, il dépasse 40% dans huit communes (Alfortville, Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Chevilly-Larue, Créteil, Gentilly, Orly et Valenton).

Part des logements locatifs sociaux dans le parc des résidences principales au 01/01/2014



DRHML 94 - DGFiP, Inventaire SRU, 2014

A l'inverse, vingt communes au total, (Ablon-sur-Seine, Bry-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort, Mandres-Les-Roses, Marolles-en-Brie, Nogent-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, Rungis, Sucy-en-Brie, Saint Mandé, Saint-Maurice, Saint-Maur-des-Fossés, Santeny, Villecresnes et Vincennes) dont trois nouvelles, Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort et Saint-Maurice, sont en dessous de l'objectif de 25 % posé par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

Le bilan de la période triennale 2011-2013 a été réalisé en 2014. Pour les 16 communes soumises aux obligations de réalisation de logements locatifs sociaux (Bry-sur-Marne, Mandres-Les-Roses, Marolles-en-Brie, Nogent-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, Rungis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes et Vincennes) un bilan portant sur le respect du plan de rattrapage de logements locatifs sociaux a été dressé.

Pour ces communes soumises à rattrapage, l'objectif triennal pour la période 2011-2013 s'élevait à 2 188 logements. Le bilan s'établit à une production globale de 1 991 logements financés sur ces seize communes, soit un taux de réalisation de 91 %.

Cet objectif de rattrapage est porté à 5 252 logements sur la période 2014-2016 pour les 19 communes déficitaires.

Cinq communes (Le-Perreux-sur-Marne, Marolles-en-Brie, Rungis, Santeny et Villecresnes) ayant rempli leur objectif ont vu la levée de leur situation de carence, prise par arrêté préfectoral. Six communes (Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Ormesson-sur-Marne, Saint-Mandé et Saint-Maur-des-Fossés) n'ayant pas atteint leur objectif de rattrapage de logements locatifs sociaux, au titre de la période triennale 2011-2013 ont fait l'objet, après avis des commissions départementales, d'un constat de carence pris par arrêté préfectoral du 31 octobre 2014, avec une majoration du taux de prélèvement allant de 51 à 200 %, selon les cas.

Ainsi, outre le transfert automatique du droit de préemption urbain pour ces 6 communes, des dispositions réglementaires s'appliquent :

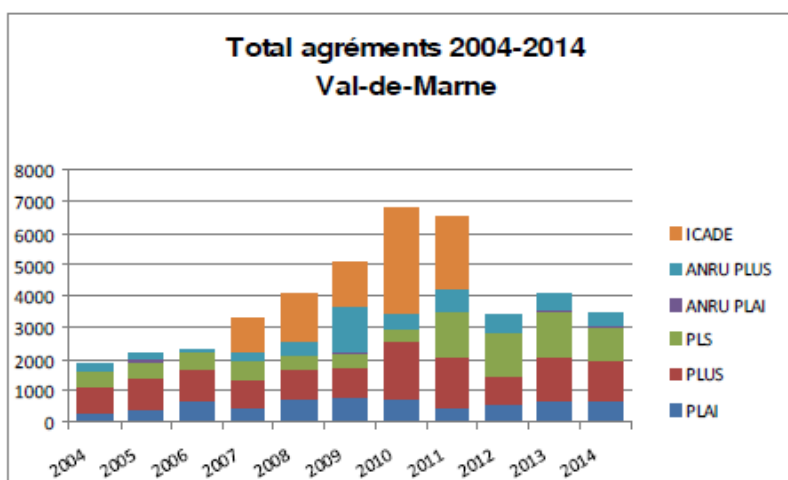
- l'obligation pour les opérations de promotion immobilière de plus de douze logements d'avoir une part minimum de 30 % de logements PLUS et PLAI ;
- l'identification des secteurs dans l'arrêté de carence sur lequel le préfet est compétent pour délivrer les autorisations d'utilisation et d'occupation du sol ;
- l'interdiction pour les communes carencées de réaliser des programmes de logements intermédiaires ;
- la mobilisation du contingent communal pour les ménages DALO.

Le financement et la production des logements locatifs sociaux en 2014 et les objectifs pour l'année 2015

Au sein de l'offre de logements sociaux, les enjeux de mixité sociale amènent les services de l'Etat à une vigilance accrue afin de produire une offre adaptée aux ressources des ménages entre PLAI (prêt locatif aidé d'intégration, destiné aux personnes les plus en difficulté), les PLUS (prêt locatif à usage social) et les PLS (prêt locatif social pour le logement, correspondant à des revenus intermédiaires).

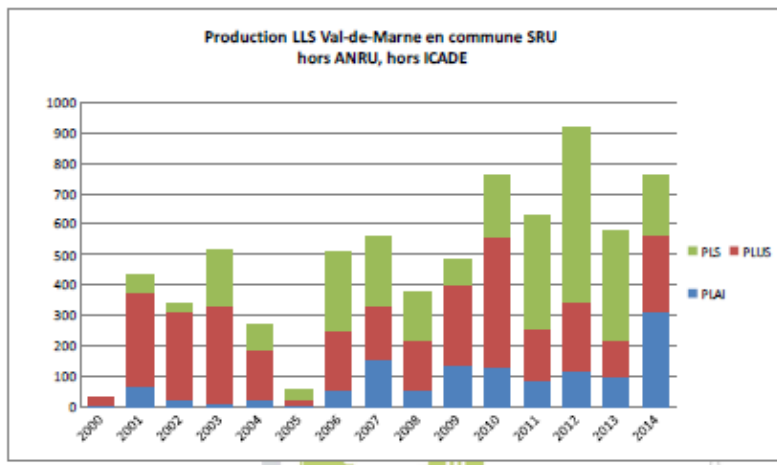
En 2014, le nombre de logements agréés par l'Etat s'est établi à 1 354 PLUS, 642 PLAI, et 993 PLS, soit un total de 2 989 logements. L'année 2014 se caractérise par une atteinte de l'objectif de production des PLUS majoritairement en logements familiaux. La production PLAI est stable malgré des objectifs plus élevés qu'en 2013. Les logements agréés dans les communes ayant un taux de logements sociaux inférieur à 25 % sont au nombre de 761, soit 25,46 % de la production contre 15,91 % en 2013. A cette production s'ajoute 462 logements financés par l'ANRU au titre de la rénovation urbaine, ce qui porte la production sur le département à 3 451 logements locatifs sociaux. De plus, cinq programmes de logements en PSLA (Prêt location accession sociale) ont été agréés, totalisant 149 logements.

Bilan de la production 2014



Bilan de la production 2014 en communes SRU

	PLUS	PLAI	PLS	LLS Total
Résultats 2014 du 94	1 354	642	993	2 989
Dont SRU	249	315	197	761
	18,39%	49,07%	19,84%	25,46%



LA MOBILISATION DU CONTINGENT PREFECTORAL

La reconquête du contingent préfectoral via l'actualisation des conventions de réservation passées entre l'Etat et chaque bailleur social en 2012 et 2013 a permis de recenser 33 732 logements pour le contingent, soit 4 000 logements supplémentaires. Chaque année un avenant de mise à jour permet de suivre l'évolution du parc.

Les déclarations de vacances par les bailleurs sur le contingent ont ainsi augmenté, passant de 1 800 en moyenne en 2012 et 2013 à 2 000 en 2014, le taux de rotation s'inscrivant à la baisse (de 6 % en moyenne).

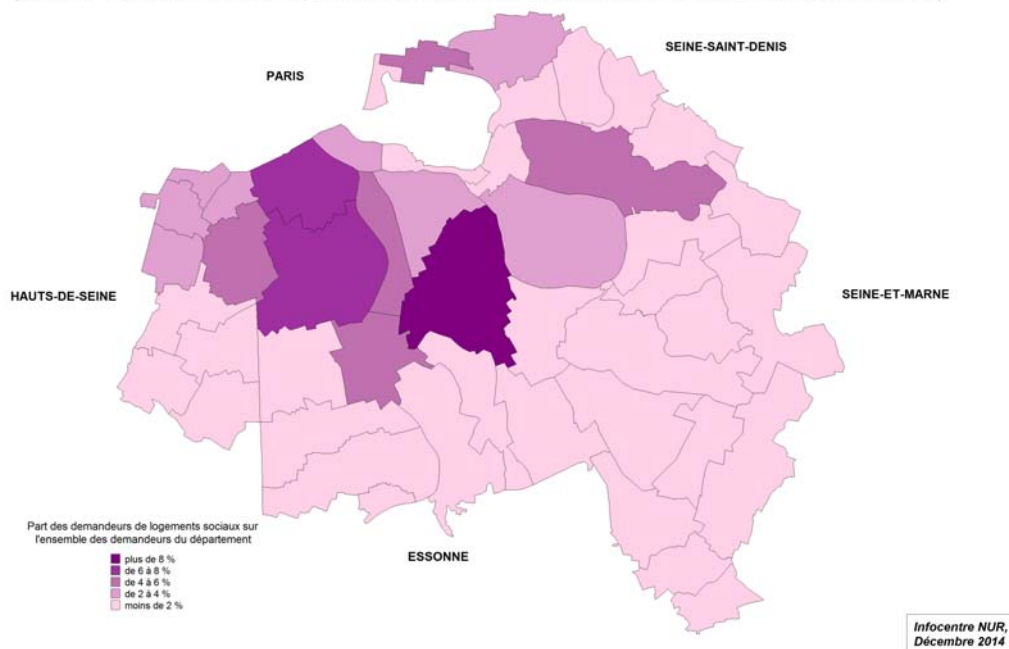
De plus, les conventions d'utilité sociale permettent de contractualiser les différentes missions des bailleurs (développement de l'offre, réhabilitation, vente, mutations, peuplement et accueil des populations défavorisées, service rendu...). Dans le Val de Marne, les conventions d'utilité sociale (CUS) de l'ensemble des bailleurs sociaux départementaux ont été signées.

REPONDRE A LA DEMANDE CROISSANTE DE LOGEMENTS

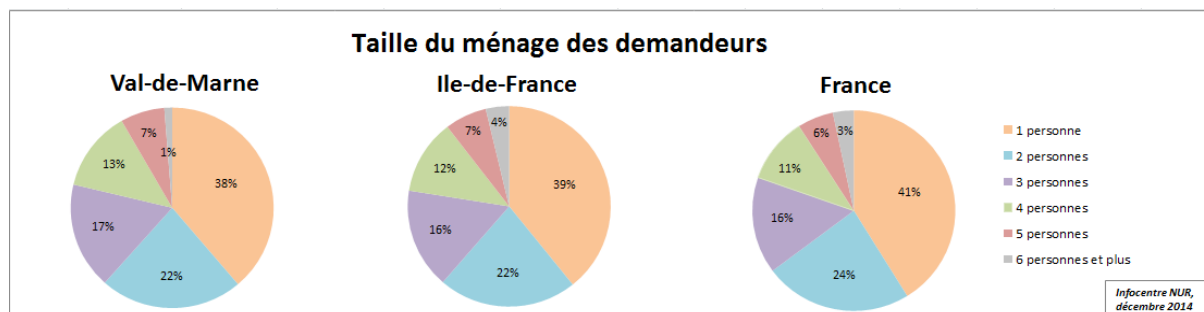
Le département doit faire face à un nombre élevé de demandeurs de logement: 74 200 au 31 décembre 2014, soit 13 % de la demande régionale.

Ces demandes ne sont pas réparties de façon homogène sur le territoire val-de-marnais. Les villes les plus peuplées, proches de Paris ou disposant d'un parc important de logements sociaux sont les plus demandées.

Part des demandeurs de logements sociaux dans le Val-de-Marne (Choix n°1 de commune des demandeurs de LLS résidant dans et en dehors de la commune)



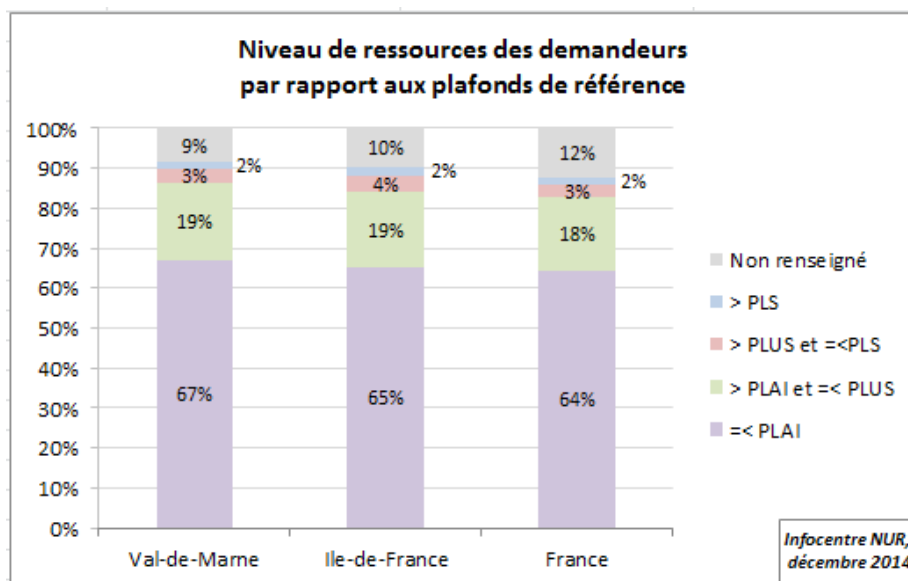
Il existe peu de différences entre les demandeurs du Val-de-Marne et les demandeurs franciliens s'agissant du nombre de personnes par ménage : la grande majorité des ménages sont composés d'une seule personne (38 %) et deux personnes (22 %). Au niveau national, le poids de ces deux catégories de ménages est un peu plus fort (41 % et 24 % respectivement).



La majorité des demandeurs val-de-marnais sont éligibles aux logements PLAI (67 %). 19 % sont éligibles aux logements PLUS et 3 % aux logements PLS. Le département se distingue peu de la région et du niveau national. Le tiers des demandeurs est déjà logé dans le parc social.



Inauguration de logements
Sources : BCI



Le Droit au Logement Opposable, institué en 2007, permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. Le département du Val-de-Marne est le troisième département de France en nombre de recours déposés pour l'accès à un logement, après Paris et la Seine-Saint-Denis.

Les chiffres clés

Sur les recours en vue d'obtenir un hébergement, entre 2008 et 2014, 6 634 recours ont été déposés (250 en 2014) et 1 569 dossiers ont été reconnus Prioritaire et Urgent au titre du DALO (PU), soit 23 %. Le nombre de recours est en forte baisse depuis la mise en place du SIAO Insertion en 2012.

Sur les recours en vue d'obtenir un logement entre 2008 et 2014, 41 773 recours ont été déposés (6 122 en 2014), 11 693 dossiers ont été reconnus PU soit 33 %. Le nombre de recours déposés augmente depuis 2011.

Des relogements en augmentation

Le contingent préfectoral est d'abord mobilisé pour les ménages reconnus prioritaires et urgents (PUL). En 2014, 2 028 propositions de logement ont été présentées à des ménages DALO sur un total de 2790 propositions.

Sur les recours en vue d'obtenir un logement, entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2014, le taux de relogement est de 52 % (il est de 47 % en Ile-de-France). Les ménages DALO sont majoritairement relogés sur le contingent de l'Etat (57 %). Les contingents communaux et Action logement relogent chacun 12 % des DALO. En 2014, 1 500 ménages DALO ont été relogés (contre environ 1 400 en 2013 et 1 100 en 2012).

Sur les recours en vue d'obtenir un hébergement, il reste (fin 2014) 14 ménages à héberger (quelle que soit l'année de reconnaissance). Le nombre de refus d'une proposition d'hébergement par les demandeurs est important (41%), soulignant le recours abusif aux demandes hébergement alors que la personne souhaite un logement pérenne.

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu majeur sur le territoire francilien. Le parc privé potentiellement indigne du département du Val-de-Marne est estimé à 4,5 % (avec 18 359 logements), ce qui le classe au 3^{ème} rang en Ile-de-France. Le parc privé potentiellement indigne est composé des ménages du parc privé (propriétaires occupants et locataires de résidences principales) habitant un logement classé en catégorie cadastrale 6 dont les revenus annuels imposables sont inférieurs à 30 % des plafonds de ressources HLM ou un logement classé en catégorie cadastrale 7 ou 8 dont les revenus annuels imposables sont inférieurs à 60 % des plafonds de ressource HLM.

La lutte contre l'habitat insalubre s'est maintenue à un niveau élevé en 2014 : 141 arrêtés d'insalubrité ont été pris. Dans le cadre de la lutte contre les « marchands de sommeil », 20 signalements ont été transmis au procureur de la République.

En 2014, 192 logements ont bénéficié de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre de l'habitat indigne. 43 logements ont bénéficié de subventions de l'ANAH au titre de l'habitat très dégradé.

Un appel à projets a été lancé par le Préfet de région en 2013 afin de renforcer et de dynamiser la lutte contre l'habitat indigne. Trois communes du département se sont portées candidates et ont été retenues le 9 Juillet 2014 : Alfortville, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

Un partenariat étroit avec ces trois communes lauréates est mis en place afin de définir les modes d'intervention à mettre en œuvre pour lutter contre l'habitat indigne sur ces territoires. A cet effet, une convention a été signée le 23 juillet 2015 entre l'Etat, l'ANAH, et les communes d'Alfortville et d'Ivry-sur-Seine, et le sera prochainement avec la commune de Vitry-sur-Seine.

La lutte contre l'habitat indigne passe également par un renforcement des sanctions contre les propriétaires de mauvaise foi. La loi ALUR du 24 mars 2014 loi permet la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures.

Ainsi, les personnes condamnées par jugement pour hébergement contraire à la dignité humaine pourront se voir interdire l'achat de tout bien immobilier à des fins de location pendant 5 ans. Les nouvelles mesures prévues par la loi faciliteront également les travaux dans les logements reconnus indignes en particulier avec l'instauration de mesures d'astreinte financière pour les propriétaires indélicats ne réalisant pas les travaux dans les délais impartis par l'administration compétente. Cette astreinte pourra être de 1 000 euros par jour. Cette disposition devrait faciliter le traitement des immeubles déclarés indignes et éviter les procédures longues de substitution.

L'Etat assure un rôle de garant de la cohésion sociale. L'élaboration d'une nouvelle politique de la ville, le lancement d'un nouveau plan de renouvellement urbain et la refonte de la carte de l'éducation prioritaire organisent la solidarité entre les territoires et les populations en concentrant les moyens dans les secteurs connaissant les difficultés les plus importantes, afin de corriger l'impact des inégalités économiques et sociales et de promouvoir le vivre-ensemble.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE

LA REFORME DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Pour concentrer les efforts sur les territoires les plus en difficulté, l'Etat a engagé une remise à plat totale de la politique de la ville. Un travail de concertation intense a été mené au cours du second semestre 2014, afin de délimiter les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces QPV, situés en milieu urbain, sont identifiés sur des carreaux de 200 mètres de côté par un nombre minimal de 1 000 habitants et un écart de développement économique et social apprécié sur la base d'un critère de revenu des habitants. La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville concerne 1 300 quartiers au niveau national, contre 2 600 auparavant, afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus pauvres.

A l'issue d'un travail fin de délimitation des contours définitifs de ces quartiers avec les services communaux, une liste de 42 QPV a été fixée pour le Val-de-Marne par décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, répartis sur 23 communes et représentant 142 000 habitants.

De nouvelles mesures ont été adoptées au bénéfice de ces QPV, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2014 et de la loi de finances pour 2015 :

- l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- une TVA à taux réduit (5,5 %) s'appliquant aux opérations d'accession sociale à la propriété situées dans les QPV et jusqu'à 300 mètres autour des périmètres de ceux-ci ;
- une exonération d'impôts sur les bénéfices pendant 8 ans en zone franche urbaine (ZFU) « territoires entrepreneurs » ;
- des dispositions spécifiques de soutien à l'activité commerciale de proximité : les entreprises de moins de 10 salariés ayant une activité commerciale en QPV bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pendant 5 ans, de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pendant 8 ans.

Quartiers Prioritaires de la Ville	Communes
Pierre et Marie Curie	Ivry-sur-Seine
Irlandais - Paul Vaillant Couturier Cherchefeuille	Arcueil
La Haie Griselle - La Hêtraie	Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes
Chantereine	Alfortville
Mont Mesly - La Habette - Coteaux Du Sud	Créteil
Petit Pré – Sablières	Créteil
Les Bleuets	Créteil
Gagarine	Ivry-sur-Seine
Ivry Port	Ivry-sur-Seine
Monmousseau	Ivry-sur-Seine
Colonel Fabien	Vitry-sur-Seine
Centre-ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre	Vitry-sur-Seine
Commune de Paris - 8 Mai 1945	Vitry-sur-Seine
Balzac	Vitry-sur-Seine
Péri - Schuman Bergonié	Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Arcueil
Chaperon Vert	Gentilly, Arcueil
Jardins Parisiens	L'Haÿ-les-Roses
Lallier	L'Haÿ-les-Roses
Jardins Parisiens – Stade	L'Haÿ-les-Roses
Alexandre Dumas	Villejuif
Lebon - Hochart - Mermoz (Lozaitz Sud)	Villejuif, L'Haÿ-les-Roses
Grimau - Armand Gouret	Villejuif
Fabien	Bonneuil-sur-Marne
Les Quatre Cités	Champigny-sur-Marne
L'Egalité	Champigny-sur-Marne
Les Mordacs	Champigny-sur-Marne
Le Bois L'Abbé	Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne
Le Plateau	Champigny-sur-Marne
La Redoute (Le Fort-Michelet)	Fontenay-sous-Bois
Les Larris	Fontenay-sous-Bois
Quartier Est	Orly
Quartier Sud	Choisy-le-Roi
Rives de la Marne	Saint-Maur-des-Fossés
Les Grands Champs	Thiais
Polognes-Centre-ville - Le Plateau - Saint-Martin	Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Limeil Brévannes
Lutèce- Bergerie	Valenton
Centre-ville	Villeneuve-Saint-Georges
Le Quartier Nord	Villeneuve-Saint-Georges, Valenton
Le Quartier Nord- Les Tours	Villeneuve-Saint-Georges
Triage	Villeneuve-Saint-Georges
Portes de Paris - Les Hautes-Noues	Villiers-sur-Marne
Cité Jardin	Cachan

UNE NOUVELLE GENERATION DE CONTRATS DE VILLE

La création de 42 QPV dans le Val-de-Marne a conduit à l'élaboration de 12 contrats de ville. Le travail d'élaboration de ces 12 contrats de ville, engagé en 2014, a été mené en 2 phases : la conclusion d'un accord-cadre définissant les orientations stratégiques, puis le contrat de ville, devant servir de base à la programmation d'actions annuelles pour la période 2015-2017.

Quatre contrats de ville sont portés par des communautés d'agglomération (CA) et huit par des communes :

- CA du Haut Val-de-Marne ;
- CA de Plaine Centrale du Val-de-Marne avec la Ville de Bonneuil-sur-Marne ;
- CA de Seine-Amont ;
- CA du Val-de-Bièvre ;
- Champigny-sur-Marne ;
- Fontenay-sous-Bois ;
- Orly ;
- Saint-Maur-des-Fossés ;
- Thiais ;
- Valenton ;
- Villeneuve-Saint-Georges ;
- Villiers-sur-Marne.

Ces contrats de ville, signés avec les collectivités et l'ensemble des partenaires associés à la politique de la ville, sont articulés autour de trois piliers : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement économique et l'emploi. Trois priorités transversales font l'objet d'une attention particulière : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Le Conseil départemental du Val de Marne et le Conseil régional d'Ile de France se sont associés à la démarche partenariale contrats de ville.

Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) a fixé à 5 350 000 € le montant de la dotation initiale 2015 pour le financement des programmations des contrats de ville du Val-de-Marne.

Un élément nouveau est au cœur de toutes les actions prévues dans les contrats de ville : la participation des habitants par l'instauration des conseils citoyens. La loi du 21 février 2014 pose le principe de la co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Destinés à favoriser l'expression des habitants des quartiers et à faire émerger les initiatives des citoyens en conduisant des projets cohérents avec les objectifs des contrats de ville, les conseils citoyens seront composés pour moitié d'un collège d'habitants désignés par tirage au sort en respectant la parité, et pour l'autre moitié de représentants d'associations et d'acteurs locaux.

Dans le Val-de-Marne, les démarches de constitution de ces conseils citoyens ont débuté. Leurs principes d'organisation ont été débattus, puis entérinés au sein des contrats de ville. Le Préfet a fixé une échéance de création, au plus tard, à la fin de l'année 2015. Pour l'élaboration de ces conseils, les collectivités locales bénéficient de l'accompagnement des délégués du Préfet.

DES MOYENS SPECIFIQUES IMPORTANTS EN FAVEUR DES QUARTIERS ET UN RECOURS RENFORCE AU DROIT COMMUN

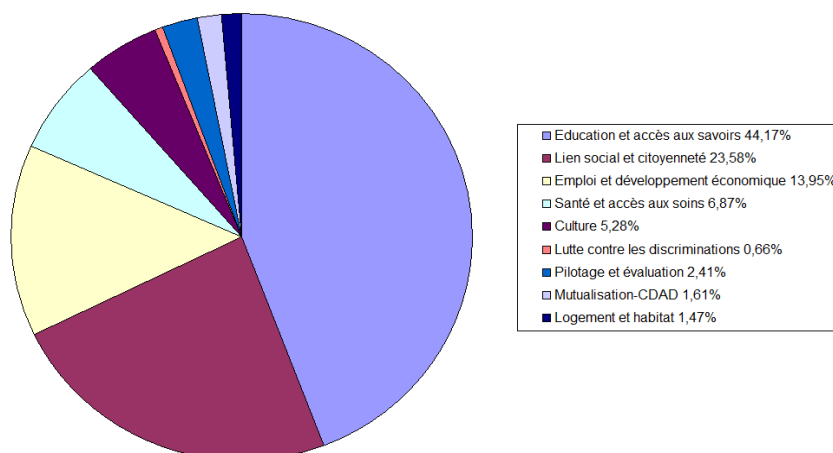
L'action de l'Etat en faveur des quartiers s'appuie sur deux piliers, comme l'affirme l'article 1^{er} de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : la politique de la ville « mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

Les politiques publiques de droit commun concernent l'ensemble des dispositifs sectoriels (santé, développement économique, éducation, etc.) qui s'appliquent sur un territoire sans distinction entre les quartiers.

En 2015, 343 645 € au titre du soutien aux pratiques sportives dans les associations des quartiers prioritaires ont été notifiés, soit une augmentation de 42 % depuis 2012. 93 200 € ont également été attribués à des associations de jeunesse dans des quartiers prioritaires, soit 50 % de l'enveloppe totale.

A ces crédits de droit commun s'ajoutent, lorsque nécessaire, des moyens spécifiques importants en faveur des quartiers rencontrant le plus de difficultés. En 2014, 7 669 872 € de crédits ont été mobilisés dont 6 028 989 € de crédits spécifiques de la politique de la ville au titre des 16 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et 1 640 883 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Les crédits spécifiques ont permis de financer 615 projets présentés par les communes ou associations œuvrant dans les quartiers. Les actions ont principalement porté sur l'éducation (44 %), grâce notamment aux Programmes de Réussite Educative (PRE), le lien social et la citoyenneté (24 %), l'emploi et le développement économique (14 %) comme le souligne le graphique ci-dessous.



Certains quartiers sortant de la géographie prioritaire font également l'objet d'une attention particulière. Ces quartiers dits « de veille active » bénéficient de plusieurs mesures :

- du maintien des conventions d'adultes-relais signées avant le 31 décembre 2014 ;
- d'un soutien renforcé au titre des moyens de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

L'AVANCEMENT DU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE (PNRU) 2004-2015

Dans le cadre du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) 2004-2015, 17 quartiers pour le Val-de-Marne ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), pour un montant de 500 millions d'euros de subventions ANRU sur un total de 2,2 milliards. A ce programme, il convient d'ajouter la mise en œuvre du projet de rénovation du centre ancien de Villeneuve-Saint-Georges au titre du programme de requalification des quartiers anciens dégradés, qui représente un montant de subventions de l'ANRU de plus de 8 millions d'euros. Fin 2014, 85 % des subventions ANRU inscrites dans les conventions sont engagées.

Les programmes conventionnés dans le Val-de-Marne concernent 42 000 ménages (8 % des Val de Marnais), la construction de 5 200 logements sociaux (dont 5 000 financés par l'ANRU), pour 4 800 démolis ou supprimés. Les projets conventionnés représentent également 10 500 réhabilitations et 15 400 résidentialisations (redéfinition et amélioration des espaces communs et extérieurs) de logements sociaux.

En 2014, 95 % des ménages concernés par ces opérations de renouvellement urbain ont été relogés, dont 40 % des ménages dans des programmes neufs. Ils bénéficient à ce titre des toutes dernières normes en matière de confort, de sécurité, d'isolation thermique et phonique. Pour les ménages les plus modestes, le règlement de l'ANRU prévoit un « reste à charge » constant du niveau de loyer pour un logement de surface équivalente.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) 2014-2024

Afin de poursuivre et de renforcer l'effort d'aménagement et de renouvellement urbain initié depuis 2003, l'Etat a lancé un nouveau plan d'envergure, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il s'agit du plus grand chantier urbain en France pour les dix prochaines années. Porté par l'ANRU, ce programme de 5 milliards d'euros s'inscrit dans la réforme globale de la politique de la ville. Ce nouveau programme ne vise pas que la transformation du cadre de vie : dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, il favorise une approche transversale des enjeux liés à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain dans les quartiers prioritaires.

Dans le Val-de-Marne, 10 quartiers vont bénéficier du NPNRU :

Ville	Quartiers
Bonneuil-sur-Marne	Cité Fabien
Champigny-sur-Marne / Chennevières sur Marne	Bois l'Abbé
Orly / Choisy-le-Roi	Le Grand Ensemble : les navigateurs
Villeneuve Saint-Georges / Valenton	Bois-Matar, Plateau, Polognes
Villeneuve-Saint-Georges	Cité Sellier- Quartier Nord
Alfortville	Quartiers Sud Chantereine
Créteil	Haut du Mont Mesly-Habette
Vitry-sur-Seine	Centre ville- Matio Capra – Robespierre
L'Haÿ-les-Roses/ Villejuif	Lallier-Bicetre
Villejuif	Lebon

En outre, des projets d'intérêt régional ont été arrêtés par le préfet de région. Les sites concernés pour le Val-de-Marne sont :

- Ivry-sur-Seine : « Gagarine »
- Fontenay-sous-Bois : « La Redoute » (Le Fort-Michelet)
- Fontenay-sous-Bois « Les Larris »
- Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes : « La Haie Griselle – La Hêtraie »
- Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Arcueil : « Péri – Schuman Bergonié »

Une enveloppe de l'Etat de 170 millions d'euros est prévue au CPER pour ces projets pour l'ensemble de la région Ile-de-France.

DES POLITIQUES EDUCATIVES VISANT A FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE ET LA CITOYENNETE

LES EFFECTIFS DANS LES ECOLES ET COLLEGES PUBLICS DU VAL-DE-MARNE

A la rentrée 2014, le Val-de-Marne comptait plus de 136 000 élèves du premier degré et 53 434 élèves de collège. Comme dans le reste de l'Île-de-France, les effectifs y sont en augmentation, le Val-de-Marne ayant gagné 2 375 élèves par rapport à l'année précédente, dont 1 518 pour le seul premier degré public. Cette augmentation est cependant inférieure à celle observée en 2013.

Les effectifs des élèves de maternelle sont en baisse, notamment le nombre des enfants âgés de moins de 3 ans. Davantage de classes de maternelle ont cependant été ouvertes à la rentrée 2015. 13 nouveaux pôles de scolarisation pour les enfants de 2 ans avaient été ouverts en 2014. Deux nouveaux pôles ont été créés à la rentrée 2015.

Les collèges du département ont également connu une hausse de leurs effectifs, légèrement supérieure aux prévisions. Ils ont accueilli 776 élèves supplémentaires par rapport à 2013.

Pour la rentrée 2015, les effectifs des écoles élémentaires et des établissements secondaires du Val-de-Marne s'inscrivent en hausse (+ 1 231 élèves), les effectifs de maternelle restant stables. La hausse attendue concerne exclusivement le niveau élémentaire. Au collège, la hausse est moins marquée que lors de la rentrée 2014.

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES DANS LES COMMUNES DU VAL-DE-MARNE

La réforme des rythmes éducatifs, scolaires et non scolaires, a été bâtie dans l'intérêt des enfants pour leur permettre de mieux apprendre et favoriser leur réussite scolaire. Cette réforme des rythmes éducatifs a été mise en œuvre en 2014 dans l'ensemble des villes du Val-de-Marne.

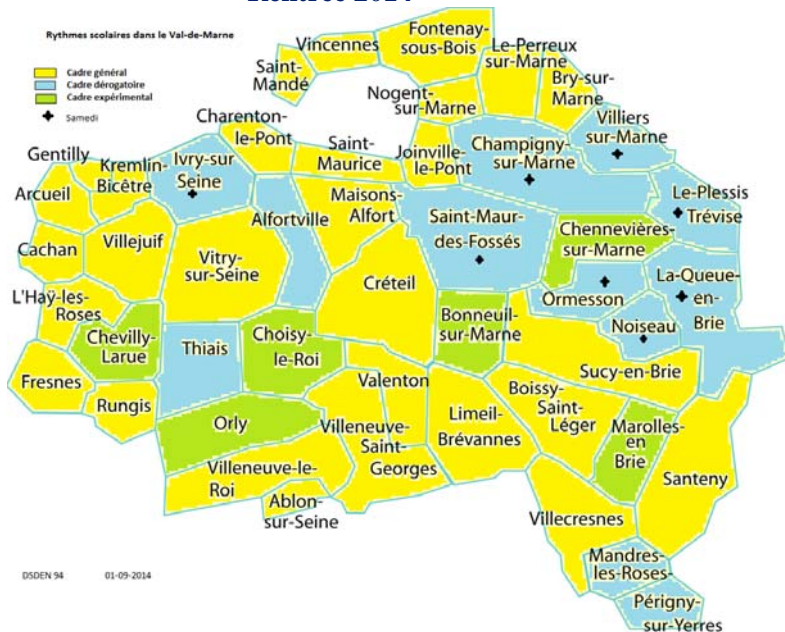
L'organisation du temps scolaire

29 communes du département ont opté en 2014 pour un cadre général (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 dit « Peillon »). La semaine scolaire comporte 24 heures d'enseignement, réparties sur 9 demi-journées. 12 communes se sont inscrites dans un cadre dérogatoire (décret n°2013-77) qui permet la mise en place d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin et l'augmentation de la durée de 5h30 d'enseignement par jour et de 3h30 par demi-journée. 5 communes ont préféré un cadre expérimental (décret n°2014-457 du 7 mai 2014 dit « Hamon »). Les aménagements autorisés dans notre département portent sur le regroupement des activités périscolaires sur une après-midi.

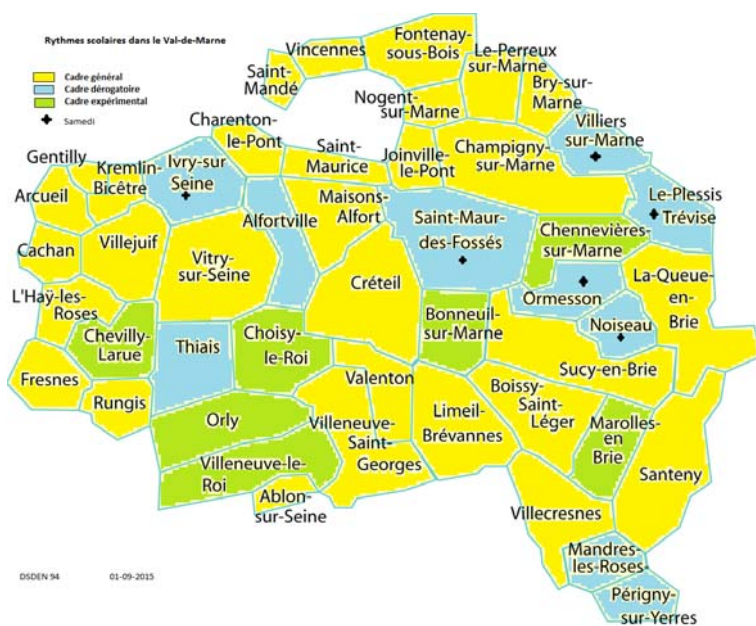
Les projets éducatifs territoriaux (PEDT)

Fin août 2015, 29 communes du département ont signé un PEDT. Certaines communes se sont aidées du PEDT type proposé par le groupe d'appui départemental. D'autres s'appuient sur leur projet éducatif local (PEL). Les PEDT sont analysés conjointement par la DDCS, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Education nationale. Les principaux critères d'analyse des PEDT sont la cohérence avec les projets d'école, un diagnostic de territoire, les dispositions pour l'accueil des enfants en situation de handicap, les mesures mises en place pour les enfants de maternelle, la concertation avec les familles, l'articulation avec les dispositifs existants et la présence du volet « citoyenneté, valeurs de la République et laïcité ». 16 autres communes ont élaboré un PEDT, dont la signature devrait intervenir d'ici à la fin de l'année 2015.

Rentrée 2014



Rentrée 2015



PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE

La rentrée 2015 voit la création de 36 réseaux d'éducation prioritaire (REP) dont trois « REP + » (les réseaux des collèges Desnos à Orly, Elsa Triolet à Champigny-sur-Marne et Jules Ferry à Villeneuve-Saint-Georges), ce qui représente 36 collèges et 211 écoles élémentaires ou maternelles.

LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le décrochage scolaire est une réalité en France : 140 000 jeunes quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle (certificat d'aptitude professionnelle - CAP, brevet d'études professionnelles – BEP). Priorité nationale, la lutte contre le décrochage met en œuvre des mesures ciblées pour donner à chacun une nouvelle chance de se qualifier et trouver une place au sein de la société.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire

À la rentrée scolaire 2014, 955 élèves ont été reçus pour un entretien de situation, soit parce qu'ils n'avaient pas de solution de formation, soit parce qu'ils refusaient l'affectation proposée. Une solution de rescolarisation a pu être proposée à 53 % d'entre eux. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, par le biais des entretiens de situations et du système ministériel d'échange d'information (SIEI), 3 293 jeunes ont été repérés et systématiquement contactés : 2 110 jeunes ont ensuite bénéficié d'un entretien de situation, les autres ne souhaitant pas donner suite à la sollicitation.

La lutte contre l'absentéisme

L'assiduité scolaire est une condition essentielle de la réussite. La lutte contre l'absentéisme reste une préoccupation constante, en particulier pour les collégiens de moins de 16 ans. Une organisation à trois niveaux permet de mobiliser les familles et leur rappeler leurs obligations : d'abord au niveau de l'établissement, puis si l'assiduité n'est pas rétablie, la famille et l'élève sont convoqués par une commission locale, et enfin, si l'absentéisme perdure, la famille est reçue à la direction académique par une commission présidée par l'un de directeurs académiques adjoints. 153 cas ont été signalés sur l'année 2014-2015 et 6 saisines du procureur ont été réalisées.

La prévention du décrochage scolaire

Chaque établissement est doté d'un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS). Le GPDS réunit l'ensemble des acteurs contribuant à la compréhension et à la prise en charge de l'élève décrocheur pour lui proposer différentes actions. Les premiers signes de décrochage doivent être décelés le plus tôt possible.

Le plan ministériel « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » met l'accent sur la persévérance scolaire. Des actions de prévention et d'intervention peuvent être proposées, dans le cadre de chaque établissement ou du réseau FOQUALE pour mettre en œuvre ce plan d'action. Ces actions sont en lien avec les projets d'établissement ou les projets des réseaux FOQUALE. A ce titre, les établissements ont mis en place des actions de prévention qui ont concerné 1 003 élèves (964 en 2013-2014).

Les dispositifs relais constituent l'un des moyens de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire. Ils ont accueilli cette année scolaire 410 élèves (399 en 2013-2014).

L'EDUCATION A LA CITOYENNETE

L'École est à la fois le lieu de la transmission des connaissances et celui de l'apprentissage de la citoyenneté et du partage des valeurs de la République. Différents dispositifs ont été mis en place pour renforcer la transmission des valeurs républicaines et préparer les élèves à vivre en société et devenir des citoyens.

La classe citoyenne

Créée à Créteil, en partenariat avec la municipalité, la mission-ville, le conseil départemental et la direction des services départementaux de l'éducation nationale dans le Val-de-Marne, la classe citoyenne accueille les élèves exclus temporairement pour huit jours ou par mesure conservatoire ou bien encore après exclusion définitive, pour une session d'une semaine pendant laquelle un travail éducatif approfondi est entrepris, en liaison étroite avec les parents d'élèves.

Les classes « défense et sécurité globales »

Depuis 2011, le ministère de la défense et le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche développent un partenariat pour la mise en place des classes « défense et sécurité globales » (CDSG) en collège et en école élémentaire. Il s'agit de proposer un véritable programme de citoyenneté qui s'inscrit dans le projet d'établissement et permettent aux élèves de découvrir la défense et ses acteurs. Ce projet pédagogique est particulièrement adapté aux jeunes collégiens scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Les élèves, citoyens en formation, prennent ainsi conscience que la défense se décline selon différents thèmes : la défense militaire, la sécurité civile, la défense économique, la défense des valeurs républicaines, de notre patrimoine et de l'environnement. Cette année le Val-de-Marne compte deux établissements engagés pour une classe « défense et sécurité globales ». Depuis un peu plus d'un an, une politique de développement de ces classes (communication, affichage, réunions d'information...) a été mise en place et plusieurs chefs d'établissement ont exprimé le souhait d'engager leurs équipes dans ce projet pour l'année scolaire prochaine.

La lutte contre les incivilités dans le sport

La lutte contre les violences et les incivilités dans le sport fait également partie des actions nécessaires pour faire reculer l'insécurité et les comportements délictueux, dans un domaine où la fraternité et la joie de participer ensemble aux rencontres sportives devraient être les seuls sentiments partagés. L'Etat accompagne les sanctions prises par le mouvement sportif dans cette action d'intérêt général. Il agit aussi par la prévention et la communication

Les services de l'Etat (Direction interministérielle de la cohésion sociale) assistent à la commission de discipline des instances départementales des fédérations sportives en tant que de besoin. Dans les affaires particulièrement graves, l'Etat est amené à prendre à l'encontre des personnes incriminées des mesures administratives d'interdiction de stade d'une durée de douze mois maximum par arrêté préfectoral. 6 interdictions ont été prononcées pour de tels faits en 2014 et 4 en 2015. Des suites judiciaires peuvent aussi être engagées par le Parquet lorsque des plaintes sont déposées.

Parallèlement, l'Etat (DDCS) accompagne le district de football afin de lutter par des campagnes de prévention contre ces incivilités. Pour 2015, le district de football a obtenu pour développer des actions de prévention une subvention de 7 000 €. De façon volontariste et en partenariat avec l'Etat, le district de football a développé des actions innovantes, comme la signature de chartes de bonne conduite et du fair-play et une journée « carton blanc » pour les catégories de 15 à 19 ans qui consiste à marquer d'une exclusion temporaire chaque faute d'un footballeur, au cours de laquelle celui-ci va dialoguer avec l'entraîneur au sujet de son comportement.

LA POLITIQUE D'HEBERGEMENT

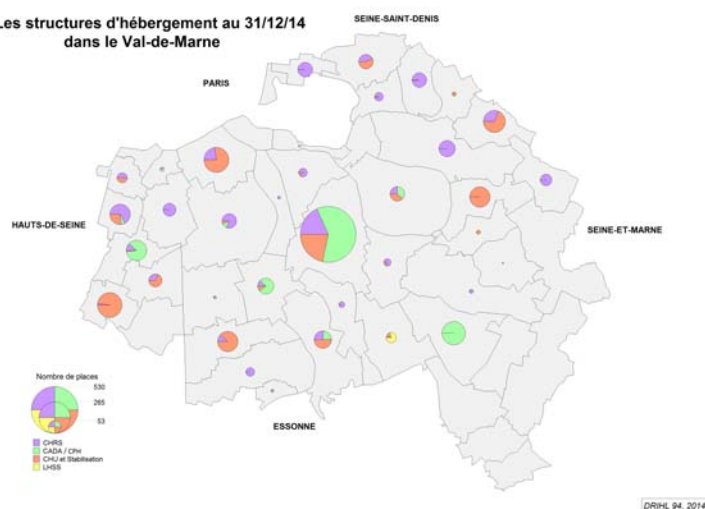
LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT ET LES NUITÉES D'HOTEL

Le dispositif départemental d'hébergement est destiné à offrir une réponse à des personnes en situation d'exclusion sociale ou d'errance. Il s'articule autour de différentes structures et mobilise plus de 25 associations dans le département. Le département du Val de Marne compte au 31 décembre 2014 1 491 places d'hébergement pérennes (hors hôtels et Centre d'accueil pour demandeurs d'asile). Le budget annuel de l'hébergement en 2014 s'est élevé à 20,35 millions d'euros.

Ces places relèvent :

- pour 832 places du SIAO Urgence ;
- pour 659 places du SIAO Insertion ;

Les structures d'hébergement au 31/12/14 dans le Val-de-Marne



L'offre d'hébergement au titre de l'asile

Le département dispose de 4 Centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA) d'une capacité totale de 404 places, auxquelles s'ajoutent 2 établissements spécifiques de 80 places pour le centre de transit et 33 places pour l'accueil de mineurs isolés. 100 places pour les réfugiés (en CPH, Centre Provisoire d'Hébergement) complètent l'offre d'accueil de ces publics. Le budget annuel de ces structures s'élève à 5,1 millions d'euros hors CPH. Le nombre de places en structures dédiées étant insuffisantes au vu des besoins, des nuitées hôtelières sont financées en complément.

Structures d'hébergement des demandeurs d'asile dans le Val de Marne

Etablissement	Organisme Gestionnaire	Capacité	Commune
Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	PSTI	90 places	L'HAY LES ROSES
Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	ADOMA	84 places	BOISSY ST LEGER
Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	COALLIA	60 places	CHOISY LE ROI
Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	FTDA	170 places	CRETEIL
404 places - Budget 2014 : 3,1 M€			
Centre d'Accueil et d'Orientation pour Mineurs Isolés Demandeurs d'Asile	FTDA	33 places+ 5 places Conseils départementaux	BOISSY ST LEGER
Centre de Transit	FTDA	80 places	CRETEIL
113 places spécifiques - Budget 2014 : 2 M€			
Prises en charge hôtelières complémentaires			
Plate-forme d'accueil des Demandeurs d'Asile	FTDA	265 places hôtel	CRETEIL
La Croix Rouge Française (SIAO Urgence)	Croix Rouge Française	50 places hôtel	CRETEIL

Les résidences sociales

Catégorie spécifique de logement social, les résidences sociales permettent d'apporter une solution temporaire d'habitat meublé, accessible financièrement, à des personnes en difficulté, pour lesquelles un accès direct au logement ordinaire est compromis du fait de la fragilité de leur situation socio-économique.

En 2014, les subventions allouées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) au titre de l'Aide à la gestion Locative Sociale (AGLS) ont représenté 563 100 €, au bénéfice de 30 résidences sociales. L'Etat, qui finance surtout ces programmes d'investissement par le biais de subventions PLA-I, est systématiquement réservataire de 30 % des logements de ces résidences, son contingent étant mis à disposition de la plate-forme SIAO-Insertion afin que celle-ci puisse orienter ses publics prioritaires.

Au sein du dispositif « résidences sociales », la très grande majorité des places est constituée de logements de type 1, accueillant des personnes seules. En effet, plus de la moitié du parc correspond à des opérations de transformation de Foyers de travailleurs migrants et de Foyers de jeunes travailleurs devenus vétustes.

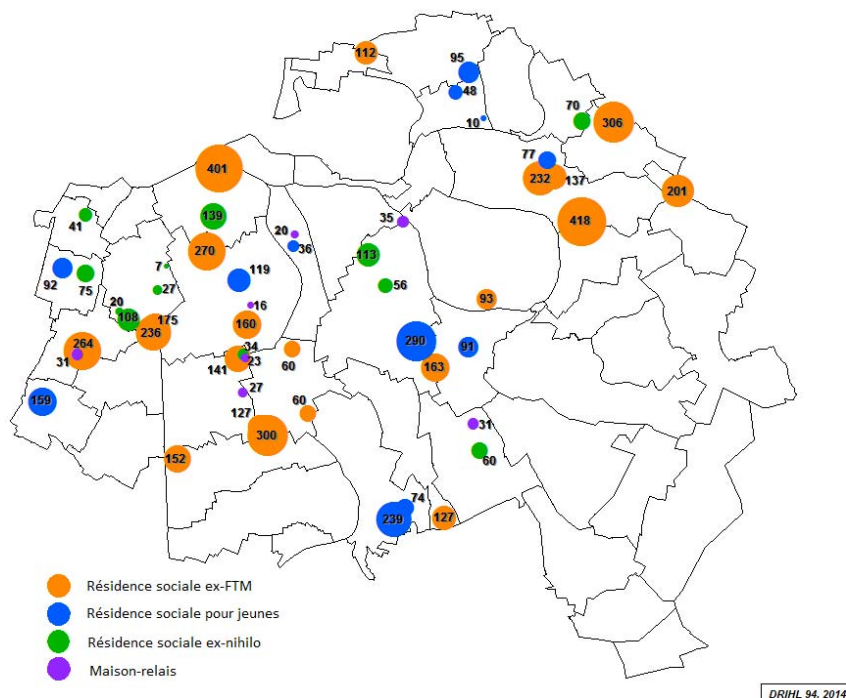
La DRIHL travaille, en lien avec les différents partenaires réservataires, au rééquilibrage des projets en termes de prise en compte des publics : en effet, 40 % des ménages qui sont considérés par la commission d'orientation du SIAO Insertion comme aptes à être proposés en résidence sociale sont des familles monoparentales. Il est donc nécessaire de faire partiellement évoluer la typologie des logements proposés par ce dispositif.

Les résidences sociales comprennent également des structures très spécifiques : les pensions de famille et les résidences-accueil, dont la principale caractéristique est d'offrir un habitat sans limitation de durée à des personnes dans l'incapacité de vivre de façon complètement autonome en logement ordinaire, du fait de handicaps sociaux ou psychiques. La DRIHL prend en charge le coût de l'accompagnement social effectué au quotidien par les hôtes de ces résidences de petite capacité (146 000 euros annuels pour une structure de 25 logements, en moyenne). L'enveloppe 2014 était de 1 055 328 euros pour 7 structures représentant un total de 183 places.

Les 52 résidences sociales du Val-de-Marne ont une capacité de 6 398 personnes. Une majorité de ces structures (65 %) sont issues de la transformation de foyers de travailleurs migrants en résidences sociales (cf. tableau ci-dessous). Sur ces résidences sociales cependant, le taux de rotation est extrêmement faible compte tenu de la part importante de public migrant (70 % en moyenne), qui bénéficie d'un droit d'occupation sans limitation de durée. De nombreux projets de résidences sociales sont également en cours et permettront à terme d'augmenter l'offre de logements de 5 155 places, dont 885 places pour les jeunes et les foyers de jeunes travailleurs.

	Nombre d'établissements au 31/12/2014	Nombre de places au 31/12/2014	Nombre de places en projet (état au 31/12/2014)
Résidences sociales issues de FTM	21	4 135	Inscrit en programmation 2 441
Résidences sociales pour jeunes	12 (dont 4 FJT)	1330	885
Résidences sociales ex-nihilo (isolés et familles en difficultés)	12	750	341
Maisons relais et résidence-accueil	7	183	126
Total	52	6 398	3 793

Nombres de places dans les résidences sociales existantes



L'offre nouvelle de résidences sociales : le cas de la construction de la résidence sociale Yves Goulé à Cachan

La résidence sociale Yves Goulé, 36 logements PLAI, a été livrée à Cachan au mois de mars 2014. Ce type de résidence permet d'apporter une solution temporaire d'habitat meublé, accessible financièrement, à des personnes en difficulté, pour lesquelles un accès direct au logement ordinaire est compromis du fait de la fragilité de leur situation socio-économique.

Le gestionnaire assure une « gestion locative sociale » : il propose notamment aux personnes une aide à l'orientation sur les services pouvant être sollicités pour l'ouverture ou le suivi de leurs droits sociaux, et favorise l'acquisition du « savoir habiter » (paiement régulier des loyers, gestion paisible du logement, respect des parties communes...).

L'Etat est systématiquement réservataire de 30 % de la capacité de ce type de résidence, et ce contingent est dédié à l'accueil des publics prioritaires en demande d'hébergement identifiés par la plate-forme SIAO (Service Intégré pour l'Accueil et l'Orientation).

L'hébergement en nuitées d'hôtel

Le contexte national et plus particulièrement francilien a conduit à l'annonce par le gouvernement d'un plan national visant à réduire le recours aux nuitées hôtelières. Ce plan a été présenté par la ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité le 3 février 2015. Son objectif est de mettre fin à l'augmentation constante de l'hébergement à l'hôtel et d'offrir aux familles des conditions d'hébergements et mieux adaptées à leurs besoins.

La situation du Val de Marne peut s'analyser comme suit :

Evolution des nuitées financées par le SIAO du Val de Marne

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
58 700	106 497	240 433	213 967	281 640	493 650	775 900

L'ensemble des acteurs est conscient que cette réponse est coûteuse (14 millions de dépenses en 2014) et ne constitue pas une réponse de qualité pour les familles, que ce soit en termes de qualité de vie ou de possibilité d'insertion ultérieures. Les mesures retenues dans le cadre du plan doivent donc permettre de remédier à ces différents constats en proposant des alternatives plus qualitatives.

La déclinaison de ce plan pour la région Île-de-France et notre département repose sur 3 modalités :

- 1. augmenter de 1 000 places le nombre de logements Solibail (décembre 2014). A ce titre le Val-de-Marne bénéficiera de 190 nouveaux logements, qui s'ajouteront aux 708 déjà mis en œuvre ;
- 2. création de centres d'hébergement pour famille. Pour le Val de Marne, l'objectif porte sur la création de 94 nouvelles places familles à créer d'ici la fin de l'année 2015. Ces places sont destinées à des familles actuellement hébergées à l'hôtel en voie d'insertion.
- 3. repérage des familles hébergées durablement à l'hôtel avec évaluation sociale et des modalités d'actions ciblées en direction de ces familles pour favoriser un accès au logement de droit commun.

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

En 2014, 2 306 demandes d'hébergement ont été reçues par le SIAO insertion, financé par l'Etat, en augmentation de 10 % par rapport à 2013.

Les principales orientations concernent les FJT, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et les résidences sociales. Près de 30 % des orientations relèvent des logements intermédiaires (résidence sociale, Solibail). 459 places ont été mises à disposition du SIAO.

L' AVDL DALO

Ce dispositif, auparavant réservé aux ménages reconnus DALO depuis sa mise en place fin 2012, a été élargi à d'autres publics prioritaires. Il repose sur le travail de trois associations, financées par l'Etat (3,2 millions d'euros sur 3 ans): Tout Azimut, l'APSI et Coallia94. Une évaluation sociale est effectuée, aboutissant ou non à un accompagnement social selon l'autonomie du ménage.

Plusieurs professionnels, dont les bailleurs sociaux, peuvent demander un AVDL DALO. Le bilan 2012-2015 (mai) est positif et a permis pour les ménages accompagnés 658 relogements. 81 % des ménages accompagnés ont été relogés. 1554 diagnostics sociaux ont été réalisés.

En mai 2015, 166 accompagnements étaient en cours.

L'AVDL géré par le SIAO insertion

Le pôle AVDL du SIAO, financé par l'Etat, intervient pour faciliter l'accès au logement pérenne des ménages accueillis dans les structures d'hébergement (CHU, hôtels, CHRS, centres de stabilisation...) ou résidents d'un logement de transition (résidences sociales, logements d'insertion et SOLIBAIL).

Une équipe sociale assure lors d'une proposition de logement une aide à l'installation du ménage et si besoin, l'accompagnement dans le logement durant une période de 3 à 6 mois maximum.

Cette activité du SIAO est en augmentation constante depuis 2012.

301 demandes ont été réceptionnées en 2014 (207 en 2012).

Le nombre d'accompagnements dans le logement commencé et renouvelé en 2014 est de 109, celui d'accompagnements vers le logement est de 4 en 2014. 131 relogements ont été effectués en 2014 (84 en 2013).

LA REHABILITATION DES FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS

Construits durant les années 1970 pour loger les travailleurs venant du Maghreb et d'Afrique noire, les foyers de travailleurs migrants (FTM) ont vu leur population se diversifier (travailleurs migrants à la retraite, personnes en difficulté). Conçus à l'origine comme une prestation hôtelière destinée à des personnes en transit, ces foyers ont vocation, depuis 1995, à se transformer en résidences sociales. Le bâti des FTM, correspondant à l'époque à des logiques d'hébergement de courte durée, n'est dans de nombreux cas plus adapté aux normes actuelles de logement

Un plan de traitement des foyers de travailleurs migrants a été mis en œuvre pour le Val-de-Marne, qui compte 34 FTM, gérés par 3 associations (Adoma, Coallia, Adef) :

- Environ deux tiers ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation ou d'une reconstruction (21 établissements, soit 4 135 places) ;
- 8 foyers (2 441 places) sont en cours de transformation (à Créteil, Fresnes, Champigny-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Chevilly-Larue, Vitry-sur-Seine, Alfortville et Villejuif) ;
- 5 Foyers (1 703 places) resteront à traiter à Boissy-Saint-Léger, Fontenay-sous-Bois, Ivry-sur-Seine, Saint-Maur-des-Fossés et Thiais.

Ces opérations permettent de transformer des foyers vétustes en logements individuels plus conformes aux normes actuelles de confort, ouverts sur l'accueil d'un nouveau public, dans un objectif de mixité (les publics migrants traditionnels restant prioritaires pour les relogements).

Une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), financée à 50 % par la DRIHL, est généralement mise en place pour accompagner le gestionnaire dans la production d'un diagnostic social et les processus de relogement des résidents du foyer.

LE PROJET DE SCHEMA DES GENS DU VOYAGE

Le département n'est doté que de 71 places de stationnement réparties sur trois aires d'accueil, situées sur les communes de Créteil, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine. Il ne dispose pas d'aire d'accueil de grand ou de moyen passage.

Après l'annulation du précédent schéma en 2007 et les travaux de son élaboration conduits et présentés au comité de pilotage Etat/Conseil départemental, le projet de nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit, notamment la création de 355 places d'accueil, soit en aire d'accueil soit en terrain familial (entre 10 et 15 sites accueillant chacun 20 à 30 places) ainsi que la création d'une ou plusieurs aires de grand passage.

Ce projet a été transmis par l'Etat, en juin 2014, au Conseil Départemental pour approbation. Les communes du département seront saisies pour avis.

S'agissant de la question des aires de grand passage, des terrains ont été recherchés pour répondre aux besoins constatés. Plusieurs terrains appartenant à l'Etat, dont la taille pourrait convenir à cet usage, ont été localisés au sein du département. Une étude de faisabilité sera initiée dès la procédure d'approbation du projet de schéma menée à son terme.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS INSTALLEES SUR DES CAMPEMENTS ILLICITES

L'action de l'Etat à l'égard des populations installées illicitement sur le terrain d'autrui est définie par la loi et la circulaire du 28 Août 2012. Le plus souvent l'Etat est sollicité par un propriétaire dont le terrain fait l'objet d'installations illicites et, après avoir obtenu de la justice une décision d'expulsion, demande le concours de la force publique pour l'exécution de cette décision.

Lorsque l'installation présente un danger particulier, ce sont des décisions administratives qui sont prises par les maires ou par le Préfet en appréciation du pouvoir de police pour la protection de la sécurité, de la salubrité, de l'ordre et de la tranquillité publique.

En 2014, une dizaine de sites ont fait l'objet de procédures d'expulsions à la suite de décisions de justice. Entre janvier et juillet 2015, ces procédures ont concerné 11 sites.

Toutes les évacuations sont réalisées après un diagnostic social du Groupement d'Intérêt public habitat et interventions sociales (GIP HIS), sauf en cas d'urgence. Elles sont accompagnées de propositions de « mise à l'abri » pour les plus fragiles. La plateforme régionale instaurée par le Préfet de Région permet d'accompagner en amont et au-delà de l'évacuation les personnes qui le souhaitent. La plateforme est intervenue en 2014 pour le campement Truillot et intervient actuellement pour les campements de Vitry-sur-Seine (rue Léon Geoffroy) et de Rungis.

Le campement de la rue Truillot, à Ivry-sur-Seine

Le 7 mars 2013, une procédure en justice d'expulsion est engagée par l'AP-HP suite à l'installation sur un terrain en friche de la rue Truillot à Ivry-sur-Seine de personnes de nationalité roumaine. Ce campement accueille alors, dans des conditions sanitaires dégradées, 320 personnes (270 adultes et 50 enfants) répartis dans 70 abris. Le jugement du tribunal administratif rendu le 23 décembre 2013 enjoint aux occupants de libérer les lieux dans un délai de 3 mois. Par courrier en date du 7 mai 2015 l'AP-HP sollicite le concours de la force publique pour mener à bien l'opération d'évacuation du site qui a été réalisée le 9 juillet 2015.

En lien avec les collectifs de soutien, des diagnostics sociaux sont réalisés en 2013 conformément à la circulaire d'août 2012. Puis un important travail s'engage avec la ville d'Ivry-sur-Seine, le Conseil Départemental, l'AP-HP et l'Etat afin de favoriser l'hébergement des familles ayant souhaité s'engager dans un processus d'insertion.

Cette coopération exemplaire a d'ores et déjà permis d'héberger 22 familles (50 adultes et 42 enfants) dans divers bâtiments appartenant à la commune tandis que 17 autres familles (36 adultes, 28 enfants) étaient prises en charge dans le cadre du droit commun du Conseil Général et/ou de l'Etat. 10 autres ménages (26 adultes, 32 enfants) devront être hébergés dans un village d'insertion réalisé par Emmaüs Habitat. L'association a en effet été missionnée pour réaliser un village d'insertion de 10 maisons destinées à accueillir les 10 ménages précités (58 personnes) dans le Village de l'Espoir. Le coût de l'opération est estimé à 1,4 million d'euros.

12 ménages (26 adultes) sont suivis dans le cadre de la Plateforme Régionale d'Accueil Information Orientation Suivi (AIOS) mise en place à l'initiative du Préfet de Région en janvier 2015. Ce suivi social permet une préparation à l'insertion. Le jour de l'évacuation (le 9 juillet 2015), tous les occupants du site se sont vu proposer des mises à l'abri.

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES ETRANGERS ET DEMANDEURS D'ASILE

L'ACCUEIL DES ETRANGERS ET DEMANDEURS D'ASILE

Organisation de la mission d'accueil et de délivrance des titres aux ressortissants étrangers

La gestion du séjour des ressortissants étrangers est répartie dans le Val-de-Marne dans chacun des trois arrondissements (Créteil, L'Haÿ-les-Roses et Nogent-sur-Marne), sauf en matière d'asile et d'éloignement (compétence exclusive de la préfecture). En préfecture, c'est la Direction de l'immigration et de l'intégration et son pôle étrangers qui est en charge de l'accueil des usagers, de l'instruction de leurs demandes, de la délivrance des titres ou de la rédaction des décisions négatives sur le droit au séjour ainsi que de l'éloignement des personnes en situation irrégulière.

Conformément à l'application de la circulaire du 4 décembre 2012 relative à l'amélioration de l'accueil des étrangers en préfecture, les services se sont mobilisés autour de cette thématique. La mise en œuvre de nouvelles procédures par la direction dès 2011 (séquençage des convocations à date et heure, gestion des files d'attente à l'aide d'un outil dédié) et le réaménagement, en 2013, du hall du bâtiment principal ont permis l'obtention, au mois de juillet 2013, de la labellisation Qualipref 2, renouvelée en juillet 2014.

Toutes les premières demandes font l'objet d'un dépôt au guichet sur rendez-vous. Les demandes de renouvellement des titres de séjour, qui faisaient l'objet en 2014 d'un dépôt par voie postale, sont déposées en 2015 sur rendez-vous auprès des guichets dédiés. Une procédure proactive est mise en œuvre, qui permet, trois mois avant l'expiration du titre de séjour de l'usager, l'envoi à son domicile d'un dossier de renouvellement accompagné de la liste des pièces à produire en fonction de son situation particulière, ainsi que d'une convocation.

Ce délai de 3 mois permet l'instruction, l'édition et la remise du nouveau titre de séjour le jour suivant l'expiration du précédent, ce qui rend inutile la délivrance d'un récépissé. Cette procédure proactive permet de limiter le nombre de passages de l'usager à deux (dépôt du dossier et remise du titre).

Relations avec les partenaires institutionnels

L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Le délai de convocation pour la visite médicale obligatoire dans le cadre de la primo-délivrance d'un titre de séjour est de l'ordre de deux mois. Les échanges en la matière entre la préfecture et l'OFII de Créteil sont dématérialisés ; la préfecture du Val-de-Marne a même été pilote avant l'extension nationale de cette procédure électronique.

Le service de la main d'œuvre étrangère (SMOE) de la DIRECCTE

Le SMOE a réalisé des efforts considérables en vue de raccourcir ses délais d'instruction des demandes d'autorisation de travail. Au début de l'année 2014, le délai de réponse de ce service était de 12 mois pour l'admission exceptionnelle au séjour et de 6 mois pour les renouvellements de titres. Il est actuellement de 4 mois pour l'admission exceptionnelle au séjour et de 2 mois pour les renouvellements de titres.

La délégation territoriale de l'agence régionale de santé

Tout comme le SMOE, la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS) du Val-de-Marne a raccourci les délais d'instruction des avis médicaux dans le cadre de l'admission au séjour des étrangers malades. Cette opération a permis de diminuer de manière très importante le nombre de dossiers en attente d'avis, passant de 1 209 en janvier 2014 à 132 fin 2014. La procédure régionalisée en décembre 2014 est désormais pilotée par la direction régionale Ile-de-France de l'ARS.

La réforme de l'asile

La loi sur l'asile a été adoptée le 15 juillet 2015 avec une mise en œuvre à partir du 1^{er} septembre pour la première vague (8 régions) ; le Val-de-Marne relève de la deuxième vague (mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2015). Cette loi pose le principe de 34 guichets uniques de l'asile sur le territoire national, dont un par département de la région d'Ile-de-France.

Les principes directeurs de ces guichets uniques sont :

- la simplification et l'harmonisation du parcours des demandeurs d'asile : faciliter l'enregistrement et la prise en charge ; garantir la réalisation du parcours en un seul et unique passage ;
- le respect du délai obligatoire de trois jours fixé par la directive européenne pour enregistrer la demande d'asile : deux jours après renseignement complet du formulaire en ligne et rendez-vous ; un jour et un seul passage pour l'enregistrement et l'orientation, en intégrant la détection de la vulnérabilité.

Le partenaire qui sera choisi dans le cadre du marché public sera chargé de remplir le formulaire de demande d'asile de manière dématérialisée, puis un agenda partagé permettra de donner un rendez-vous à 3 jours à tous les demandeurs d'asile.

L'INTEGRATION DES ETRANGERS

Dans le cadre du soutien à l'intégration des immigrés dans le Val-de-Marne, la DDCS suit et finance chaque année de nombreuses actions. Une majorité de ces actions prend la forme d'ateliers socio-linguistique (ASL) qui soutiennent les processus d'intégration en favorisant l'apprentissage de la langue, l'accès aux droits, aux services publics et à la citoyenneté, l'autonomie sociale et professionnelle des personnes immigrées (connaissance des espaces sociaux ou culturels, compréhension orale et écrite des situations, des codes sociaux...).

Le public des ASL est composé d'adultes migrants en situation d'immersion, ayant besoin d'un soutien dans leur vie quotidienne en France. Ainsi de nombreuses femmes peu autonomes et souhaitant le devenir rapidement participent aux ASL proposés dans le Val-de-Marne.

Les ASL sont proposés par des structures de proximité qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale. Les structures val-de-marnaises ont ainsi un ancrage territorial fort. Elles proposent une diversité d'activités et ont une implication importante dans l'environnement local, associatif, professionnel et institutionnel.

En 2014, les services de l'Etat ont financé 65 ASL comprenant également des actions de formation linguistique à visée professionnelle. Le département du Val-de-Marne comprend un grand nombre de structures réparties dans toutes ses communes. L'objectif de ces ateliers ne se limite pas à l'apprentissage de la langue française. Les ateliers permettent de sensibiliser les participants au fonctionnement institutionnel du pays d'accueil, favorisent l'accès à la culture française et encouragent l'insertion, l'autonomie sociale et l'implication dans leur environnement des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

De nouvelles orientations propres à la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France sont parues au cours du premier semestre 2015. Celles-ci tendent à recentrer le public des ASL sur des apprenants « primo-arrivants », c'est-à-dire présents sur le territoire depuis moins de 5 ans.

La phase d'accueil et d'installation des personnes primo-arrivantes étant primordiale pour la réussite de leur intégration dans la société française, la DDCS s'applique à mettre en œuvre cette nouvelle orientation en accompagnant ce changement auprès des structures, et ce afin de l'inscrire dans la durée. Il est en effet souhaitable d'inscrire les étrangers primo-arrivants du Val-de-Marne dans de véritables parcours d'accueil et d'intégration afin notamment de permettre un relèvement du niveau d'exigence linguistique et de favoriser ainsi une inscription rapide dans les dispositifs de droit commun du département.

Pour ce faire, les priorités d'action suivantes sont identifiées pour l'année 2015 :

- favoriser un accompagnement plus global des étrangers primo-arrivants ;
- renforcer l'apprentissage linguistique et des valeurs républicaines ;
- renforcer le pilotage territorial ;
- assurer un suivi et une évaluation plus précise de cette politique.

L'EGALITE FEMMES-HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes et la défense des droits des femmes sont deux axes d'actions complémentaires fondamentaux pour donner un sens au vivre ensemble dans la vie quotidienne des Val-de-marnaises et Val-de-marnais.

L'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale

En 2014, dans le cadre du programme national « territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle », la déléguée aux droits des femmes a mis en œuvre un plan départemental co-piloté avec la DIRECCTE pour l'égalité professionnelle dans les entreprises du Val-de-Marne (information et sensibilisation des entreprises du Val-de-Marne ; accompagnement d'une vingtaine d'entreprises ; guide des bonnes pratiques). Le 8 mars 2014, journée internationale des droits des femmes, une table ronde s'est tenue au sein de l'entreprise ESSILOR en présence du Préfet du Val-de-Marne sur le thème de l'égalité professionnelle et salariale. Il s'agit là d'une politique publique partenariale déclinée de façon multiforme sur le long terme.

Les violences faites aux femmes

La mise en œuvre du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016 est une priorité du Plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, dont le Conseil départemental est signataire avec l'Etat. Ce plan mobilise des crédits du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) Les actions sont multiples :

- la mise en place du dispositif « téléphone portable d'alerte pour les femmes en très grand danger » ;
- la mise à l'abri des femmes victimes de violences notamment avec des enfants de moins de trois ans. Sur ce sujet le partenariat des services de l'Etat avec la mission hébergement logement du Conseil départemental a vocation à se renforcer pour développer une concertation afin de créer des places d'hébergement supplémentaires dédiées (1 650 sont prévues au niveau national) ;
- la mise en place d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes est en cours, en élargissant les missions de l'observatoire de l'égalité piloté par le Conseil départemental ;
- dans les collèges du Val-de-Marne, a été mise en œuvre une action de prévention des comportements sexistes et d'éducation au respect mutuel (programme « cet autre que moi » en coopération entre les services de l'Etat et la direction de la protection maternelle et infantile et promotion de la santé du Conseil départemental).

L'ensemble de ces dispositifs fait l'objet d'un partenariat entre le Conseil départemental et l'Etat, en particulier les la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Le renforcement de la cohésion sociale doit également s'inscrire dans une réaffirmation des valeurs républicaines qui nous rassemblent et fondent notre destin commun. Les attentats du mois de janvier 2015 ont souligné la nécessité d'expliquer et de transmettre la force de ces valeurs : le respect des droits, l'égalité, la considération des personnes, la solidarité, la laïcité, le sens de l'intérêt général. Plus que jamais, l'Etat s'engage au quotidien pour promouvoir l'esprit républicain et favoriser ainsi l'engagement des citoyens, le sentiment d'appartenance à la République et le vivre-ensemble.

LE DIALOGUE AVEC LES CULTES

Le département du Val-de-Marne possède une longue tradition du « vivre-ensemble » et de dialogue entre les religions en raison de l'ancrage ancien de communautés diverses réparties sur son territoire.

L'Etat laïc est un Etat qui ne privilégie aucune religion. Il ne reconnaît que des citoyens et n'a pas vocation à connaître de la croyance relevant, elle, de l'intimité, de la sphère privée. Pour autant, la laïcité, qui est au cœur du pacte républicain, n'est pas la négation du fait religieux. Elle est la reconnaissance par l'Etat de l'égalité de dignité des religions et la garantie de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes. L'Etat ne peut donc rester indifférent aux défis que rencontrent les croyants au quotidien car chaque citoyen est, avant tout, partie de cette communauté nationale qui rassemble au-delà des différences. Ainsi, un dialogue entre l'Etat et les représentants des différents cultes, dans un respect strict du principe de laïcité, est nécessaire et souhaitable.

La présence de l'Etat, en la personne du Préfet, à certains « temps forts » partagés avec chacune des communautés religieuses du Val-de-Marne (fête juive de Lag Baomer, Iftar, inauguration de la cathédrale de Créteil...), sur invitation de leurs représentants, participe de ce dialogue de l'Etat avec les religions. Ces grands événements sont aussi l'occasion d'échanger sur les problématiques de chaque communauté et de promouvoir les valeurs de la République et en particulier le principe de laïcité.

L'instance nationale de dialogue avec le culte musulman

A la demande du Président de la République, le Gouvernement a souhaité que soit établie à partir du 17 juin 2015 une instance de dialogue avec les Français de confession musulmane. Cette instance nationale, qui doit se réunir une à deux fois par an, est destinée à renforcer le dialogue entre l'Etat et les musulmans de France en apportant des réponses concrètes à leurs attentes sur les sujets culturels ou qui s'y rattachent. Réunie autour du Premier ministre, elle a rassemblé au mois de juin 2015 les membres du Conseil Français du Culte Musulman, les représentants des grandes mosquées, de la société civile, des imams et des intellectuels.

Dans le département du Val-de-Marne, cette initiative s'est traduite par une réunion de l'instance départementale de dialogue en mai 2015 réunissant les représentants de l'Etat et les représentants du culte musulman du département. Lors de cet échange, les principales préoccupations des musulmans du Val-de-Marne, au premier rang desquelles la sécurité des lieux de culte, l'abattage rituel au moment de la fête de l'Aïd-el-Kebir et la formation des imams ont été évoquées. Ce dialogue constructif est appelé à se poursuivre à travers des réunions d'arrondissement, notamment.

LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME

Le Président de la République a fait de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme une Grande cause nationale pour l'année 2015, marquant ainsi la volonté des plus hautes autorités de l'Etat de mobiliser la République autour de cette question essentielle pour la démocratie et la cohésion nationale.

Le 17 avril 2015, c'est à Créteil, ville du « vivre ensemble », que le Premier ministre Manuel Valls a choisi d'annoncer le Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017. Six membres du gouvernement dont Madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux et Monsieur Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, sont venus témoigner à ses côtés de l'engagement du gouvernement dans cette voie.

Après un échange avec les élèves du Lycée Léon Blum de Créteil, la délégation ministérielle s'est rendue à la Préfecture du Val-de-Marne où a été présentée le Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017. Il comprend 40 mesures opérationnelles articulées autour de 4 axes d'intervention :

- une mobilisation nationale contre le racisme et l'antisémitisme ;
- sanctionner chaque acte raciste ou antisémite et soutenir les victimes ;
- protéger les utilisateurs d'internet de la propagation de la haine ;
- former des citoyens par la transmission, l'éducation et la culture.

La mise en œuvre de ce plan dans le Val-de-Marne reposera d'abord sur une parfaite articulation avec l'ensemble des actions gouvernementales pour favoriser le vivre ensemble, la mixité sociale et la lutte contre toutes les formes de ségrégation et de repli. Parmi ces actions figure notamment la nouvelle génération des contrats de ville auxquels pourront être adossés des plans territoriaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

En 2014 déjà, la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) avait rassemblé le Procureur de la République, les représentants de l'Etat et un grand nombre d'acteurs participant à la lutte contre toutes formes de discriminations dans le département. Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur la problématique des discriminations dans le département. Avec le Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017 et afin de gagner en efficacité, la COPEC sera remplacée par le Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA). Il se réunira au moins deux fois l'an en formation plénière autour du Préfet, du Procureur de la République, du Président du Conseil départemental et des maires.

Dans le Val-de-Marne, afin de lutter contre l'insécurité, des contacts étroits sont entretenus avec les responsables des différentes communautés. Ces liens renforcés permettent la plus grande réactivité des services de l'Etat et une action plus adaptée aux besoins identifiés par la police et les fidèles des différents cultes.

LA PROMOTION DES VALEURS REPUBLICAINES

DONNER DU SENS AUX CELEBRATIONS NATIONALES

Chaque année, onze journées, instituées par un texte publié au Journal Officiel, donnent lieu à une cérémonie patriotique, déclinée au niveau départemental lors de célébrations présidées par le Préfet et les Sous-préfets du Val-de-Marne. Ces événements, publics et commémoratifs, servent à conserver et transmettre aux jeunes générations le souvenir des combats menés au nom des valeurs républicaines.

A ces cérémonies sont associées des élèves scolarisés dans le Val-de-Marne ainsi que des représentants du monde associatif. Lors de ces moments forts, symboles du devoir de mémoire, le représentant de l'Etat s'attache à rappeler les principes fondamentaux de la République - Liberté, Egalité, Fraternité – vecteurs de la cohésion nationale.



Cérémonie de la Déportation
Sources : BCI

Cette année, lors de la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945, les insignes de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur ont été remis à trois anciens combattants val-de-marnais.

L'année 2014 a également été marquée par les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Dans ce cadre, le 6 septembre 2014, les armées ont organisé un événement d'envergure baptisé « 100 Villes – 100 Héros – 100 Drapeaux » consistant à célébrer la mémoire de nos soldats sur une centaine de sites choisis parmi les 400 casernes à partir desquelles ces derniers sont partis pour le front le 3 août 1914. Dans le Val-de-Marne, une cérémonie a eu lieu à Vincennes avec la participation du Groupement de recrutement de la Légion étrangère. Une plaque « La France reconnaissante » a été inaugurée par le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, suivi d'un dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts.

LA GRANDE MOBILISATION DE L'ECOLE

L'École est un révélateur des tensions qui traversent la société française et des inégalités qui la marquent. Les discriminations, l'écart entre les valeurs affichées et les réalités vécues, les replis identitaires ont entamé l'ambition d'égalité et de fraternité portée par l'École. Après les attentats qui ont visé le cœur de nos valeurs, le rôle de l'École est réaffirmé pour répondre au défi républicain.

Les initiatives engagées suite aux attentats de janvier 2015

Après les attentats du début de l'année, la ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté, le 22 janvier 2015, onze mesures issues de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République relatives à la transmission des valeurs républicaines, la laïcité, la citoyenneté et la culture de l'engagement, la lutte contre les inégalités et la mixité sociale.

Dans ce cadre, les assises départementales de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République ont été organisées le 15 avril 2015 après-midi par la Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et la préfecture du Val-de-Marne. Elles ont rassemblé l'ensemble de la communauté éducative et ses partenaires (parents d'élèves, lycéens, membres d'associations, élus locaux, parlementaires, représentants du monde économique, personnels des différents ministères...) dans le prolongement des assises organisées au niveau local à travers tout le département. Le fruit de ce travail a été intégré à la synthèse réalisée par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le matin de ces assises, était organisée, dans le même esprit et au même endroit, une réunion sur les principes fondateurs de la République présidée par la procureure de la République près le TGI de Créteil et par le doyen de la faculté de Droit de l'UPEC. L'auditoire, composé notamment de parents d'élèves, d'associations, de professeurs, de directeurs d'école, d'inspecteurs de l'Education Nationale, de chefs d'établissement a pu questionner les intervenants sur la loi et l'État de droit ainsi que sur les principes républicains : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité ainsi que des notions-clés telles que la liberté de conscience et la liberté d'expression.

L'enseignement moral et civique (EMC)

Depuis septembre 2015, l'enseignement moral et civique (EMC) est mis en œuvre de l'école primaire au lycée. Il se substitue aux programmes d'éducation civique et permet de transmettre un socle de valeurs. Colonne vertébrale du parcours citoyen, il représente sur l'ensemble de la scolarité d'un élève 300 heures dédiées. Son objectif est d'enseigner aux élèves le bien-fondé des principes de discipline, de coexistence des libertés ainsi que du lien social et politique entre les citoyens.

La charte de la laïcité

La laïcité est la colonne vertébrale de l'École, le fondement sur lequel repose sa contribution au projet républicain. Une charte de la laïcité à l'École est affichée dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées de France. La Ligue de l'enseignement a édité une affiche pédagogique, « La Charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfants », qui facilite l'échange pédagogique en accompagnant chaque article de la charte d'une illustration et d'une phrase ou deux rendant plus accessible l'idée énoncée. Cette affiche a été distribuée dans toutes les écoles du Val-de-Marne au cours du premier semestre 2015.

LE RESEAU VIVRE-ENSEMBLE

Une réunion s'est tenue à la Préfecture le 11 février 2015, rassemblant 53 personnes, en grande majorité issues du monde associatif agissant dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire. Cette réunion a permis de recueillir les impressions de ces acteurs présents quotidiennement sur le terrain, notamment concernant le malaise ressenti face au traitement par les médias des sujets comme les liens entre « jeunes de banlieue », islam et terrorisme. Cette réunion a identifié le « vivre ensemble en République » comme étant l'enjeu principal auquel la communauté éducative est confrontée, et a souligné la nécessité de favoriser le dialogue pour apaiser les tensions collectives, de renforcer la mixité sociale et de poursuivre et structurer ce travail de dialogue avec la société civile.

Un réseau « vivre ensemble en République » a été impulsé, à l'initiative de l'Etat, afin de valoriser et de promouvoir ensemble les valeurs liées à la citoyenneté et la laïcité.

Des associations de fédérations d'éducation populaire, des services de l'Etat et la Caisse d'allocations familiales ont élaboré un plan d'actions concertées qui s'appuie sur la création d'une plateforme départementale dont la mission est d'être l'interface des acteurs locaux. Cette plateforme propose des outils et une offre de formation spécifique. Elle a également pour mission la diffusion des outils et la mobilisation d'intervenants en direction des territoires. Cette plateforme est ouverte au Conseil départemental et à d'autres partenaires de la politique de la ville.



M. Patrick Kanner, ministre de la Jeunesse et des Sports- Sources : BCI

La plateforme départementale « vivre ensemble » aura pour objectif de mettre en place un contact technique transversal « Laïcité et vivre ensemble » dont les coordonnées seront mises à la disposition des collectivités locales et des organisateurs d'accueil de loisirs. Cette plateforme a pour objectif de :

- mettre en place un livre d'or sur « les bonnes pratiques « vivre ensemble » et des valeurs républicaines dans le Val-de-Marne » recensant les ressources et les actions valorisant la laïcité ;
- relayer les demandes d'accompagnement ou d'aides à la mise en place d'événements, d'espaces de rencontre ou de débats ;
- produire une mallette pédagogique « vivre ensemble / laïcité / valeurs républicaines » à destination des collectivités ou des structures d'accueil des jeunes et d'enfants qui offrira une source accessible et exploitable localement. Elle véhiculera une démarche et des repères facilitant son utilisation.

L'organisation et l'animation d'un maillage territorial est un enjeu majeur pour la réussite de ce réseau. Les modalités de fonctionnement local de ces instances relèvent des maires du département qui sont libres des initiatives locales qu'ils jugeront adaptées pour l'animation d'un conseil local, présidé par le maire ou l'un de ses adjoints, pour le « vivre-ensemble en République » en fonction de besoins locaux.

De même, des permanences régulières de l'association SOFI/ADFI 94, spécialisée dans la lutte contre les dérives sectaires, au sein des quatre Points Accueil Ecoute Jeune labellisés par la Maison des Adolescents du Val-de-Marne seront déployées pour accompagner les jeunes qui rencontrent des difficultés (mal-être, souffrance, dévalorisation, attitudes conflictuelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes) pouvant les conduire à la radicalisation.

Enfin, une formation des membres de la réserve citoyenne sera proposée pour permettre une mobilisation efficiente des personnes qui se sont fait connaître en s'inscrivant sur le site Internet dédié www.lareservecitoyenne.fr.

LE SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

Le service civique a pour ambition première d'offrir aux jeunes l'opportunité de s'engager, de donner de leur temps aux autres dans des missions d'intérêt général. Il permet aux jeunes de vivre une expérience formatrice et valorisante au sein de domaines très variés dans un esprit de cohésion et de mixité sociale. Il concourt, parmi les jeunes volontaires, à ouvrir leurs horizons, notamment pour ceux ayant décroché du système scolaire, en alliant un projet de formation et une mission d'intérêt général.

Le 5 février 2015, le Président de la République a proposé un "nouveau contrat civique" avec la mise en place d'un service universel pour les jeunes.

L'Etat dans le Val-de-Marne a initié une vaste campagne de promotion de cette forme de volontariat au printemps 2015, reliant notamment ce dispositif hautement éducatif à la rédaction des contrats de ville.

Créé le 10 mars 2010, le service civique a permis à plus de 830 jeunes d'être accueillis dans près de 90 organismes agréés, associations principalement mais aussi collectivités territoriales, hôpitaux et la préfecture dans le Val-de-Marne.

23 jeunes en service civique ont notamment été recrutés au sein de la préfecture et des sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses. Dans le cadre de ces missions de 28 heures par semaine pendant une année, les volontaires concourront à l'accueil des usagers en les orientant et en facilitant les démarches des personnes en difficulté.

Les initiatives de l'association « Banlieue Sans Frontières » pour l'insertion des jeunes

L'association « Banlieue sans Frontières en Action », domiciliée à Maisons-Alfort, est fortement engagée dans l'accompagnement et l'insertion sociale des jeunes du département. Elle a noué des partenariats avec des établissements hospitaliers qui accueillent les « gilets bleus », jeunes en mission de service civique qui accueillent les patients, les accompagnent dans leur démarches et orientent les usagers.

Après les hôpitaux Henri-Mondor, intercommunal de Créteil, Emile-Roux à Limeil-Brévannes et le centre de rééducation à Valenton, l'association ouvre en 2014 de nouveaux sites à Créteil (A. Chennevier) et dans les Hauts-de-Seine (Foch). Ce sont 82 jeunes, dont plus de 30 % sont issus des quartiers prioritaires, qui ont pu vivre une expérience de 8 mois. De nouveaux services aux usagers ont été proposés, avec la mise à disposition de 4 voitures, sur autant de sites, pour accompagner les visiteurs ou les patients dans leurs démarches.

Le franchissement de ce cap de développement a été rendu possible par leur obtention de l'agrément jeunesse et éducation populaire ouvrant la possibilité de bénéficier d'une aide plus importante de l'Etat. Afin d'assurer une meilleure structuration de l'accompagnement social des jeunes, l'association a créé un poste d'adulte-relais et un emploi d'avenir, financés à plus de 80 % par l'Etat.

De par ses fonctions régaliennes, l'État a la responsabilité de la sécurité et de la protection de nos concitoyens. Pour lutter contre l'insécurité, les services de l'Etat s'appuient sur la prévention et la répression, en ciblant prioritairement les filières structurées et la prévention situationnelle, en renforçant fortement les mesures de sécurisation et de vidéoprotection dans le département. L'Etat s'adapte également à l'évolution des risques et des menaces en renforçant sa lutte contre le phénomène de radicalisation et ses dispositifs de protection face au terrorisme.

LA SECURITE CIVILE : DEVELOPPER UNE VERITABLE CULTURE COMMUNE DE LA GESTION DE CRISE

LA PLANIFICATION DES CRISES ET LA COPRODUCTION DE SECURITE CIVILE

Pour faire face à des événements soudains et dramatiques et à des situations de crise qui requièrent des mesures exceptionnelles, l'Etat a mis en place un dispositif d'Organisation de la Réponse à la Sécurité Civile (ORSEC). Le plan ORSEC est l'organisation unique chargée de gérer toutes les situations d'urgence.

Cependant, la sécurité civile n'est pas seulement du ressort de l'Etat et du cercle des professionnels de l'urgence (Sapeurs-pompiers, S.A.M.U, forces de l'ordre) : elle nécessite la préparation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés susceptibles d'être impliqués. Sans négliger les acteurs directs du secours régulièrement associés à la préparation opérationnelle, l'Etat stimule et coordonne une action visant à mobiliser puis accompagner deux publics distincts. Il s'agit d'une part du citoyen comme premier acteur de la sécurité et d'autre part des acteurs clés, appelés aussi « échelons de proximité ».

Les opérations de sensibilisation aux risques courants (canicule, monoxyde de carbone, défenestration, baignade, incendie) sont conduites par le Préfet chaque année sur le site de la Préfecture à destination d'acteurs tels que les maires ou les bailleurs sociaux afin de toucher, *in fine*, les habitants.

Différents dispositifs de l'Etat sont relayés à l'échelon local. Ils concernent par exemple le recrutement de volontaires à différents niveaux d'intervention, la formation des jeunes ou encore la diffusion d'information sur les risques majeurs du département.

Certaines communes soumises à des risques majeurs localisés ont l'obligation de décliner le plan ORSEC en élaborant un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). L'objectif est d'inscrire progressivement les communes dans le dispositif ORSEC pour en faire un organe de gestion de crise réactif et résilient en cas de sinistre grave et notamment face à l'inondation. La Préfecture assure ainsi la promotion des réserves communales de sécurité civile auprès des communes accompagnées dans la réalisation de leurs PCS. Deux ateliers pratiques ont ainsi eu lieu en 2014 avec les communes pour les aider à mettre en place leur PCS et à réaliser des exercices de sécurité civile. En juin 2015, 65 % des PCS sont approuvés dans le Val-de-Marne. Le recours aux comités de quartier est aussi encouragé pour l'organisation ORSEC de la commune.

Face au souhait d'une meilleure coordination formulé par divers acteurs publics (Conseil départemental, Education nationale, Port de Paris, ERDF,...) auprès de la Préfecture, les attentes de ces partenaires potentiels sont régulièrement prises en compte et pleinement intégrées au travail de fond qui est mené dans le Val-de-Marne en matière de sécurité civile.

LES EXERCICES DE PREPARATION AUX SITUATIONS DE CRISE

Afin de tester l'efficacité et de garantir la pérennité du dispositif, des exercices spécifiques sont organisés. Ils représentent l'occasion pour tous les acteurs impliqués en cas d'évènement de se préparer et de se former ensemble à la gestion opérationnelle. Les exercices renforcent le niveau d'appropriation des acteurs et les habitudes de travail en commun développées lors de la planification. Chaque mise en œuvre du dispositif ORSEC (exercice ou situation réelle) donne lieu à un retour d'expérience dont les enseignements permettent d'améliorer le dispositif et de garantir la mobilisation des acteurs.

Plusieurs exercices ont été conduits dans le Val-de-Marne en 2014 et 2015. La propagation inattendue du virus EBOLA en août 2014 a focalisé l'attention et le travail des services de l'Etat sur les « points d'entrée du territoire », comme les aéroports.

En novembre 2014, un exercice sans précédent en région Ile-de-France, sur les risques inondation et réseaux, a été conduit par la préfecture sur une période de trois semaines.

L'exercice CRUE 2014

En novembre 2014, un exercice sur les risques inondation et réseaux, a été conduit par la préfecture sur une période de trois semaines, mobilisant simultanément 150 personnes au sein des diverses cellules de crise qui participèrent. Le Conseil Départemental, les opérateurs de réseaux, les services de l'Etat et neuf communes ont participé à l'exercice. Les objectifs de cet exercice concernaient :

- le développement de la doctrine afin de limiter l'impact électrique sur les activités vitales et les personnes vulnérables ;
- le développement des savoir-faire de crise de la Préfecture afin de favoriser l'intégration des échelons de proximité dans la phase d'élaboration de la planification ;
- l'expérimentation des indicateurs de crise spécifiques visant à harmoniser la remontée d'informations sur l'ensemble de la chaîne de commandement permettant ainsi de faciliter la prise de décision (du maire jusqu'au Préfet de zone de défense et de sécurité) ;

A partir du retour d'expérience de cet exercice, des pistes de travail ont été identifiées :

- l'importance sur l'information préalable au risque inondation ;
- l'approfondissement et élargissement d'une réflexion collective sur les outils de gestion de crise spécifiques ;
- l'accompagnement des acteurs sur leur continuité d'activité.

Suite à cet exercice, de nouveaux travaux ont été lancés, tels que la conception d'une cartographie dynamique pour les collectivités, une étude d'impact inédite sur le réseau d'assainissement par le Conseil départemental 94. Les mairies ont été largement associées aux travaux de retours d'expérience. La préfecture développe également un langage de crise basé sur des indicateurs dédiés.

LA SECURITE ROUTIERE

Accidentologie

On constate au cours de l'année 2014 une hausse du nombre de tués (25, contre 24 en 2013) ainsi que d'accidents corporels (2 439) soit une augmentation de 4,2 %. Le nombre de blessés est en hausse pour l'année 2014 : 2 974 blessés contre 2 783 à la fin de l'année 2013, soit une hausse de 7%. Parmi eux, 208 ont été hospitalisés, soit 10 % de plus qu'à la même date en 2013.

En comparaison avec le premier semestre 2014, on constate au cours du premier semestre 2015 une hausse du nombre de tués (14), soit une hausse de 16,7 % (+ 2 tués) ainsi que du nombre d'accidents corporels (1 268) soit une augmentation de 5,7 %. Le nombre de blessés est en hausse au premier semestre 2015 : 1 477 blessés contre 1 455 au premier semestre 2014, soit une hausse de 1,5 %. Parmi eux, 125 ont été hospitalisés, soit 20 % de plus qu'à la même date en 2014.

L'analyse du bilan de l'accidentalité mortelle de l'année 2014 (25 tués) et du 1^{er} semestre 2015 (14 tués) montre que les piétons (40 % des tués en 2014 / 50 % des tués en 2015), les jeunes de 25 ans ou moins (24 % des tués en 2014 / 36 % des tués en 2015) et les personnes âgées de plus de 65 ans (20 % des tués en 2014 / 21 % des tués en 2015) sont les principales victimes des accidents. Il est constaté que les excès de vitesse (63 % des tués en 2014 / 43 % des tués en 2015) et les conduites addictives (38 % en 2014 / 21 % des tués en 2015) en sont les causes principales. Ce sont donc les enjeux majeurs de mobilisation en Val-de-Marne.

Actions de prévention

Lors de la réunion du pôle plénier de sécurité routière du 6 février 2015 réuni sous la double présidence du Préfet et du Président du Conseil départemental, les acteurs de la sécurité routière, dont les services de police, ont été sensibilisés aux enjeux départementaux pour la mise en place d'actions de prévention et de répression.

Prenant la forme de villages de la sécurité routière, d'interventions dans des établissements scolaires ou encore d'opérations d'alternative à la sanction pour les auteurs d'infractions, 64 actions de prévention routière ont été organisées dans plus de 26 communes du Val-de-Marne en 2014. Afin de répondre aux principales problématiques identifiées du département en matière de sécurité routière, ces actions organisées par les communes, les associations et les services de l'Etat, se sont adressées particulièrement aux usagers les plus vulnérables (piétons et deux-roues motorisés) et aux jeunes.

Les actions portées par les communes et par les associations ont bénéficié de subventions de la part de l'Etat à hauteur de 66 564 € au titre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2014.

Ces actions ont été pour la plupart renouvelées en 2015, notamment à l'occasion de la « Quinzaine régionale des usagers vulnérables » qui s'est tenue du 26 mai au 7 juin. A titre d'exemple, le Village sécurité routière de Choisy-le-Roi, animé par les services de l'Etat, la commune, des inspecteurs et formateurs du permis de conduire ainsi que des associations, a permis de sensibiliser 250 collégiens à travers cinq ateliers portant sur les thèmes de la vitesse, des conduites addictives et des deux-roues motorisés.

Contrôles routiers

Le Plan départemental de contrôles routiers a été organisé pour l'année 2015 autour de 4 axes prioritaires :

- la lutte contre les conduites addictives : en organisant des contrôles d'alcoolémie, en multipliant les dépistages lors de la constatation d'infractions et en systématisant les contrôles salivaires consécutifs à la constatation d'infractions graves ou en présence d'éléments créant un soupçon (alcoolémie, grande vitesse, détention de produits stupéfiants, ...)
- la lutte contre les excès de vitesse : en organisant des contrôles vitesse avec interception, des contrôles CSA et en interpellant les auteurs d'excès de vitesses excessives, en diversifiant les points d'implantation des contrôles et en organisant une plus grande mobilité des contrôles ;
- la lutte contre l'accidentalité des deux-roues motorisés : en planifiant des contrôles ciblés à leur égard en visant à réprimer les comportements dangereux et les manquements aux règles d'équipement ainsi qu'en privilégiant les contrôles dynamiques sur des axes secteurs accidentogènes ;
- la lutte contre les comportements dangereux ou accidentogènes au volant en réprimant les conduites non respectueuses des règles du code de la route (non respect de la signalisation imposant l'arrêt, non port de la ceinture de sécurité ou du casque, usage du téléphone portable, non respect des distances de sécurité).

La mise en œuvre du Plan départemental a ainsi permis en 2015 de fortement augmenter le nombre de contrôles routiers et de lutter avec plus d'efficacité contre les conduites dangereuses et addictives : au premier semestre 2015, le nombre de dépistages aux stupéfiants et de contrôles d'alcoolémie ont augmenté respectivement de 4 % et de 58 % par rapport à la même période de l'année précédente. La lutte contre l'insécurité routière reste une priorité des services de l'Etat pour l'année 2015.

		Total 2013	Total 2014	Total 2014 / 2013	1er semestre 2014	1er semestre 2015	1er semestre 2015 / 2014
Alcoolémie	Nb dépistages pratiqués	24 377	23 092	-5,53%	12 521	19 800	+58%
	Nb dépistages positifs	1 856	2 251	+2,13%	1 219	1 178	-3%
	Nb dépistages positifs/ Nb dépistages contrôlés	7,61%	9,75%	+2,14 pts	9,74%	5,95%	-3,79 pts
Stupéfiants	Nb dépistages pratiqués	3 576	3 861	+7,97%	1 944	2 027	+4%
	Nb dépistages positifs	647	1 003	+55,0%	570	642	+13%
	Nb dépistages positifs/ Nb dépistages contrôlés	25,98%	35,73%	+9,75 pts	29,32%	31,67%	+2,35 pts
Vitesse	CSA hors radars fixes	98 146	83 679	-14,74%	42 469	38 434	-10%
	Interceptés	1 832	3 741	+104%	2 027	1 944	-4%
Autres infractions		10 885	9 806	-9,91%	5 291	4 588	-13%

LA SECURITE PUBLIQUE

PREVENIR L'INSECURITE

La politique de prévention en matière de sécurité et de protection des personnes et des biens

▪ Bilan de l'action de l'Etat

En 2014, l'Etat a mis œuvre une politique de prévention en matière de sécurité et de protection des personnes et des biens qui s'est traduit par la signature d'un Plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD), une redynamisation des instances partenariales et de dialogue en matière de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD) ainsi que par un ensemble d'actions sur des objectifs ciblés mais complémentaires les uns des autres.

L'Etat est intervenu à ce titre :

- dans un cadre partenarial, en élaborant le plan départemental de prévention de délinquance qui sera décliné au plan local dans le cadre des CLSPD/CISPD ;
- par le soutien financier des crédits FIPD (vidéoprotection et hors vidéoprotection) apporté aux collectivités et associations sur les territoires les plus exposés à la délinquance ;
- par le soutien financier des crédits de la MILDECA apporté aux associations et aux collèges et aux lycées ;
- par un pilotage partenarial renforcé sur des territoires ciblés (cellule de coordination opérationnelle du partenariat de la ZSP de Champigny-sur-Marne/ Chennevières-sur-Marne) et un soutien financier du FIPD, des crédits de la politique de la ville et des crédits de l'ANRU ;
- par une présence constante des services de police sur la voie publique et des actions renforcées sur les territoires ciblés en raison de leur situation au regard de la délinquance ;
- par des actions préventives des services de police (prévention situationnelle).

▪ Le Plan départemental de prévention de la délinquance

Le 20 février 2014, est intervenue la signature du Plan départemental de prévention de la délinquance par le Préfet, la Procureure de la République et le Président du Conseil départemental qui a fait l'objet d'une présentation aux élus à la Préfecture. Ce plan décline, pour le Val-de-Marne, les trois programmes d'actions de la stratégie nationale en matière de prévention de la délinquance :

De manière plus concrète, l'UPE dispose d'objectifs importants pour la période 2014-2019 :

- la prévention de la délinquance chez les jeunes les plus exposés ;
- l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique et la prévention situationnelle.

La prévention de la délinquance chez les jeunes

Renforcer le lien police-population : l'action du Centre de Loisirs Jeunes (CLJ) 94

L'attente de sécurité des habitants concerne essentiellement la petite et moyenne délinquance ainsi que les actes d'incivilité. Un nombre sensible de mineurs est à l'origine de ces faits. La Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP 94) mène, via l'action du Centre de Loisirs Jeunes 94, une action de prévention qui touche un public de 8 à 18 ans.

Les fonctionnaires du CLJ accueillent des jeunes en difficulté issus de structures spécialisées en milieu ouvert (IME d'Orly, les classes relais de Bonneuil, de Créteil et de Vitry-sur-Seine, la Fondation d'Auteuil...).

Un partenariat avec l'Education Nationale (collège Boileau de Chennevières-sur-Marne et collège Vallès de Choisy le Roi) est engagé. Depuis janvier 2012, le CLJ participe au Programme de Réussite Educative (PRE) en lien avec la commune de Choisy-le-Roi et les trois collèges de la ville, qui traite de l'exclusion temporaire des collégiens. Un partenariat avec le Ministère de la Justice permet l'accueil des jeunes suivi par le Service régional d'action judiciaire et d'insertion (S.A.J.I.R) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) dans le cadre des mesures de réparations pénales, des travaux d'intérêt général, des chantiers jeunes.

En 2014, le CLJ a reçu en moyenne 85 jeunes par jour durant les vacances scolaires.

De janvier 2015 à ce jour, 12 576 personnes ont ainsi été sensibilisées sur différentes thématiques : formation aux gestes de premiers secours, lutte contre la toxicomanie, le mineur et la loi, lutte contre le racket, sécurité routière, dangers d'internet...

La prévention de la violence dans les établissements scolaires

La prévention de la violence dans les établissements scolaires du Val-de-Marne est une priorité absolue qui mobilise les services de l'Education nationale. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) a élaboré un plan départemental de prévention qui comporte notamment les mesures suivantes :

- la présence de « correspondants école-police » au sein de chaque établissement scolaire pour réaliser des actions de prévention et instaurer des relations de confiance mutuelle ;
- la constitution des équipes mobiles de sécurité (EMS) pour intervenir à titre préventif ou lors des situations de crise ;
- la participation de représentants de l'Éducation nationale aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;
- l'intervention d'enseignants régulateurs dans les écoles en soutien aux équipes enseignantes face à une situation tendue, le plus souvent en raison du comportement hautement perturbateur d'un élève.

L'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

L'année 2014 a été marquée par la signature de la convention « Téléphone Grand Danger ». Le téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger est un dispositif innovant, que le département du Val-de-Marne est l'un des premiers de France à avoir mis en œuvre. Sa généralisation est prévue par le 4ème plan national interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans ce dispositif, le Procureur de la République attribue un téléphone portable aux femmes victimes de violence, dont la situation de très grand danger a été signalée et vérifiée. Ce téléphone, doté d'un système d'appel direct, permet à ces femmes d'être rapidement mises en relation avec une plateforme de régulation chargée d'évaluer le danger au moment où l'appel est émis, et de diligenter immédiatement les secours. Ce dispositif est cofinancé par le FIPD. Sur 4 situations de femmes victimes de violences signalées par l'association Tremplin 94 – SOS Femmes, 2 attributions de téléphone ont été effectuées par le Parquet. Une nouvelle convention a été signée pour l'année 2015

L'amélioration de la tranquillité publique et la prévention situationnelle

La vidéo protection a pour finalité de protéger les citoyens. Une caméra peut permettre de repérer une situation de danger et d'aider la personne concernée. Si la caméra protège, cette dernière peut également contribuer à établir les éléments de preuve qui permettront de sanctionner les auteurs d'infractions. Lorsqu'une personne commet une infraction dans le champ de vision d'une caméra, les images enregistrées servent de preuve et contribuent à l'identification de l'individu concerné.

La commission départementale des systèmes de vidéo protection, présidée par un magistrat est chargée de donner son avis sur l'implantation des systèmes et sur leur conformité au regard de la loi. En 2014, cette commission a examiné 411 dossiers contre 359 dossiers soit une hausse de 14,48%.

En 2014 :

- 256 caméras ont été installées en extérieur aux fins d'assurer la protection des bâtiments publics (contre 216 au 31 décembre 2013) ;
- 611 caméras visionnent la voie publique sur 22 communes (contre 500 au 31 décembre 2013)

Fin août 2015, 955 caméras sont recensées dans le Val-de-Marne (contre 867 caméras fin 2014 et 716 en décembre 2013).

Un soutien financier a été accordé au titre de FIPD à 15 communes, un bailleur social et un lycée à hauteur d'un montant total de projets financés de 825 830€.

A la fin du premier semestre 2015, 129 caméras supplémentaires ont été installées, pour un total de 996, soit une hausse de 39,10 % depuis le début de l'année 2014. Cette hausse importante au premier semestre 2015 s'explique notamment par la possibilité offerte aux commerçants, sous certaines conditions, d'installer des caméras de surveillance de la voie publique aux abords immédiats de leurs bâtiments et installations.

Les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD)

Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance fait l'objet d'une déclinaison locale, sous l'autorité des maires, dans le cadre des conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance (CLSPD ou des CISPD), qui s'est traduit par la signature de nouveaux contrats locaux de sécurité (CLS) ou de nouvelles stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance au cours de l'année 2014.

Ces nouvelles stratégies territoriales comportent désormais un schéma local de tranquillité publique constitué d'un volet « prévention situationnelle » et d'un volet « renforcement de la présence humaine dans l'espace public » (médiateurs de rue/ correspondants de nuit).

Au 31 juillet 2015, 35 communes du département ont signé ou ont engagé la démarche de diagnostic et de conception d'une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. 10 stratégies ont été signées, et 6 doivent l'être avant la fin de l'année. 19 autres communes ont engagé des démarches, qui devraient aboutir à la signature d'une stratégie territoriale au début de l'année 2016

Le bilan du FIPD

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est l'outil de mise en œuvre des orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. En 2014, le FIPD a financé les collectivités locales et les associations dont les projets s'inscrivent dans le cadre des trois programmes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Les actions menées dans le cadre de la Zone de sécurité Prioritaire (ZSP) du Bois l'Abbé ont été reconnues prioritaires ainsi que celles qui sont organisées sur les territoires prioritaires de la politique de la ville : plus de 60 % des fonds alloués concernent ces quartiers.

L'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes en voie de basculement vers la délinquance, de prévenir le décrochage scolaire très en amont et d'accompagner les jeunes de façon individualisée pour les aider à s'insérer dans la société en devenant des citoyens.

La dotation initiale notifiée pour les actions de prévention de la délinquance (hors vidéoprotection) dans le Val-de-Marne en 2014 est de 821 053 € dont 50 000 € au titre de l'abondement en faveur de la ZSP (844 500 € en 2013).

La répartition de la dotation FIPD 2014 (hors ZSP) est la suivante :

- prévention de la délinquance des jeunes : 476 000 € (57,97 %) ;
- aide aux victimes, lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes : 303 553 € (36,97 %) ;
- tranquillité publique : 5 000 € (0,60 %) ;
- autre (soutien et ingénierie de projets, autres actions de prévention de la délinquance) : 36 500 € (4,44 %).

La dotation du FIPD en 2015 pour le Val-de-Marne est de 777 695 euros, dont 50 000 € au titre de l'abondement en faveur de la ZSP. La répartition de la dotation FIPD pour 2015 est similaire à celle de l'année précédente : la majorité des crédits a été allouée aux actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance (visant à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et à lutter contre le décrochage scolaire), la part des fonds alloués à l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes reste stable et la dotation aux actions visant à améliorer la tranquillité publique sont en augmentation.

Plusieurs types de dispositifs, complémentaires les uns des autres, sont développés :

- des chantiers éducatifs sont organisés pour les jeunes de 16 à 25 ans en grande difficulté ;
- des dispositifs spécifiques sont élaborés par l'Education nationale en lien avec les collectivités locales pour les élèves temporairement exclus dans le cadre de projets éducatifs et pédagogiques qui comportent un volet d'apprentissage de la citoyenneté ;
- des médiateurs sont institués dans les quartiers afin d'assurer une présence humaine. Un exemple de ce type d'action co-financée par le FIPD en 2014 est l'action menée par l'association Banlieue sans Frontières qui travaille sur le parcours individuel de ces jeunes ;

Les nouvelles conventions police nationale / polices municipales

La participation de la police municipale aux missions de sécurité publique aux côtés ou en complément de la police nationale nécessite une coordination étroite entre les différentes forces de sécurité. Ces dernières interviennent aussi bien dans le cadre des missions de police administrative que de police judiciaire. Afin de rendre plus efficace cette police de proximité, le législateur a formalisé cette coordination à travers une convention signée conjointement par le Préfet de département et le Maire disposant d'une police municipale.

Le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 et la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 30 janvier 2013 ont modifié les conditions dans lesquelles cette convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat devait être conclue localement. Les principales évolutions portent sur les points suivants :

- L'élaboration de la nouvelle convention est désormais valable trois ans et reconductible pour la même durée par reconduction expresse. Elle doit être précédée d'un état des lieux établi à partir d'un diagnostic local de sécurité ;
- La possibilité de mettre en œuvre une coopération opérationnelle renforcée, notamment dans les domaines du partage des informations, de la vidéo-protection, de la communication opérationnelle et de la formation.

Au 31 janvier 2015, 27 conventions de coordination ont été signées avec les communes du département du Val-de-Marne.

Suite aux attentats du mois de janvier 2015, qui ont fait pour victime notamment une policière municipale, le ministre de l'Intérieur a décidé de mettre à disposition des collectivités territoriales qui le souhaiteraient 4 000 armes (revolvers) appartenant à l'Etat, afin de doter leur police municipale d'armes à feu. La remise temporaire de ces armes prend la forme d'une expérimentation conduite pendant une période de cinq ans. Dans le Val-de-Marne, huit communes ont réalisé une demande d'autorisation préfectorale pour armer leur police municipale. La quasi-totalité des demandes réalisées par les communes ont été approuvées par le Préfet, qui a proposé au ministère d'accorder au total 156 armes aux communes qui en avaient fait la demande. La remise des armes s'effectuera dans le cadre d'une convention de coordination avec la police nationale.

Au niveau national, les collectivités ont bénéficié de financements sur les crédits du FIPD, à hauteur de 2,4 millions d'euros en 2015 afin d'équiper les polices municipales de gilets pare-balles et de terminaux portatifs de radiocommunication, dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme.

COMBATTRE LA DELINQUANCE

La délinquance de voie publique

Le bilan de l'action des forces de police en 2014 témoigne de l'action intensive des services et de leur présence auprès des populations.

La lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

La lutte contre les cambriolages est une priorité de l'action des services de police. Une déclinaison départementale du plan national de lutte contre les vols par effraction et les vols à main armée a été mise en œuvre. En 2014, le nombre de cambriolages s'est stabilisé (+ 2 %). Il est en baisse s'agissant des cambriolages de locaux d'habitation principale (- 1 %). Pour faire face à ces cambriolages, la DTSP 94 a mis en place de nombreux dispositifs de surveillance et de sécurisation renforcée sur la voie publique. En 2014, ce sont ainsi 168 opérations de sécurisation et de surveillance de la voie publique qui ont été réalisées dans le Val-de-Marne et qui ont abouti à une augmentation des mis en cause : 79 conduites au poste et 48 gardes à vue.

Malgré les efforts engagés par les services de police, les vols à main armée (VMA) ont connu une tendance à la hausse de 10,1% dans le département. Au vu de ce constat, les services de police ont intensifié leur action : 62 opérations spécifiques anti-VMA ont été menées dans le département, 679 individus et 231 véhicules ont été contrôlés en 2014.

La lutte contre les violences aux personnes

En 2014, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) apparaissent en hausse (+ 4 %) mais les violences physiques crapuleuses (homicides, tentatives d'homicides...) sont en baisse (- 3 %). Parmi les violences physiques crapuleuses, on constate cependant une baisse des vols avec violences sans arme des particuliers à leur domicile (- 5,3 %), ainsi qu'une baisse des vols violence sans arme contre des femmes sur la voie publique (- 6,6 %).

Lutter contre les trafics et l'économie souterraine

Le trafic de produits stupéfiants et l'économie souterraine posent d'importants problèmes dans certains quartiers du Val de Marne. Deux produits assurent l'essentiel du trafic : le cannabis, sous forme de résine et d'herbe, et la cocaïne. Face à des trafics très organisés et en constante mutation, tant dans les modes opératoires utilisés que dans les secteurs et les produits concernés, les services de police adaptent constamment leurs actions en modifiant leurs méthodes et leurs objectifs selon les besoins constatés. En 2014, ce sont près de 632 kilogrammes de résine de cannabis, 63 kilogrammes de cocaïne et 5 kilogrammes d'héroïne qui ont été saisis dans le Val de Marne.

Le plan départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants permet de coordonner l'action des services de police et de faire porter l'effort sur les secteurs où les trafics génèrent les plus forts sentiments d'insécurité notamment en raison de phénomènes d'appropriation des espaces publics et privés. Ce plan est articulé autour de trois axes de travail : une approche territoriale, centrée sur des problématiques locales, s'articulant autour des deals dits de cités dans une quinzaine de zones sensibles du département ; une action visant à démanteler les réseaux structurés approvisionnant le département ; une approche patrimoniale en développant, avec le GIR 94, toutes investigations nécessaires.

Lutter contre les trafics et l'économie souterraine

Le trafic de produits stupéfiants et l'économie souterraine posent d'importants problèmes dans certains quartiers du Val de Marne. Deux produits assurent l'essentiel du trafic : le cannabis, sous forme de résine et d'herbe, et la cocaïne. Face à des trafics très organisés et en constante mutation, tant dans les modes opératoires utilisés que dans les secteurs et les produits concernés, les services de police adaptent constamment leurs actions en modifiant leurs méthodes et leurs objectifs selon les besoins constatés. En 2014, ce sont près de 632 kilogrammes de résine de cannabis, 63 kilogrammes de cocaïne et 5 kilogrammes d'héroïne qui ont été saisis dans le Val de Marne.

Le plan départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants permet de coordonner l'action des services de police et de faire porter l'effort sur les secteurs où les trafics génèrent les plus forts sentiments d'insécurité notamment en raison de phénomènes d'appropriation des espaces publics et privés. Ce plan est articulé autour de trois axes de travail : une approche territoriale, centrée sur des problématiques locales, s'articulant autour des deals dits de cités dans une quinzaine de zones sensibles du département ; une action visant à démanteler les réseaux structurés approvisionnant le département ; une approche patrimoniale en développant, avec le GIR 94, toutes investigations nécessaires.

La collaboration des différents services pour lutter contre ces trafics est très active. Les opérations de contrôle coordonnées, mises en place avec les services des douanes et les services de police et la présence dissuasive des services permettent de faire obstacle au ravitaillement des trafiquants.

Le diagnostic des services en charge de la lutte contre les trafics de stupéfiants révèle une situation globalement stable des trafics. Cependant, la situation s'est dégradée sur certains secteurs du département suite au déplacement des trafics qui oblige les services de police à adapter constamment leurs dispositifs et leurs objectifs pour tenir compte de l'évolution de la situation.

Créé en 2013, la zone de sécurité prioritaire (ZSP) du Bois l'Abbé reste l'objectif territorial du département le plus touché par les trafics de stupéfiants attesté par les résultats importants obtenus par le commissariat local et les services d'appui (ST et SDPJ). 203 affaires ont été réalisées en 2014 contre 219 en 2013 donnant lieu à 48 mis en cause pour trafic (contre 42 en 2013) et 246 pour usage (contre 178 en 2013).

Les services de l'Etat ont concentré leur action sur le démantèlement des filières d'approvisionnement et des réseaux de distribution qui s'organisent autour de points de deal dans les cités. Des contrôles de police réguliers et de nombreuses opérations conjointes ont été menés, notamment sur la ZSP du Bois l'Abbé, qui ont porté des coups très durs à l'organisation des trafics locaux.

Les services de police s'attachent également au démantèlement des réseaux structurés qui importent des produits stupéfiants de l'étranger par voie routière. Ils sont parvenus à intercepter plusieurs véhicules chargés et sont intervenus sur les lieux de stockage utilisés pour ventiler les produits auprès des équipes chargées de la revente.

Les services des douanes d'Orly se sont mobilisés dans la lutte contre l'économie souterraine, l'aéroport restant un point de transit prisé par les trafiquants. En 2014, les douanes d'Orly ont saisi plus de 17 millions d'euros de produits stupéfiants, soit une augmentation de 87 % par rapport à l'année 2013. 148 saisies de cocaïne (soit 418,5 kg) ont été réalisées en 2014, et 115 saisies de cannabis (soit 10,68 kg). Les stupéfiants saisis à l'aéroport d'Orly sont parfois découverts dans des endroits inattendus, comme l'illustre les photos ci-dessous. Les affaires initiées par les services douaniers d'Orly n'ont cependant pas nécessairement un lien direct, au niveau de l'approvisionnement ou de l'organisation, avec les réseaux observés dans le département.

La Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) du Bois l'Abbé

L'instauration d'une zone de sécurité prioritaire vise à apporter aux populations locales des solutions durables qui répondent à leur besoin de sécurité. Sur la ZSP du bois l'Abbé, de nouvelles méthodes de travail, adaptées aux réalités locales de ce quartier, ont été mises en œuvre. Les efforts de toutes les forces de l'ordre et des services des douanes ont été coordonnés autour d'objectifs précis et des résultats ont été obtenus :

- en matière de délinquance de voie publique : la comparaison des périodes de février 2012 à décembre 2013 avec celle de février 2013 à décembre 2014, révèle une forte baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (- 8,53 %), les violences crapuleuses en étant l'exemple le plus marquant avec une chute des faits constatés de - 13,11% ;
- les atteintes aux biens ont diminué de 6,06 %; cette diminution doit néanmoins être nuancée puisque les cambriolages augmentent légèrement de 53 en 2013 à 58 en 2014 ;
- en matière de comportements portant atteinte à la tranquillité publique, les indicateurs font apparaître une baisse : - 21,54 % pour les INVU (indicateur relatif aux violences urbaines), -26,58% pour les atteintes aux biens et dégradations volontaires ;
- la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants a connu une baisse du nombre d'infractions constatées : 386 en 2013 contre 368 en 2014 (- 4,66 %).

Dans le cadre de la cellule de coordination opérationnelle du partenariat au cours de l'année 2014, trois groupes de travail ont été institués qui portent chacun sur une thématique spécifique de la prévention de la délinquance: la prévention situationnelle, la lutte contre l'occupation des halls d'immeubles et la consommation de stupéfiants, et l'intégration des jeunes et la lutte contre l'échec scolaire.

Des objectifs ciblés ont été définis pour répondre aux attentes des habitants :

- 1) La prévention de la consommation des stupéfiants et de la lutte contre l'occupation des halls d'immeubles, en renforçant la présence humaine sur le territoire par la mise en place d'un dispositif de médiateurs sociaux en partenariat avec les bailleurs sociaux et en impliquant les habitants du quartier, en lien avec le futur contrat de ville ;
- 2) La lutte contre l'échec scolaire et l'intégration des jeunes : le Directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) et le Proviseur de Vie Scolaire ont été mobilisés en vue de structurer un plan d'action visant à lutter contre le décrochage scolaire, le plus en amont possible, et ciblant en particulier les élèves pluri-exclus ;
- 3) En matière de prévention situationnelle des projets ciblés ont été soutenus. Une subvention a été accordée, au titre du FIPD 2014, pour le dispositif de vidéoprotection au niveau des résidences et du centre commercial du Bois l'Abbé, projet porté par le bailleur social Paris Habitat, à hauteur de 44 772€.

Les projets mis en œuvre dans le cadre des groupes de travail de la ZSP ont eu un impact significatif sur la vie des habitants du quartier : augmentation de la fréquence de ramassage des encombrants, externalisation du stockage des containers à poubelles, amélioration de l'éclairage des rues de jonction et des passages traversant, ou encore aménagement d'un arrêt de bus aux abords du lycée Gabriel Péri sur le quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne.

GARANTIR LA SURETE AERIENNE

En 2014, l'aéroport d'Orly, deuxième aéroport de France et dixième aéroport d'Europe a comptabilisé 228 054 mouvements d'avions (229 653 en 2013) et transporté 28 862 586 passagers (28 271 925 en 2013), liaisons domestiques et internationales confondues.

La sûreté de l'aviation civile consiste à prévenir tout acte d'intervention illicite à bord des aéronefs. En 2014, en matière de police administrative :

- 2 371 habilitations ont été délivrées aux personnes souhaitant exercer en zone de sûreté à accès réglementé (ZSAR) de l'aéroport, aux personnels navigants, aux agents de l'Etat et aux personnels des entreprises agréées à livrer en zone de sûreté de l'aéroport ;
- 146 décisions de condamnation à des amendes administratives liées aux manquements à la sûreté ont été prises après avis de la commission de sûreté ;
- 12 054 enquêtes d'habilitation et d'agrément ont été menées par la Direction de la police aux frontières (DPAF) ;
- 739 tests de performance réalisés par la DPAF et la Gendarmerie des transports aériens (GTA) ;
- 227 constats de manquements aux mesures de sûreté touchant l'ensemble des usagers et partenaires aéroportuaires ont été dressés par la DPAF et la GTA.

La sûreté aérienne requiert une surveillance permanente des autorités supranationales telle que la Commission européenne, d'une part et des autorités nationales telle que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), d'autre part. En février 2014, une inspection de l'aéroport de Paris Orly a été menée par la commission européenne. A l'issue de cette inspection, la Commission Européenne a indiqué que les mesures de sûreté mises en place sur le site aéroportuaire d'Orly étaient conformes aux exigences de la réglementation et que les mesures correctives liées aux manquements constatés ont été jugées satisfaisantes. Le niveau de sûreté atteint sur l'aéroport d'Orly est ainsi en constante progression grâce notamment au travail de coordination des services compétents de l'Etat avec l'exploitant et l'ensemble des opérateurs.

Un audit national de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a eu lieu à Orly (Orly Ouest et zone de fret) du 12 au 19 novembre 2014. L'audit possède une vocation pédagogique et son objectif est d'évaluer le niveau de sûreté de l'aéroport et de favoriser une mise en œuvre homogène et efficace des mesures de sûreté au niveau national. Il ressort de cet audit que l'application des mesures de sûreté a été jugée satisfaisante.

De plus, la Division immigration de la Direction de la police aux frontières d'Orly a mis en œuvre une surveillance spécifique de certains vols en provenance ou à destination de certaines escales de pays limitrophes de zones de conflits avec le contrôle systématique de l'ensemble des passagers de l'Union Européenne dans le cadre de la lutte contre la radicalité. Cette surveillance et les contrôles renforcés avec des files d'attente spécialement dédiées et une attention particulière portée sur les mineurs ont engendré de fortes contraintes pour la division immigration.

LUTTER CONTRE LE PHENOMENE DE RADICALISATION

La menace terroriste à laquelle fait face la France a profondément changé de nature et se déploie au sein même du pays, où un certain nombre de personnes sont, de près ou de loin, impliqués dans des phénomènes de radicalisation religieuse violente ou dans des filières de recrutements djihadistes.

Ce phénomène appelle une détection renforcée du phénomène de radicalisation par les services du ministère de la justice. Suite à la circulaire en date du 29 avril 2014, un dispositif local de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles a été mis en place dès le 28 mai 2014 pour traiter les signalements en provenance de l'unité de coordination de la lutte antiterrorisme (UCLAT) ainsi que de ceux pouvant émaner d'autres administrations.

Les services de l'Etat ont été invités à être vigilants sur les signes éventuels de radicalisation dont ils pourraient être informés et ont désigné un référent sur ce sujet. De nombreux référents se sont inscrits pour suivre les formations spécifiques organisées par le Secrétaire Général du Comité Interministériel de prévention de la délinquance (SG CIPD).

La cellule de suivi est constituée des référents désignés dans chaque administration concernée (services de renseignement, de police de proximité et de police aux frontières d'Orly, services de la protection judiciaire de la jeunesse, services du Conseil départemental et de la direction départementale des services de l'Education Nationale) et est co-présidée par la procureure de la République et le Préfet.

S'agissant de la procédure, dès réception des signalements, un premier contact est établi avec les signalants. En fonction des situations rencontrées et des retours d'information, le traitement des signalements donne lieu à des procédures adaptées :

- mise en place d'un accompagnement des familles par des structures associatives; l'association SOFI/ADFI94 a été retenue dans le département pour assurer cet accompagnement social lorsque cela est demandé ;
- mise en place d'un suivi des mineurs par le Conseil départemental et/ou le juge des enfants ;
- mise en place de procédures d'interdiction de sortie du territoire, d'inscription au fichier des personnes recherchées ou toute autre mesure de nature à assurer la protection des mineurs signalés.

En 2014, 78 signalements ont été traités dont 42 signalements ont été adressés par l'UCLAT et 36 signalements proviennent d'autres sources (principalement des commissariats de police). Pour l'année 2015, au 31 août 2015, 192 signalements ont été reçus. 18 dossiers ont été confiés à l'association SOFI/ADFI 94 pour la prise en charge des familles et 7 dossiers ont été transmis à la cellule de recueil des informations préoccupantes du Conseil départemental pour les personnes mineures.

LE PLAN VIGIPIRATE ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DEPUIS LES ATTENTATS DE JANVIER 2015

ACTION DE L'ETAT SUITE AUX ATTENTATS DE JANVIER 2015

L'année 2015 a été marquée par les attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015. Le département du Val-de-Marne, et notamment la communauté juive, ont été particulièrement touchés par ces événements. En effet, 3 Val-de-marnais sont décédés dans l'attentat de l'épicerie HyperCacher de la porte de Vincennes, à Saint-Mandé, et plusieurs habitants du département ont vécu la prise d'otages. Le 8 janvier 2015, le Préfet du Val-de-Marne a participé au rassemblement en hommage aux victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo et le 10 janvier, à celui de Saint-Mandé, où plusieurs habitants ont été victimes ou ont vécu la prise d'otage de la porte de Vincennes.

LE PLAN VIGIPIRATE

Pour faire face à la menace terroriste, l'Etat avait engagé avant les attentats de janvier 2015 une modification de ses dispositifs de sécurité. Le Plan Vigipirate national a été remis à jour et mis en œuvre début 2014. A cette occasion, les services compétents du département ont redéfini les sites constituant des cibles potentielles au sein de son territoire.

Depuis les attentats qui ont frappé la région parisienne en janvier, le plan Vigipirate est resté au niveau « *alerte attentat* » en Île-de-France.

L'OPERATION SENTINELLE ET LA PROTECTION DES SITES ET ETABLISSEMENTS RELIGIEUX

L'Etat a renforcé son dispositif et a décidé de déployer l'Opération Sentinelle, avec plus de 10 000 militaires sur l'ensemble du territoire national pour protéger les points sensibles, en complément des forces de police et de gendarmerie.

Un dispositif de protection des sites culturels juifs et musulmans ainsi que des écoles confessionnelles était notamment mis en place en Île-de-France dans le cadre du Plan Vigipirate niveau « *alerte attentats* ».

Dans le Val-de-Marne, sept unités de garde ont été déployées, venant de six régiments ou bataillons différents et commandés par deux états-majors. A ceci s'ajoute le dispositif Vigipirate d'Orly. Une force de soutien régionale vient ponctuellement épauler les forces présentes dans le département.

Plusieurs rencontres ont été organisées par la préfecture avec les représentants des organisations juives et musulmanes du Val-de-Marne afin d'assurer la coordination du déploiement des militaires avec les différentes communautés du département et mieux connaître leurs besoins pour adapter les dispositifs de sécurité. Le Préfet s'est rendu dans des établissements scolaires et lieux de culte pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des dispositifs de protection. Il a également rencontré les militaires déployés dans le département pour s'assurer de la bonne intégration des forces militaires dans la vie quotidienne des val-de-marnais.

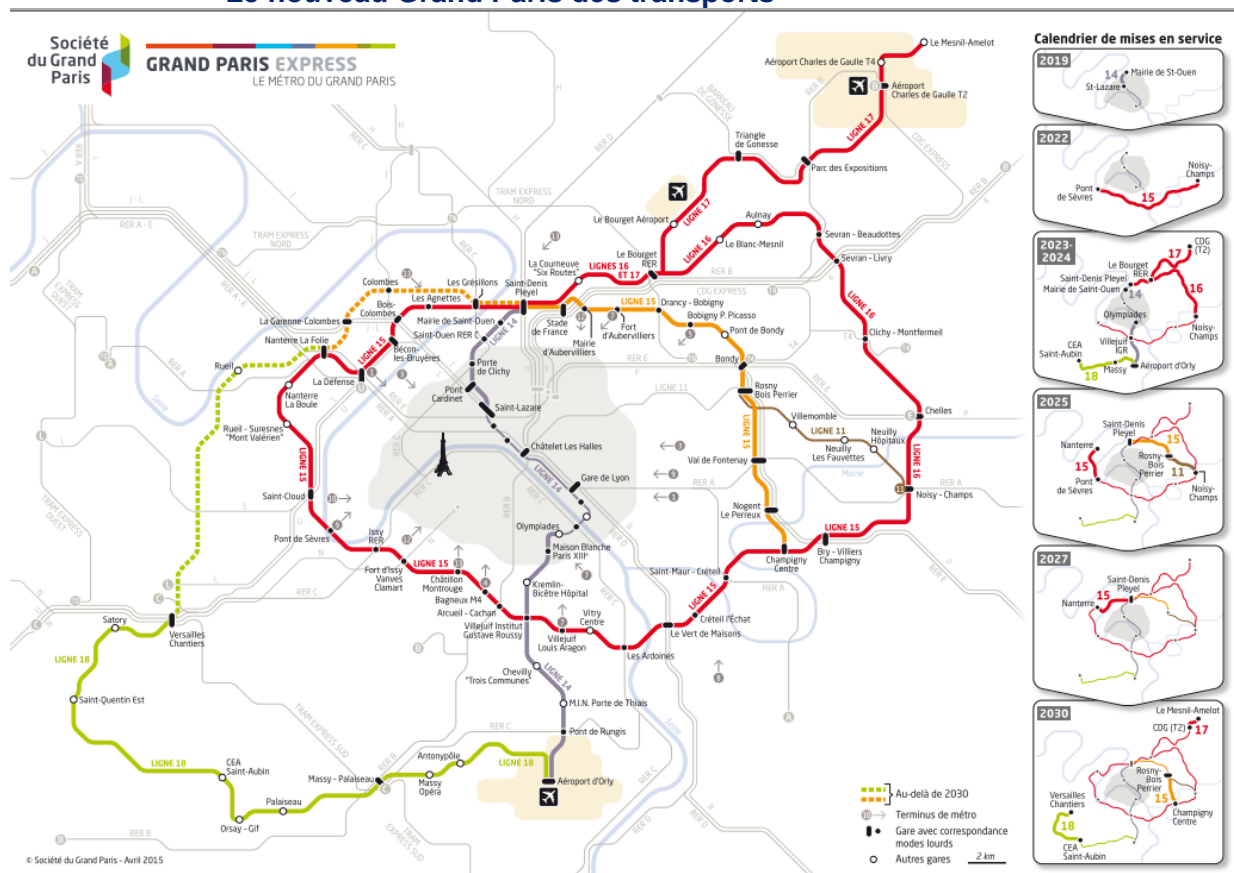
Au mois d'avril, après la tentative d'attentat à l'encontre de deux églises de Villejuif, chaque responsable de lieux de culte chrétien implanté dans le Val de Marne (257) était contacté afin de vérifier les mesures de sécurité existantes et proposer une visite par le correspondant sûreté du commissariat local. Dans le même temps, les offices des deux églises visées par la tentative d'attentat étaient pris en compte par les effectifs locaux qui assurent toujours une présence statique lors de l'arrivée et du départ des fidèles.

Après les attaques contre les sites Seveso de Saint-Quentin-Fallavier et de Berre l'Etang au mois de juin et juillet 2015, les services de l'Etat ont examiné avec les exploitants les mesures de renforcement des dispositifs notamment de sûreté bâtementaire, en particulier concernant les sites industriels classés Seveso. Pour ces derniers, des audits de sécurité ont été menés sur les sites les plus sensibles du département par des fonctionnaires de police spécialisés en matière de sûreté.

LE NOUVEAU GRAND PARIS DES TRANSPORTS

Le projet Grand Paris vise à promouvoir un développement économique et urbain, durable et solidaire à l'échelle de la Région Île-de-France. Cette volonté, définie dans le cadre de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, s'articule autour d'un projet de transport innovant et de la définition des projets d'aménagement visant à renforcer l'attractivité de l'Île-de-France.

Le nouveau Grand Paris des transports



LES LIGNES ET GARES GRAND PARIS EXPRESS

Les procédures

Les années 2013 et 2014 ont été consacrées à la définition du positionnement de chacune des gares, en fonction de leur interconnexion avec les lignes de transport existantes, de leur insertion dans l'environnement urbain immédiat et des caractéristiques géotechniques du sous-sol. Des architectes ont également été choisis par la SGP pour chaque gare.

La Société du Grand Paris a finalisé les acquisitions foncières indispensables à la réalisation des nouvelles gares ou de leur agrandissement ou à la création des locaux techniques de maintenance du futur métro. Dans ce cadre, les acquisitions auprès des personnes privées sont quasiment terminées. La SGP a saisi le juge de l'expropriation pour près de 80 acquisitions, sachant qu'à l'heure actuelle environ les trois quarts des affaires se concluent par un accord amiable.

La SGP a également entamé les procédures d'acquisition du foncier public avec prioritairement les terrains qui supporteront les locaux techniques comme le Site de maintenance et de remisage (SMR) de Champigny-sur-Marne. Les évaluations de plus de 1 500 biens en tréfonds relevant de la compétence de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Val-de-Marne, et leurs acquisitions par la SGP ont commencé au premier trimestre 2015.

A la suite de la déclaration d'utilité publique des travaux afférents à la ligne 15 et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux, la construction des gares de la ligne 15 sud du Grand Paris Express entre dans sa phase de réalisation. A ce titre, les dossiers de permis de construire des gares, élaborés par la Société du Grand Paris (SGP) maître d'ouvrage, seront instruits par les services de l'État conformément à l'article L.422-2 du code de l'urbanisme.

Une enquête publique unique, prévue à l'automne, en fonction du calendrier des avis réglementaires, sera organisée pour l'ensemble de la ligne 15 et portera sur les permis de construire des gares ainsi que sur la loi sur l'eau. Pour cette enquête interdépartementale (77, 92, 93 et 94), le préfet du Val-de-Marne a été désigné coordonnateur par le préfet d'Ile-de-France. Le tribunal administratif de Melun a été saisi pour désigner une commission d'enquête, constituée de 5 membres et 2 suppléants. A ce jour, trois permis ont été déposés, pour la gare de Fort d'Issy - Vanves – Malakoff, pour la gare de Vitry - centre et le SMR de Champigny.

La Société du Grand Paris (SGP) et la Direction régionale des affaires culturelles ont collaboré pour inscrire au programme des gares une dimension culturelle, afin de mettre en valeur des lieux, histoires et symboles spécifiques à chaque territoire par la commande d'œuvres narratives et visuelles. Fruit de cette collaboration, le « Schéma directeur des actions culturelles dans les gares du Grand Paris Express », rédigé par un comité d'experts, a été présenté publiquement en septembre 2014.



*Manuel Valls, Premier ministre à Créteil
Sources : BCI*

Ligne 15 Sud

La ligne 15 constitue une rocade proche de Paris, permettant de désaturer les réseaux de transport en commun en cœur d'agglomération. Premier tronçon de la ligne 15, la ligne 15 Sud reliera à l'horizon 2022, la gare de Pont de Sèvres (Hauts-de-Seine) à la gare de Noisy-Champs (Seine-Saint-Denis / Seine et Marne). La vitesse commerciale attendue est de l'ordre de 55 km/h, soit un temps de parcours entre les 2 gares terminus d'environ 35 minutes. La ligne 15 Sud améliorera également l'accessibilité aux grands équipements régionaux comme l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, le Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine ou l'hôpital Henri Mondor à Créteil, ainsi qu'à des zones de développement économique importantes (Cité Descartes, Créteil, Les Ardoines, Campus Grand Parc, ...) et à des zones résidentielles.



Dans le Val-de-Marne, ce tronçon comprend 10 stations.

Gare GP de la L15 Sud du Val-de-Marne	Interconnexion modes lourds
Arcueil-Cachan	RER B
Villejuif-Institut Gustave-Roussy	L14 Sud
Villejuif Louis-Aragon	Métro L7 – Tramway T7
Vitry-Centre	Tramway T9 (en projet)
Vitry-les Ardoines	RER C – TZen 5 (en projet)
Vert-de-Maisons	RER D
Créteil l'Echat	Métro L8
Saint-Maur – Créteil	RER A – TVM – Est-TVM (en projet)
Champigny-Centre	L15 Est
Bry-Villiers-Champigny	RER E (nouvelle gare) – Altival (en projet)

Le décret de déclaration d'utilité publique de la ligne 15 Sud a été signé le 24 décembre 2014 et publié au journal officiel le 26 décembre 2014. Les travaux ont débuté dès 2014 avec notamment le creusement d'un puits d'essai à Arcueil-Cachan. Les permis de construire des gares seront déposés à partir du deuxième semestre 2015 et instruits par les services de l'Etat.

Les enquêtes parcellaires sont organisées par la préfecture. A ce jour, quatre enquêtes parcellaires ont déjà été conduites.

La première enquête parcellaire s'est déroulée du 2 au 21 décembre 2013. Elle a concerné 220 parcelles et 200 propriétaires. Elle portait notamment sur les emprises des dix gares prévues (Bry-Villiers-Champigny ; Champigny-Centre ; Saint Maur-Créteil ; Créteil l'Echat ; Le Vert de Maisons ; Les Ardoines ; Vitry centre ; Villejuif Louis Aragon ; Villejuif-Institut Gustave Roussy ; Arcueil/Cachan), sur le site de maintenance et de remisage à Champigny-sur-Marne et le site de maintenance des infrastructures à Vitry-sur-Seine.

La deuxième enquête parcellaire a été organisée du 1er au 20 décembre 2014 et portait sur les parcelles de tréfonds relatives à l'itinéraire souterrain du tunnel sous le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine et des emprises complémentaires des gares d'Arcueil-Cachan et Créteil l'Echat.

La troisième enquête parcellaire a eu lieu du 13 avril au 4 mai 2015 et a porté sur les emprises complémentaires des gares de Bry-Villiers-Champigny, le Vert de Maisons, Villejuif Louis Aragon, Arcueil-Cachan ainsi que l'accès au centre de maintenance de Vitry-sur-Seine, l'ouvrage d'entonnement de Champigny-sur-Marne et l'ouvrage annexe rue du génie à Vitry-sur-Seine.

La quatrième enquête parcellaire a eu lieu du 8 juin au 6 juillet 2015 et a concerné les sections du tunnel depuis la limite communale Villiers-sur-Marne / Noisy-le-Grand jusqu'à la limite communale Joinville-le-Pont / Saint-Maur-des-Fossés et le tunnel de raccordement au centre de maintenance et de remisage à Champigny-sur-Marne.

Une cinquième enquête parcellaire concernant près de 600 parcelles sera organisée du 9 au 30 octobre 2015.

Une sixième enquête est prévue en janvier 2016 pour les parcelles en tréfonds de la section du tunnel située à Créteil, Maisons-Alfort et Alfortville.

Une dernière enquête, dite « balai », est envisagée si nécessaire pour des parcelles qui auraient été omises ou pour celles dont les études techniques auraient tardivement montré que leur maîtrise serait indispensable à la réalisation de la ligne 15.

Un premier arrêté de cessibilité a été pris le 19 février 2015 et les premières demandes d'expropriation ont été transmises le 23 février 2015 au TGI de Créteil.

Les sites de maintenance du Grand Paris Express

Site de maintenance et de remisage (ligne 15 Sud)

Situé sur la commune de Champigny-sur-Marne, ce site regroupera deux ensembles fonctionnels essentiels à l'exploitation du réseau :

- le Site de maintenance et de remisage (SMR) : lieu où le matériel roulant est réparé, entretenu, remisé. À terme, 60 % du parc de matériel roulant des lignes 15, 16 et 17 pourrait être maintenu via ce site ;
- le Poste de Commandement Centralisé (PCC) : lieu par lequel transitent toutes les informations relatives à la vie de la ligne. Véritable centre névralgique du système, ce PCC a vocation à centraliser toutes les remontées d'information ayant trait aux gares, aux systèmes d'exploitation et à l'énergie de la ligne 15.

Le SMR de Champigny-sur-Marne est relié à la ligne 15 Sud par un tunnel de raccordement d'une longueur de 2,4 km, composé de deux voies ; l'une d'elles est utilisée pour y remisier des trains.

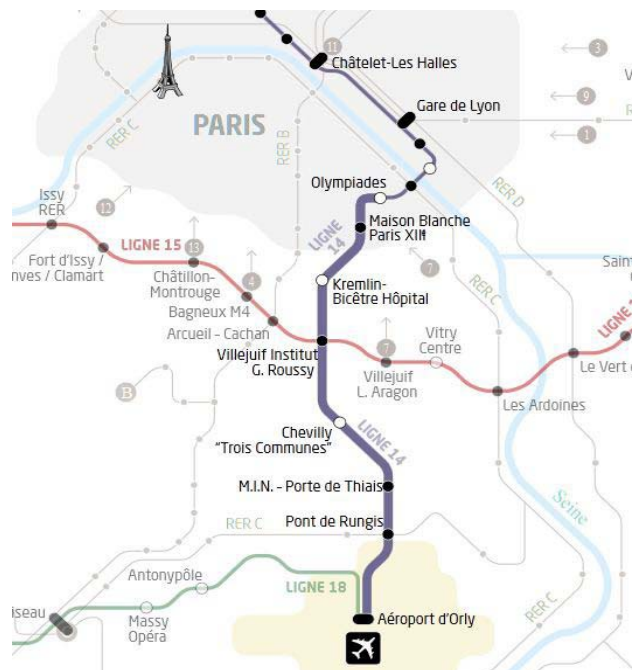
Les travaux de réalisation du SMR débuteront dès 2017 avec un horizon de mise en service dès 2021, (soit un an avant la mise en route ligne 15 Sud afin de pouvoir réaliser les essais / marche à vide des trains). Validé en Comité de pilotage du 28 avril 2014, le scénario « architectural » du SMR prévoit une valorisation immobilière sur les franges du site d'environ 220 logements.

Site de Maintenance des Infrastructures (ligne 15 Sud)

Situé au sud de la gare Grand-Paris « Les Ardoines », sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine, le Site de maintenance des infrastructures (SMI) a pour fonction d'assurer la maintenance des infrastructures, des systèmes et des équipements de la ligne 15 : maintenance et entretien des rails, des voies, des caténaires, des portes palières, des automates de conduite, des systèmes d'information voyageurs. Le SMI constitue également le point d'entrée au réseau du Grand-Paris pour les trains de travaux et assurent pour ces trains la fonction de zone de remisage, de lavage et de maintenance. Les travaux de réalisation du SMI débuteront fin 2017 avec un horizon de mise en service dès 2021 (soit un an avant la mise en route ligne 15 Sud).

Ligne 14

Le prolongement de la ligne 14 au Sud a pour objectif d'assurer une liaison rapide entre Paris et l'Aéroport d'Orly en desservant les territoires val-de-marnais tels que l'Institut Gustave Roussy de Villejuif, le Centre Hospitalier et la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, le MIN de Rungis ou la future cité de la Gastronomie tout en permettant des correspondances avec la Ligne 15 (Villejuif IGR) et le RER C (Pont de Rungis). Une correspondance avec la ligne 18 sera assurée au niveau du terminus de la ligne 14 à l'aéroport d'Orly à l'horizon 2024.



Dans le Val-de-Marne, ce tronçon comprend 6 stations :

Gare GP de la L14 Sud du Val-de-Marne	Interconnexion modes lourds
Le Kremlin-Bicêtre Hôpital	-
Villejuif-Institut Gustave-Roussy	L15 Sud
Chevilly-Trois communes	-
MIN Porte de Thiais	T7-TVM
Pont de Rungis	RER C, TCSP Sénia-Orly (possibilité d'une gare TGV)
Aéroport d'Orly	Ligne 18, T7, TCSP Sénia-Orly, (possibilité d'une gare TGV), TCSP Orly – Croix de Berny (étude STIF), liaison Val d'Yerres – Val-de-Seine – Orly (étude STIF), TCSP Massy-Orly par le Nord

Le Premier ministre a décidé d'accélérer la feuille de route de la ligne 14 Sud. Le Comité interministériel consacré au Grand Paris réuni en octobre 2014 a confirmé la mise en service de l'intégralité de la ligne 14 Sud à l'horizon 2024. L'enquête publique relative à la ligne 14 Sud s'est déroulée du 1er juin au 9 juillet 2015.

Ligne 15 Est

Dernier tronçon de la ligne 15, la ligne 15 Est reliera à l'horizon 2030, la gare de Saint-Denis-Pleyel (Seine-Saint-Denis) à la gare de Champigny-Centre (Val-de-Marne). La délibération du conseil du STIF du 11 février 2015 a entériné le transfert de maîtrise d'ouvrage de la ligne 15 Est du STIF à la Société du Grand Paris (SGP). Le métro ligne 15 Est constituera un levier pour l'attractivité et le développement économique du territoire en facilitant, notamment, l'accès aux pôles économiques importants, tels que la Plaine Saint-Denis ou Val de Fontenay. La mise en service de la ligne 15 Est est prévue en deux phases :

- Horizon 2025 : mise en service du tronçon Saint-Denis Pleyel↔Rosny-Bois-Perrier ;
- Horizon 2030 : mise en service du tronçon Rosny-Bois-Perrier↔Champigny Centre.

Le second tronçon desservira trois gares val-de-marnaises :

- Val-de-Fontenay en interconnexion avec le RER E, le RER A, le tramway T1 et le métro 1 prolongé à l'horizon 2030.
- Nogent- Le Perreux en interconnexion avec le RER E.
- Champigny-Centre assurant l'interopérabilité avec la ligne 15 Sud.

Deux sites potentiels de maintenance et de remisage ont été étudiés dans le cadre des études préalables et présentés à la concertation : l'un est situé à Rosny-sous-Bois (ZA de la Garenne, option privilégiée), l'autre à Fontenay-sous-Bois (site Péripole Nord). La SGP souhaite désormais étudier un troisième site (« ZAC Montgolfier » à la frontière entre Rosny-sous-Bois et Villemomble). Le choix définitif devra être opéré d'ici à l'enquête publique. Cette dernière est prévue au premier semestre 2016, le décret de DUP est attendu pour début 2017. Les travaux de dévoiement des réseaux concessionnaires devraient intervenir fin 2017.

LES AUTRES PROJETS DU NOUVEAU GRAND PARIS DES TRANSPORTS DANS LE VAL-DE-MARNE

Le prolongement du tramway T7 entre Porte de l'Essonne et Juvisy-sur-Orge

Le T7 mis en service fin 2013 relie Villejuif à Athis-Mons. Le prolongement de la ligne de tramway T7 entre Porte de l'Essonne (Athis-Mons) et Juvisy-sur-Orge a pour principal objectif de relier le pôle d'emplois Orly-Rungis au pôle de correspondances de Juvisy-sur-Orge. Le prolongement du T7 à Juvisy s'inscrit plus largement dans un projet d'amélioration du cadre de vie le long de la RN7. Le T7 sera ainsi connecté aux lignes 7 et 14 du métro, au TVM, au RER C ainsi qu'à la ligne 15 du réseau Grand Paris.

Le prolongement du Tramway T1 jusqu'à Val-de-Fontenay

Le prolongement de la ligne de tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay permettra de relier, à l'horizon 2019, le futur pôle multimodal de Noisy-le-Sec au quartier de Val de Fontenay en correspondance avec les lignes de RER A et E, et, à terme, avec la ligne 1 du métro et la ligne 15 Est. Ce prolongement offrira également des correspondances avec la ligne 11 du métro (station « Place Carnot »).

Ce prolongement desservira les villes de Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil-sous-Bois, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois. Il offrira ainsi de nouvelles possibilités de transport de banlieue à banlieue permettant d'améliorer les liaisons entre le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis.

Le Tramway T9 de Porte de Choisy à Orly

Ce tramway doit relier Paris (Porte de Choisy) au centre-ville d'Orly (station du Fer à Cheval). Son tracé correspond à l'actuelle ligne bus 183 (deuxième ligne bus la plus fréquentée du département avec 57 000 voyageurs par jour). L'enquête publique s'est déroulée du 2 juin au 7 juillet 2014.

L'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet a été publié le 2 février 2015. Le début des travaux est prévu en 2016 pour une mise en service de la ligne annoncée à horizon 2020. Les études d'avant-projet devraient être finalisées mi-2015.

2020 : Le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Tzen-5

La ligne Tzen 5 reliera la station de RER C Bibliothèque François Mitterrand au pôle de Choisy-le-Roi, et vise à assurer la desserte du territoire située entre la Seine et le RER C sur la partie Nord de la Seine Amont. Elle assure la correspondance avec des réseaux lourds et des réseaux de surfaces existants (lignes de métro 10 et 14, RER C, TVM, TCSP Sucy-Bonneuil-Thiais) ou en projet (ligne 15 du Grand Paris Express, T9).

L'opération a été inscrite, dès 2009, au Contrat Particulier Région-Département (CPRD 2009-2013). La validation du DOCP (Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales) a eu lieu en mai 2013. La concertation avec le public s'est déroulée du 21 au 30 juin 2013. Depuis janvier 2014, le STIF réalise les études du schéma de principe et du dossier d'enquête d'utilité publique. Sa mise en service est prévue en deux phases : en 2020 avec un tracé provisoire sur Vitry-sur-Seine et en 2025 pour le tracé définitif.

Le site de maintenance et de remisage (SMR) retenu pour ce projet est situé sur la parcelle « Graveleau » à Choisy-le-Roi immédiatement au Sud de l'A86 dont l'EPA ORSA dispose de la maîtrise foncière.

Le prolongement du métro ligne 1 jusqu'à Val-de-Fontenay

Le prolongement de la ligne 1 du métro permettra de relier l'actuelle station terminus « Château de Vincennes » à Val de Fontenay avec trois stations : secteur des Rigollots, station intermédiaire et secteur du Val de Fontenay. Le prolongement étudié dans le DOCP (Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales) validé en décembre 2013 envisage trois tracés. L'analyse multicritère fait apparaître le tracé Nord comme étant le plus pertinent (localisation Ouest de la station des Rigollots, une station desservant Grands Pêcheurs et une station terminus à l'Est de Val de Fontenay).

La phase de concertation s'est déroulée du 10 novembre 2014 au 15 janvier 2015, à l'issue de laquelle un nouveau scénario a été proposé. Sur la base de l'ensemble de ces contributions et des échanges en réunions publiques, le STIF et la RATP travaillent à l'élaboration du bilan de la concertation afin de le soumettre aux élus du STIF courant 2015. Ce prolongement prévu à l'horizon 2030, est inscrit au SDRIF ainsi qu'au contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et à la convention particulière transport de 2011.

Le Téléval

Le projet de téléphérique urbain Téléval permettra de relier Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges en 30 minutes. Il vise à désenclaver ces communes et plusieurs quartiers populaires du Val-de-Marne en les reliant à la ligne 8 du métro. Compte tenu des contraintes techniques (angle uniquement en station) et réglementaires (survol interdit de bâtiment de plus de 15 étages, de voies TGV, ...), le tracé retenu dans la solution télécabine s'étendrait sur 4,4 kilomètres et comprendrait 5 stations :

- Pointe du Lac (Créteil) ;
- Temps Durables (Limeil-Brevannes) ;
- Emile Zola (station située en limite Limeil-Brevannes – Valenton) : possibilité d'une fusion avec la station « Temps Durables » ;
- Emile Combes (Limeil-Brevannes) ;
- Bois-Matar (Villeneuve-Saint-Georges).

Ce tracé ne survolerait aucune habitation mais prévoirait néanmoins le survol d'une zone de bâtiments tertiaires (Valenton) et de zones d'activités (Villeneuve Saint Georges et Limeil-Brevannes). Il nécessiterait l'implantation de pylônes dans les emprises de la Tégéval (coulée verte de l'interconnexion des TGV portée par la région Ile-de-France, et le département du Val-de-Marne).

Les stations Emile Zola, Emile Combes et Bois Matar desserviraient des quartiers figurant dans la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville issue du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 : Pologne-Centre-ville-Le Plateau Saint Martin et Bois Matar-Plateau-Pologne.

La Convention de financement des études du DOCP à l'enquête publique a été approuvée au Conseil du STIF en mars 2014. Le groupement emmené par Setec Organisation a été officiellement désigné Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) du STIF le 17 février 2015 et va organiser le travail des différents acteurs lors de la réalisation du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales, de la concertation, du schéma de principe et de l'enquête publique du Téléal. Le calendrier de sa mise en service reste à définir.

LES ETUDES EN COURS

La liaison Sucy-Bonneuil RER – Orly:

Le STIF mène actuellement une étude visant à définir la consistance, l'opportunité et la faisabilité de cette liaison. Le rendu de la phase 1 en juillet 2014 a permis d'identifier quatre scénarios pour assurer cette liaison : un scénario tram-train qui emprunterait la ligne de la grande ceinture et trois scénarios type TCSP (Transports collectifs en site propre). Les variantes de tracé en mode bus et tram-train seront approfondies en phase 2.

Le prolongement de la ligne 10 :

Le STIF et le Conseil régional ont voté le financement et le lancement de plusieurs études d'opportunités pour son prolongement au Sud-Est de Paris, de la gare d'Austerlitz jusqu'à la gare d'Ivry-sur-Seine (RER C). L'opération s'intègre dans le cadre du Contrat de Développement Territorial « Les Grandes Ardoines » et la desserte de la zone de développement économique « d'Ivry-Confluences ».

2020 : Les projets TCSP Altival et Sénia-Orly

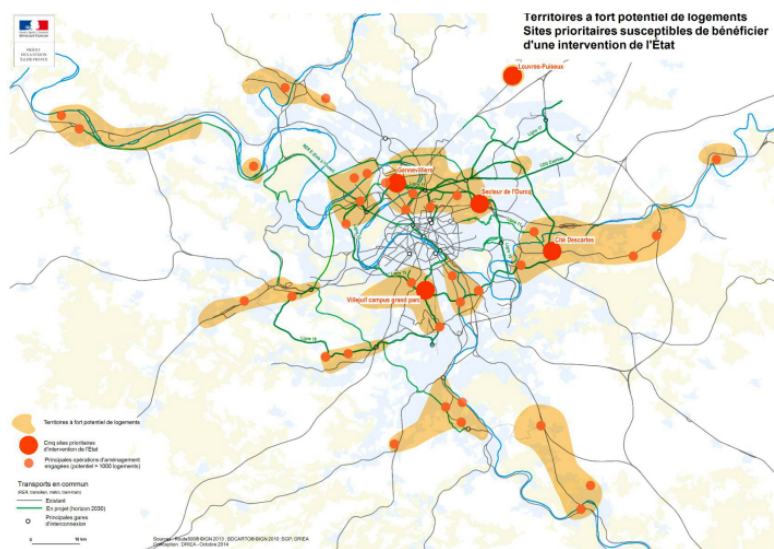
- Le projet TSCP Altival : ce projet de transport en commun en site propre prévu sur une partie des emprises de la VDO a pour vocation de relier Sucy-Bonneuil à Noisy le Grand et de s'inscrire dans le CDT des Boucles de la Marne avec la future gare Grand Paris Express de Bry-Villiers-Champigny.
- Le projet Sénia-Orly : Le projet de bus en site propre Sénia - Orly consiste à créer une voie dédiée aux bus entre le carrefour de la Résistance à Thiais et l'aéroport d'Orly. Il améliorera la desserte de la plateforme aéroportuaire d'Orly. Cette nouvelle liaison en bus permettra, dans le prolongement du site propre existant Thiais - Pompadour - Sucy-Bonneuil (bus 393 et TVM), de créer de nouvelles correspondances avec le tramway T7, le RER C, le TVM, et le réseau de bus du secteur. Dans le futur, il se connectera avec la ligne 14 prolongée, la nouvelle ligne 18 et la future gare TGV.

LES ATELIERS DU GRAND PARIS DU LOGEMENT

LES ENJEUX

A l'issue du Comité interministériel « Grand Paris - le temps des réalisations » du 13 octobre 2014, le Premier ministre, accompagné de quatre ministres, s'est déplacé à Créteil et a précisé les dispositifs mis en place pour dépasser les blocages et atteindre l'objectif de 70 000 logements par an en région Ile-de-France. Des territoires à fort potentiel sont identifiés : ils feront l'objet d'une intervention forte de l'État, grâce à des outils d'aménagement rénovés et modernisés, et la mise en place d'une nouvelle génération d'opérations d'intérêt national (OIN) pour garantir l'aménagement global et coordonné sur ces sites, avec un pilotage de ces opérations par les établissements publics d'aménagement ou par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, devenue Grand Paris Aménagement par décret 5 août 2015.

Cinq sites ont été identifiés dès octobre 2014, dont celui de Campus Grand parc à Villejuif.



L'ATELIER SUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA VDO (EX-A87).

La concertation a porté sur le devenir des 120 hectares de foncier disponible, dont 70 appartenant à l'État, qui s'étendent au nord-est du département, sur les communes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne et Ormesson-sur-Marne. Il est ressorti des échanges une volonté de concevoir un projet intégrant, d'une part, le développement d'activités créatrices d'emplois concomitamment à la création de logements afin de rééquilibrer le ratio emploi/logement du secteur et, d'autre part, la nécessité de fluidifier les déplacements sur un axe nord-sud de la zone à laquelle pourrait répondre le projet de TCSP « Altival » du Conseil départemental. Il sera pertinent de phaser le développement du secteur avec le calendrier de déploiement des nouveaux moyens de transports (construction de la ligne de métro 15 Sud et son interconnexion au RER sur Bry-Villiers-Champigny).

L'ATELIER SUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR POMPADOUR DE CRETEIL ET DE SES ENVIRONS.

Ce secteur s'étend sur les communes de Choisy-le-Roi, Créteil et Valenton. Sa densité, plus faible que la moyenne francilienne en raison de grandes emprises d'infrastructures SNCF, offre un potentiel de développement important, tenant compte des prescriptions du Plan de Prévention Risque Inondation. Les débats ont souligné le besoin d'équipements et d'activités économiques à développer en complémentarité de la construction de nouveaux logements. L'enjeu est d'intégrer la complète restructuration de l'ensemble commercial du carrefour Pompadour dans le projet global d'aménagement de la zone, interconnectée avec le pôle multimodal de la gare RER D de Créteil-Pompadour. La SNCF a donné son accord de principe pour étudier les modalités de libération de ses terrains et d'un tracé de contournement de la zone par les lignes TGV dans le cadre d'une réflexion globale avec la gare de Bercy et la gare de Lyon.

L'ATELIER SUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE NORD DE CHARENTON-LE-PONT.

Ces emprises foncières d'environ 10 ha (entrepôts Goldmann-Sachs-Archon Group 4,4 ha, centre commercial 1,95 ha, SNCF 1,7 ha, un site APHP 1,25 ha et l'entreprise La Martiniquaise 0,95 ha) sont cernées par le faisceau ferroviaire au nord, l'autoroute A4 et la Seine au sud et l'échangeur autoroutier de Bercy à l'ouest. Les acteurs locaux sont particulièrement volontaires pour concrétiser une opération de réaménagement de la zone sur la base d'une programmation urbaine mixte conditionnée à la cession des emprises SNCF et APHP. Sur ce point, le représentant de la SNCF s'est dit favorable à une étude sur la révision des axes de circulation ferroviaire permettant de libérer ses emprises et l'AP-HP envisagerait de libérer ses parcelles d'ici 2018-2020. Le maire de Charenton et les bailleurs présents ont également partagé l'exigence de mesures de réduction des nuisances sonores, comme par exemple avec la réappropriation des berges actuellement occupées par l'autoroute A4.

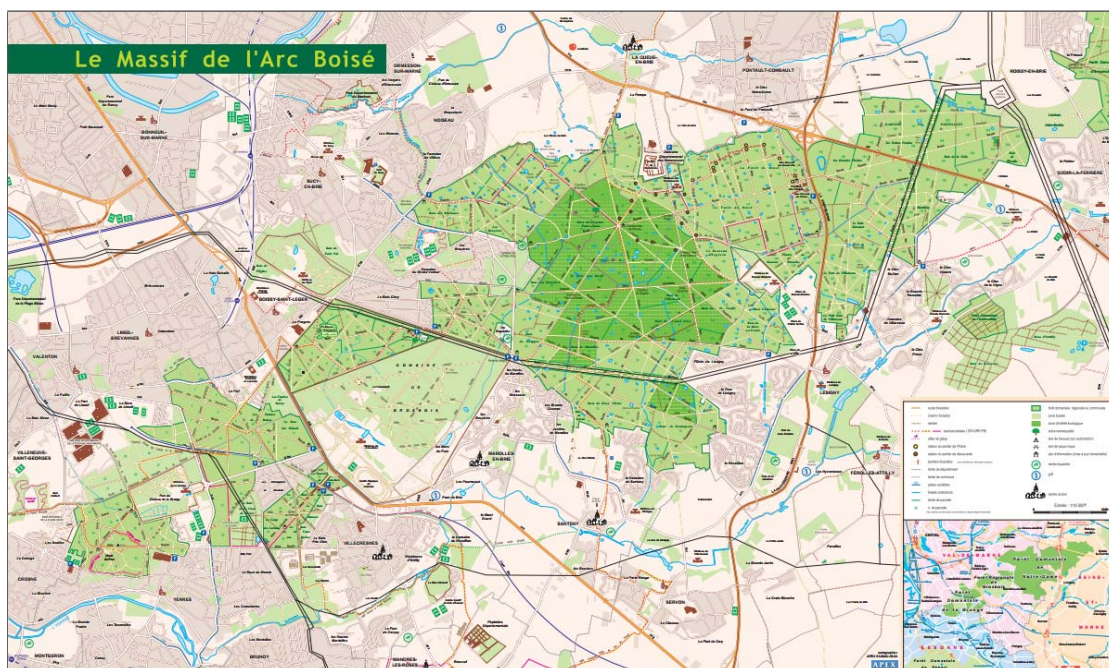
L'AIDE AUX MAIRES BATISSEURS

Le décret n° 2015-734 du 24 juin 2015 porte création d'un dispositif d'aide aux communes participant à l'effort de construction de logements. L'objectif est de soutenir financièrement les communes qui font un effort important pour construire des logements, et ainsi les aider à réaliser les équipements publics et les infrastructures nécessaires à l'accueil de nouveaux ménages. Cette aide, d'un montant de 2 000 euros par logement construit au-delà du taux de croissance normal du parc existant (1 %), pourra être versée aux communes dès le second semestre 2015 sur la base des permis de construire accordés au premier semestre. Elle concerne les communes situées en "zone tendue" (zones A bis, A et B1), dans lesquelles le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1 030 euros par mois ; ce potentiel est cependant dé plafonné pour les communes dans le périmètre d'une opération d'intérêt national ou faisant l'objet d'un contrat de développement territorial selon la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

LE POUMON VERT DE LA METROPOLE : L'ARC BOISE

Véritable poumon vert de la Métropole, l'Arc Boisé peut voir le développement d'activités d'agrotourisme avec, en outre, la présence d'un patrimoine historique remarquable. Le classement des massifs forestiers de l'Arc Boisé vise la protection d'environ 3 000 ha situés sur 3 départements et 16 communes. Le périmètre retenu, au-delà des forêts de Notre-Dame, de GrosBois et la Grange dans le Val-de-Marne, comprend également le Mont Griffon dans l'Essonne et l'est de la forêt de Notre-Dame en Seine-et-Marne.

Le 23 novembre 2005, le ministre de l'Agriculture a donné son accord pour engager la procédure de classement de l'ensemble de l'Arc Boisé en statut de forêt de protection et désigné le Préfet du Val-de-Marne comme Préfet coordonnateur. La concertation locale sur la délimitation du périmètre a pris fin en septembre 2012 et l'enquête publique s'est déroulée du 28 avril au 11 juin 2014. La commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de classement. Les communes ont délibéré et les Commissions départementales de la nature des paysages et des sites (CDNPS) des trois départements concernés se sont réunies en février 2015 et ont émis un avis favorable sur le projet. Le Préfet du Val-de-Marne a adressé le dossier au Ministère de l'agriculture, pour décret de classement en Conseil d'Etat.



LES FINANCEMENTS PUBLICS

LE CPER 2015-2020

Les enjeux du CPER

Le Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 a été approuvé par le Conseil régional le 19 juin 2015 sur la base d'un engagement financier commun de l'État et de la Région, qui porte sur 7,3 milliards d'euros, dont 2,9 mobilisés par l'État et 4,4 par la Région, soit une forte augmentation par rapport au précédent contrat (5,5 Mds €). Le CPER constitue un outil majeur de mise en œuvre des orientations stratégiques de l'État et de la Région Île-de-France. Il s'articule autour de quatre volets thématiques et un volet transversal dédié à la prospective :

- volet mobilité ;
- volet enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique et emploi ;
- volet transition écologique et énergétique ;
- volet territorial.

Les enjeux sont les suivants :

- constituer un moteur de compétitivité nationale et un levier pour l'ensemble des territoires du pays ;
- conforter et dynamiser la création d'emplois et le développement économique de la Région-capitale ;
- contribuer à la résorption des inégalités sociales et territoriales dans la logique d'un rééquilibrage Est/Ouest de l'Île-de-France ;
- être un vecteur de la transition écologique, énergétique et économique et participer pleinement de la construction d'un nouveau modèle de développement ;
- explorer les dynamiques futures de la Région Île-de-France, pour mieux préparer son avenir : c'est la vocation du volet prospectif de ce CPER.

Le volet mobilité

Initié en 2002, l'engagement de l'État et de la Région dans la modernisation et le développement des infrastructures de transports en Île-de-France et dans l'amélioration des transports va se poursuivre et s'amplifier encore d'ici à 2020. La programmation 2015-2020 de l'État et la Région devra permettre la réalisation des différents projets du plan de mobilisation pour les transports, qui complète, dans le cadre cohérent du Nouveau Grand Paris, le futur réseau de métro automatique du Grand Paris Express. Les ressources de l'État pour le financement du plan de mobilisation sont garanties sur la période, celles de la Région sont confortées.

Certains projets ciblés pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales ont été identifiés dans le CPER. Dans le Val-de-Marne, il s'agit du Tramway T9, du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Tzen 5 ou du prolongement du Tramway T1 à l'Est. L'avancement de ces opérations fera l'objet d'une attention particulière et leur calendrier pourra être accéléré notamment à l'occasion de la clause de revoyure du CPER prévue à mi-parcours. Les actions à mener sont les suivantes :

- Moderniser le réseau existant et plus particulièrement le Réseau Express Régional (mise en œuvre des schémas directeurs) ;
- Développer l'ensemble des réseaux (lancement des phases opérationnelles des projets initiés lors des précédents CPER : développement du pôle de Val-de-Fontenay, développement des réseaux Tzen / BHNS et autres TCSP (TZen5 Paris-Choisy le Roi, Est TVM (Trans-Val-de-Marne), Altival, liaison Créteil-Villeneuve-Saint-Georges) et des bus sur autoroute ;
- Préparer les futurs projets.

Le volet mobilité s'articule ainsi autour de cinq grands ensembles, issus des études et interventions générales : financement de réflexions sur les systèmes de mobilité franciliens, y compris le réseau à grande vitesse, d'actions en faveur du report modal, de la préservation des fonctions logistiques urbaines, et des mobilités actives. La poursuite et l'achèvement des projets comme le réaménagement de la RN19 entre Boissy-Saint-Léger et la Francilienne ou la poursuite des études d'opportunité et de faisabilité de mesures contre le bruit routier, notamment sur les autoroutes A3 et A4 s'inscrivent dans ce cadre.

- Infrastructures ferroviaires pour le trafic interrégional de voyageurs : le CPER prévoit notamment le financement des études relatives au projet d'Interconnexion sud des Lignes à Grande Vitesse ;
- Infrastructures fluviales : la priorité devra être donnée aux opérations de régénération et de modernisation du réseau à grand gabarit confié à VNF
- Infrastructures portuaires : l'objectif est de développer les capacités portuaires, d'améliorer l'offre de service et d'accompagner le report modal. Le contrat de plan mobilise notamment des financements pour desservir le port de Bonneuil-sur-Marne depuis le réseau magistral (A86 via la RN406) ;
- Infrastructures routières : les projets financés visent au traitement des points de congestion et à l'amélioration du fonctionnement du réseau structurant : amélioration de la desserte du pôle de Villeneuve-Saint-Georges RN6, optimisation des caractéristiques du réseau structurant (achèvement de la déviation de Boissy Saint Léger -RN19-, réaménagement du pont de Nogent -A4/A86-, élargissement de la francilienne entre l'A4 et la RN4) ;
- Les modes doux : la participation de l'État concernant les travaux d'aménagement d'itinéraires pour les vélos restera très modeste et limitée aux seules opérations prêtes à être engagées et fortement portées par les collectivités.

La rénovation des infrastructures routières

Les moyens pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier national non concédé (RRN) d'Île-de-France permettent d'assurer un niveau de service de type « autoroutier », pour garantir en toute sécurité pour les usagers, l'écoulement d'un niveau très élevé de trafic (4 millions d'usagers quotidiens par semaine) Au total, 5 millions d'euros ont été consacrés à l'entretien et la maintenance du RRN dans le Val-de-Marne en 2014.

Deux projets ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2014 : la desserte routière du port de Bonneuil-sur-Marne (RN406) et le Pont de Nogent (RN486). Ces deux projets ont vocation à être engagées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015/2020.

La modernisation du réseau routier national s'est concentrée sur trois projets d'ampleur : la construction de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger, la poursuite du programme de protections phoniques sur les autoroutes A4 A86 au niveau de Saint-Maurice – Maisons-Alfort – Créteil et les travaux de rénovation du tunnel de Champigny-sur-Marne.

Financement

De manière générale, les clés de financement du CPER entre l'État, ou ses établissements publics, et la Région, applicables sur la part restante après déduction des financements de l'Union européenne et des autres collectivités, sont les suivantes :

- Opérations de transports urbains : État – 30% / Région – 70% ;
- Opérations ferroviaires : État – 50% / Région – 50%, déduction faite de la participation de SNCF réseau (RFF).

Au-delà du financement de l'État et de la Région, il est attendu, pour les opérations de transports collectifs urbains, des participations d'autres partenaires (bloc local et opérateurs). Les participations de chacun des partenaires seront arrêtées précisément dans les conventions de financement de chacune des opérations.

Volets	Total	Etat	Région/Autres collectivités locales
Volet mobilité multimodale	5311,54	1877,63	3433,91
Dont pour le 94	935,76	296,75	639,01
T1 à l'Est - Val de Fontenay	400	90	310
T7 – Prolongement d'Athis-Mons à Juvisy, en Essonne, connecté au Val de Marne	200	42	158
A4/A86 – Protections phoniques Saint-Maurice Maisons-Alfort Créteil	17	12,5	4,5
Bry Nogent études	7,76	3,45	4,31
RN406 – Desserte du port de Bonneuil (phase principale)	77,2	25,1	52,1
RN19 – Déviation de Boissy-Saint-Léger - Tranchée couverte et section sud	102	61	41
A4/A86 – Pont de Nogent	48	20,8	27,2
RN104 – Élargissement entre A4 et RN4 – Opération située sur le territoire de Seine et Marne – Concerne la francilienne	80,8	40,4	40,4
RN6 – Réaménagement du pôle gare et de la tête de pont de Villeneuve-Saint-Georges	3	1,5	1,5

Le volet enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique et emploi

Dans le cadre du développement de l'économie numérique, l'État, la Région et les Départements franciliens se sont fixés, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (ScoRAN), l'objectif de généraliser à tous les Franciliens l'accès au Très Haut Débit par fibre optique (FttH) à l'horizon de 2020 et de faire de l'Île-de-France la première région fibrée d'Europe.

L'État, dans le cadre du plan France Très Haut Débit, accompagne le déploiement de réseaux complémentaires aux déploiements privés, qui sont portés par les collectivités territoriales. L'État mobilise ainsi une enveloppe de subventions de 3,3 milliards d'euros, issue des fonds du Programme des Investissements d'Avenir géré par le Commissariat général à l'investissement et des redevances payées par les opérateurs privés pour l'utilisation de certaines bandes de fréquences 4G.

L'Université Paris-Est (UPE) se voit confortée et soutenue dans le prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Alors que celui-ci prévoit une enveloppe globale de 788,52 millions d'euros pour l'Enseignement et la recherche, l'UPE est la deuxième COMUE en termes d'importance des crédits alloués à hauteur de 105 millions d'euros. Les projets de l'Académie de Créteil sont les plus soutenus (208 millions d'euros dont 121 pour des opérations dans le 94). L'UPEC est la deuxième université d'Île-de-France en termes d'enveloppe budgétaire allouée.

Volets	Total	Etat	Région/Autres collectivités locales
Volet Enseignement, Innovation et emploi	1051,37	539,7	511,67
Dont pour le 94	121	70	51
Dont Enseignement supérieur et recherche	788,52	394,52	394
Dont Filières d'avenir et emploi	30	15	15
Dont Economie numérique	232,85	130,18	102,67

Le volet transition écologique et énergétique

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) a été adopté par le Conseil régional le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de région le 14 décembre 2012. Il fixe la feuille de route pour engager l'Île-de-France sur la voie de la transition énergétique, en matière de réduction des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air. Ces objectifs revêtent par ailleurs un enjeu particulier pour 2015, année de la 21^e conférence internationale sur le climat organisé en France (COP 21).

Le CPER prévoit l'accélération du rythme de rénovation énergétique des logements avec l'objectif du triplement du rythme de réhabilitation dans le résidentiel, soit 125 000 logements rénovés par an, dont 25 % au niveau « Bâtiments Basse Consommation » (gain > 50 %) et 35 % au niveau « intermédiaire » (gain entre 20 et 40 %) ; un axe de travail sur l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires qui prévoit de doubler le rythme annuel de rénovations énergétiques à 6 millions m²/an, en particulier des bâtiments publics.

Le développement des énergies renouvelables matures et l'exploitation des potentiels d'énergie de récupération est aussi une des priorités du CPER. Le SRCAE prévoit pour 2020 de :

- raccorder 450 000 équivalent logements supplémentaires au chauffage urbain (+ 40 %) ;
- porter de 30 à 50 % la part de la chaleur distribuée par les réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération notamment en multipliant par deux la production géothermique et par 27 la production des chaufferies biomasse ;
- augmenter la production par pompes à chaleur de 50 % ;
- multiplier par 7 la production de biogaz (valorisé sous forme de chaleur, d'électricité ou par injection directe sur le réseau gaz de ville) ;
- réduire progressivement le fioul, le Gaz Pétrole Liquéfié (GPL) et le charbon avec une mise en place de solutions alternatives performantes pour les énergies de chauffage.

Volets	Total	Etat	Région/Autres collectivités locales
Volet transition écologique et énergétique	309,11	156,68	152,43

Le volet territorial

La Région et l'État partagent l'objectif de faire de l'Île-de-France une région attractive, compétitive et solidaire. Le nouveau modèle urbain ancré dans le développement durable doit permettre de répondre dès aujourd'hui à l'amélioration de la qualité de vie des Franciliens, tout en anticipant les évolutions démographiques, culturelles, économiques, comme institutionnelles.

La mise en œuvre du Nouveau Grand Paris des transports doit tout particulièrement s'accompagner d'engagements ambitieux de la part des territoires concernés en termes de production de logements et contribuer au développement économique et à l'attractivité des territoires :

- Le dispositif d'aide aux communes participant à l'effort de construction de logements ;
- L'État et la Région décident de soutenir le développement des territoires situés autour des gares existantes ou le long de nouvelles lignes de transports en commun, les investissements programmés pour les infrastructures de transports devant faire levier et être anticipés sur les territoires ;
- En cohérence avec les objectifs et les orientations du SDRIF, la réalisation de nouveaux quartiers agréables à vivre, bien équipés, bien desservis, conçus dans une logique d'exemplarité environnementale doit être pensée en veillant à la simultanéité entre la disponibilité des équipements publics et des programmes de logements, la mise en œuvre des dessertes, le développement de l'environnement économique et culturel, les espaces verts de ces quartiers.

Volets	Total	Etat	Région/Autres collectivités locales
Volet territorial	641,864	319,264	322,6

Synthèse du CPER

Volets	Total	État	Région
Volet mobilité multimodale	5314,04	1877,63	3436,41
<i>Dont nouveau Grand Paris</i>	4459	1412	3047
<i>Dont opérations multimodales</i>	487,34	257,13	230,21
<i>Dont routes</i>	367,7	208,5	159,2
Volet Enseignement, innovation et emploi	1051,37	539,7	511,67
<i>Dont Enseignement supérieur et recherche</i>	788,52	394,52	394,00
<i>Dont Filières d'avenir et emploi</i>	30	15	15
<i>Dont Économie numérique</i>	232,85	130,18	102,67
Volet transition écologique et énergétique	323,21	165,68	157,53
Volet territorial	641,864	319,264	322,6
TOTAL	7330,484	2902,274	4428,21

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR 2 (PIA 2)

L'UPE a bénéficié du Programme d'investissements d'avenir 1 (PIA1), et se porte candidate dans le cadre de l'appel à projet IDEX-IDSITE (Initiatives d'excellence – Initiative Sciences – Innovation-Territoires- Economie) au titre du PIA2. Son initiative prend le nom de « FUTURE », soit en français « Université fédérale : excellence en formation et recherche ».

Le PIA 2 et la candidature FUTURE

Le second PIA a été lancé à la suite de l'annonce du Premier ministre le 13 juillet 2013 et s'élèvera à hauteur de 12 milliards d'euros, dont 3,2 milliards dédiés à l'Enseignement supérieur et la recherche. L'objectif est de poursuivre le rapprochement territorial et de renforcer la synergie des universités, tout en développant leur lien avec le monde de l'entreprise et le numérique.

L'UPE candidate à l'appel d'offre demande dans ce cadre une dotation en capital de 300 millions d'euros pour son projet FUTURE. L'objectif est de poursuivre la dynamique collaborative des 22 partenaires composant la COMUE afin qu'ils bénéficient de ressources supplémentaires pour développer ou renforcer les projets existants et les inscrire dans le long terme. L'UPE souhaite à travers la réalisation de l'investissement porté par sa candidature devenir un acteur universitaire majeur en France.

La candidature prend acte de l'ouverture en 2020 de la ligne de Métro 15 Sud incluse dans le projet urbain du Grand Paris, qui rapprochera l'UPEC et l'UPEM en seulement 11 minutes de trajet, permettant une coopération plus aisée. Par ailleurs, la fusion prochaine de l'UPEC et l'UPEM (janvier 2017) renforce le réalisme de la candidature notamment du point de vue du développement des deux pôles de recherche « Santé et Ville » et « Ville, Environnement et leurs Ingénieries » que de leur ancrage territorial.

La candidature comporte six axes stratégiques :

- Le renforcement des pôles « Santé et Ville » et « Ville, Environnement et leurs Ingénieries » ;
- La centralisation autour des enjeux de santé, de la politique de la ville, et de l'environnement ;
- L'affirmation et la confirmation de l'excellence des filières d'ingénierie ;
- L'association plus poussée entre parcours d'excellence et des dispositifs réussites pour tous ;
- L'émergence d'une identité commune à travers le sceau « UPE » apposé sur l'ensemble des diplômes de Licence et de Master ;
- L'accroissement des ressources et des partenariats sur les scènes européenne et internationale.

De manière plus concrète, l'UPE dispose d'objectifs importants pour la période 2014-2019 :

- Densifier les relations entre les établissements membres de la COMUE avec d'autres organismes par des projets collaboratifs et des recrutements communs ;
- S'inscrire dans les réalités économiques de marché, notamment du travail via l'appui de l'innovation et de partenariats publics-privés multiples en matière de création d'entreprise et de professionnalisation avec les PME du territoire ;
- Se développer à l'international et renforcer sa crédibilité à l'étranger à travers le renforcement de son grand pôle de recherche centré autour de l'homme et la ville, tant opérationnel qu'innovant.

La candidature de l'UPE a été retenue dans le cadre de la deuxième phase de l'appel à projets.

Ces objectifs présentent des intérêts multiples pour le Val de Marne : l'ancrage de l'UPE dans la recherche innovante à travers le thème général de l'humain et de la ville, sa volonté de renforcer son ouverture au monde de l'entreprise avec la professionnalisation de sa formation initiale, le développement de sa formation continue, le renforcement et la mise en œuvre de moyens opérationnels pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes via une structure identifiée le Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE, labellisée en mars 2014), un travail renforcé avec les incubateurs et pépinières existants (Descartes, dispositifs « Tous créatifs »). Ces projets renforcent la crédibilité du territoire à l'international en devenant une vitrine du savoir-faire Français en matière de transformations de la ville.

A travers le renforcement de la synergie avec les acteurs économiques de l'UPE, l'optimisation du Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) permettront d'accompagner les jeunes étudiants dans la création et l'obtention du statut « Jeune entrepreneur » (créé par voie législative en septembre 2014) et de renforcer les incubateurs et pépinières de l'UPE. Si depuis septembre 2014, la PEPITE de l'UPE témoigne de 16 statuts d'étudiant-entrepreneur accordés, et d'une vingtaine d'entreprises créées ; ces résultats ont vocation à être amplifiés par le projet FUTURE.

LA METROPOLE DU GRAND PARIS

LA LOI NOTRE

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRE" a été publiée au Journal Officiel du 8 août 2015. Elle constitue le troisième volet de la réforme territoriale après la création des métropoles et le passage à 13 régions métropolitaines et vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales.

Les départements et les régions se voient substituer à la clause de compétence générale "des compétences précises confiées par la loi à un niveau de collectivité". De manière schématique, loi confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité, et au bloc communal les services de proximité.

Les départements seront centrés sur la solidarité avec la réaffirmation de la compétence de prévention et de prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes. Ils seront également l'échelon principal de la solidarité territoriale, avec le développement d'une capacité d'ingénierie pour accompagner les communes et les intercommunalités dans des domaines techniques pour lesquels elles ne disposent pas de moyens (aménagement, logement...). Les départements continueront à assumer la gestion des collèges et des routes.

La culture, les sports, le tourisme et l'éducation populaire relèveront à la fois des régions et des départements.

LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Au 1er janvier 2016 est créé un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à statut particulier dénommé « métropole du Grand Paris » (MGP), qui regroupe Paris, les 123 communes de petite couronne et, en l'état actuel, deux villes de grande couronne : Argenteuil (Val d'Oise) et Paray-Vieille-Poste (Essonne). Son périmètre n'est pas encore stabilisé, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ayant ouvert à nouveau un délai d'un mois, à partir du 8 août 2015 afin de permettre à certaines communes aéroportuaires de se prononcer sur leur adhésion.

La MGP est constituée en vue de la définition et de la mise en œuvre d'actions métropolitaines destinées à améliorer le cadre de vie de ses habitants, réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national. A cette fin, elle disposera, en lieu et place des communes membres, des compétences suivantes :

- aménagement de l'espace métropolitain ;
- politique locale de l'habitat ;
- développement économique ;
- protection de l'air et de l'environnement.

Les deux premières compétences ne lui seront transférées que le 1er janvier 2017. Elle pourra, en revanche, engager dès 2016 l'élaboration du plan climat air-énergie territorial. Elle sera également chargée de la mise en cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid. Certaines compétences opérationnelles (opérations d'aménagement, constitution de réserves foncières, zones d'activité...) ne seront exercées par la métropole que si elles sont reconnues d'intérêt métropolitain. Dans l'attente de la définition de cet intérêt métropolitain ou en l'absence d'un tel intérêt, ces compétences seront exercées par les établissements publics territoriaux (EPT).

La MGP s'organisera en EPT, sans discontinuité territoriale et d'une population d'au moins 300 000 habitants chacun. Ces EPCI sans fiscalité propre (sauf de 2016 à 2020 où ils percevront la Cotisation Foncière des Entreprises) seront soumis aux dispositions applicables aux syndicats de communes.

Au 1er janvier 2016, les EPT seront dotés de l'ensemble des compétences des EPCI à fiscalité propre préexistants ainsi que de celles fixées par la loi, soit :

- politique de la ville ;
- assainissement et eau ;
- gestion des déchets et assimilés.

Deux autres compétences sont soumises à la définition d'un intérêt territorial : équipements culturels et sportifs et action sociale.

Les EPT devront également élaborer un plan climat air-énergie compatible avec celui de la métropole. Ils seront enfin chargés de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) métropolitain ainsi qu'avec le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH). Les maires conserveront le pouvoir de signer les permis de construire, la gestion des offices HLM et le droit d'affectation des logements sociaux.

LA PREFIGURATION DES TERRITOIRES DE LA MGP

En 2014, le Val-de-Marne a activement participé à la préparation du projet de décret arrêtant le périmètre des futurs territoires de la métropole du Grand Paris, qui doit voir le jour le 1er janvier prochain. Ces périmètres doivent respecter le seuil démographique de 300 000 habitants et les périmètres des EPCI existants, comme le prévoit l'article 12 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, mais également :

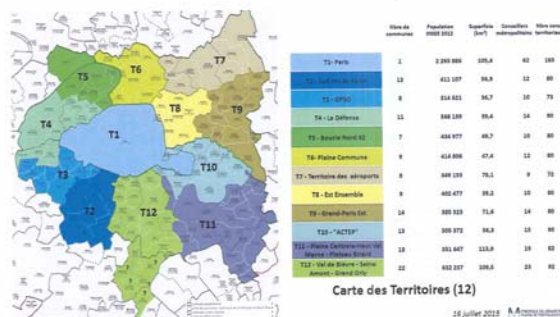
- viser une relative homogénéité (démographie, nombre de communes) afin d'éviter de déséquilibrer la future gouvernance de la métropole ;
- constituer des « territoires de proximité » permettant une échelle de gouvernance et une strate démographique de nature à faciliter la mutualisation entre les communes et une prise en charge rapide des compétences de gestion des services publics et d'équipements de proximité ;
- intégrer des pôles économiques cohérents afin de permettre à chacun de trouver un équilibre entre sa vocation résidentielle et son potentiel de développement.

Pour répondre à cette triple préoccupation, mais aussi anticiper et préparer les décisions à venir en matière de gouvernance, de définition des compétences, de finances et de ressources humaines des futurs territoires, le préfet du Val-de-Marne a accueilli, entre octobre 2014 et février 2015, à la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne, à la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses et à la préfecture, en présence de la Mission Grand Paris, les maires et des présidents des EPCI. Plusieurs scénarios leur ont été proposés. Suite à ces consultations, le préfet de région a présenté le 16 juillet 2015 au conseil des élus, une proposition de carte des périmètres des futurs territoires.

Pour le Val-de-Marne, la carte présente 3 territoires :

- Au Nord, 13 communes, représentant 500 132 habitants et 56,3 km² : Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Vincennes, Bry-sur-Marne, Saint-Mandé, Nogent-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Saint-Maur-des-Fossés ;
- Au Centre, 18 communes, représentant 348 151 habitants et 113,5 km² : Le Plessis-Trévisé, Alfortville, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, Ormesson-sur-Marne, Noisau, Santeny, Marolles-en-Brie, Villecresnes, Mandres-les-Roses et Périgny ;
- A l'Ouest, 22 communes, représentant 626 280 habitants et 109,7 km² : Ablon-sur-Seine, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Arcueil, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Cachan, L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Thiais, Fresnes, Orly, Rungis, Villeneuve-le-Roi et les communes essonniennes d'Athis-Mons, Morangis, Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Viry-Châtillon et Paray-Vieille-Poste.

Un projet de décret, établi sur la base de cette carte, sera soumis en octobre aux communes concernées, qui disposeront d'un délai d'un mois pour communiquer l'avis de leur conseil municipal. Le périmètre des territoires sera fixé par décret en Conseil d'Etat courant décembre 2015.



L'année 2014 et le premier semestre de l'année 2015 ont été marqués par une mobilisation forte des services de l'Etat pour soutenir l'emploi et l'activité économique, augmenter l'offre de logements dans le département et lutter contre l'insécurité.

L'Etat s'est également fortement engagé pour contribuer à la cohésion sociale et organiser la solidarité en mettant en œuvre des politiques publiques ambitieuses en faveur de l'éducation, du renouvellement urbain et des quartiers prioritaires, en concentrant les moyens dans les secteurs connaissant les difficultés les plus importantes.

Cet effort pour renforcer l'égalité républicaine et la solidarité constituera le fondement de l'action des services de l'Etat pour les prochaines années.

Le département doit se préparer à des échéances majeures à l'horizon 2025 : le Nouveau Grand Paris des transports, notamment la mise en service de la ligne 15 du Grand Paris Express en 2022, et le rééquilibrage du territoire francilien en faveur de l'Est parisien vont profondément transformer la géographie et la dynamique des déplacements et de l'activité du territoire francilien.

Nouvelle géographie qui offre une opportunité décisive de positionner les territoires val-de-marnais au cœur de la métropole francilienne.

Les candidatures de Paris à de grands événements au rayonnement mondial comme les Jeux Olympiques de 2024 et l'Exposition Universelle de 2025 représentent pour le Val-de-Marne une occasion formidable de renforcer l'attractivité du département en bénéficiant de l'impulsion créée par ces projets mobilisateurs pour la société.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

DU VAL-DE-MARNE

21- 29, avenue du Général de Gaulle – 94038 CRETEIL

01 49 56 60 00

<http://www.val-de-marne.gouv.fr>



@Préfet94